



**C'EST ASSEZ,
FAUT QUE
ÇA CHANGE!**

PLAN DE RELANCE POUR LE QUÉBEC

COALITION
AVENIR QUÉBEC.ORG

Ce programme électoral présente les engagements qui seront mis en œuvre par un gouvernement de la Coalition Avenir Québec dans le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Ces engagements découlent des orientations adoptées par les membres de la Coalition Avenir Québec lors du Congrès de fondation tenu les 20 et 21 avril 2012.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE FRANÇOIS LEGAULT	7
UN GOUVERNEMENT RESPONSABLE POUR PRÉPARER L'AVENIR	10
GOUVERNER DE MANIÈRE ÉTHIQUE	12
Engagement 1 : Commissaire à l'intégrité	12
Engagement 2 : Surveillance accrue des organismes publics.....	13
Engagement 3 : Éthique renforcée dans le monde municipal.....	13
Engagement 4 : Transparence dans l'action gouvernementale.....	14
Engagement 5 : Transparence dans les finances publiques	14
Engagement 6 : Révision des règles d'attribution des contrats publics	15
Engagement 7 : Limites au financement et dépenses des partis politiques	16
Engagement 8 : Élections à date fixe	16
GOUVERNER AVEC EFFICACITÉ	17
Engagement 9 : Dégraissage de la bureaucratie	18
Engagement 10 : Allègement des structures	19
Engagement 11 : Gestion intelligente des investissements en infrastructure	19
Engagement 12 : Réforme de la gouvernance de la région métropolitaine	21
Engagement 13 : Meilleure planification du transport métropolitain	21
Engagement 14 : Décentralisation des pouvoirs aux municipalités	22
GOUVERNER AVEC ÉQUITÉ	23
Engagement 15 : Allègement fiscal de 1000 \$ aux familles.....	24
Engagement 16 : Réajustement de la hausse des droits de scolarité	25
Engagement 17 : Attitude responsable face à la dette publique.....	26
Engagement 18 : Redevances sur les ressources naturelles non renouvelables à la dette.....	27
Engagement 19 : Une justice humaine, mais ferme	28
SERVICES PUBLICS : L'EFFICACITÉ AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ	30
ÉDUCATION : LA CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC	30
Engagement 20 : Cinq heures de plus par semaine à l'école secondaire.....	31
Engagement 21 : Offensive majeure contre le décrochage scolaire	34

Engagement 22 : Plus d'autonomie aux écoles	36
Engagement 23 : Valorisation de la profession d'enseignant	38
Engagement 24 : Augmentation des taux de diplomation collégial et universitaire	39
Engagement 25 : Ajustement de la formation aux besoins du marché du travail ..	40
Engagement 26 : Programmes de stages en entreprise	41
Engagement 27 : Meilleur enseignement des langues	41
Engagement 28 : Abolition du cours d'Éthique et culture religieuse au primaire	42
Engagement 29 : Cours sur l'économie, les finances personnelles et l'entrepreneurship	43
Engagement 30 : Meilleure intégration des élèves ayant des besoins particuliers.....	43
Engagement 31 : Hausse du financement des universités	44
SANTÉ : DES SERVICES DIRECTS À LA POPULATION	45
Engagement 32 : Un médecin de famille pour tous.....	47
Engagement 33 : Plus d'autonomie aux établissements	48
Engagement 34 : Révision des règles de financement des établissements.....	50
Engagement 35 : Révision du régime d'assurance-médicaments	51
Engagement 36 : Virage prévention	51
Engagement 37 : Appui accru au milieu sportif pour la santé des Québécois	52
Engagement 38 : Virage technologique	53
Engagement 39 : Projet-pilote sur la mixité public-privé en santé	54
Engagement 40 : Meilleure accessibilité aux soins spécialisés	55
FAMILLE ET AÎNÉS : DES SERVICES ACCESSIBLES POUR TOUS	55
Engagement 41 : Resserrement dans la gestion du réseau de garderies à 7 \$.....	56
Engagement 42 : Congé pour obligations familiales	58
Engagement 43 : Coup de pouce pour l'accès à la propriété	58
Engagement 44 : Priorité aux soins à domicile	59
Engagement 45 : Soins de qualité aux aînés.....	60
Engagement 46 : Politique de conciliation travail-retraite.....	61
Engagement 47 : Un véritable régime d'épargne volontaire	61
Engagement 48 : Déclaration de revenus simplifiée pour les aînés	62

Engagement 49 : Le droit de mourir dans la dignité	63
ÉCONOMIE : UN VRAI PLAN POUR TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC	64
POUR UNE ÉCONOMIE DE PROPRIÉTAIRES.....	66
Engagement 50 : Investissements accrus au Québec de la CDPQ	68
Engagement 51 : Création d'un Fonds des ressources naturelles.....	69
Engagement 52 : Effort accru pour soutenir l'innovation	70
Engagement 53 : Investissement accru au Québec.....	71
Engagement 54 : Conquête de nouveaux marchés	72
Engagement 55 : Développement de l'entrepreneuriat au Québec	72
Engagement 56 : Transfert d'entreprises aux générations suivantes ou aux employés.....	73
Engagement 57 : Participation accrue des travailleurs âgés au marché du travail.....	73
Engagement 58 : Intégration à l'emploi des immigrants.....	74
Engagement 59 : Meilleure représentativité des associations de travailleurs	75
POUR ASSURER LA VITALITÉ DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC	76
Engagement 60 : Relance de Montréal	77
Engagement 61 : Dynamisme de la Capitale-Nationale.....	79
Engagement 62 : Une véritable politique de développement régional	79
Engagement 63 : Une agriculture forte	80
Engagement 64 : Promotion des produits alimentaires québécois	81
Engagement 65 : Transformation alimentaire au Québec.....	82
Engagement 66 : Règles justes et équitables pour les producteurs agricoles d'ici	82
POUR UN DÉVELOPPEMENT VÉRITABLEMENT DURABLE	83
Engagement 67 : Un Plan Nord repensé	84
Engagement 68 : Développement hydroélectrique	86
Engagement 69 : Économies d'énergie	87
Engagement 70 : Véhicules moins énergivores	88
Engagement 71 : Amélioration du transport collectif	88
Engagement 72 : Décongestion routière de la région métropolitaine.....	90
Engagement 73 : Moratoire formel sur le développement du gaz de schiste.....	90

Engagement 74 : Guichet unique en évaluation environnementale.....	91
Engagement 75 : Exploitation responsable des ressources du Golfe.....	92
Engagement 76 : Révision de la Politique nationale de l'eau	92
Engagement 77 : Programme de crédits verts.....	92
Engagement 78 : Sources alternatives d'énergie.....	93
Engagement 70 : Programme de rachat des énergies vertes.....	94
Engagement 80 : Fin de l'exportation de l'amiante.....	94
Engagement 81 : L'heure du bilan concernant l'énergie éolienne.....	94
UN QUÉBEC FORT, FIER ET CONFIAANT.....	95
UNE POSITION RÉSOLUMENT NATIONALISTE.....	95
Engagement 82 : Fin de la pratique des écoles passerelles.....	96
Engagement 83 : Promotion dynamique et défense ferme des intérêts du Québec	97
Engagement 84 : Rôle actif en matière de relations intergouvernementales.....	97
Engagement 85 : Autonomie accrue	99
PROMOTION ACTIVE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	100
Engagement 86 : Renforcement du rôle de l'Office québécois de la langue française	103
Engagement 87 : Meilleur contrôle sur le processus de sélection des immigrants	103
Engagement 88 : Intégration des immigrants à la majorité francophone	104
Engagement 89 : Place du français sur le marché du travail	106
Engagement 90 : Conclusion au débat sur les accommodements religieux	107
PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE	107
Engagement 91 : Soutien aux arts et à la culture pour les jeunes	109
Engagement 92 : Valorisation de la culture des Premières nations	109
Engagement 93 : Ouverture sur le monde.....	110
Engagement 94 : Financement des grands événements culturels.....	110

MESSAGE DE FRANÇOIS LEGAULT

Le Québec fait du surplace. Pendant que les souverainistes et les fédéralistes se chicanent, des problèmes graves perdurent, tels le décrochage scolaire, la fragilité des finances publiques ou l'inefficacité de nos grands réseaux publics. La lassitude, la morosité et le cynisme se manifestent partout. Le pouvoir semble être entre les mains de petits groupes d'intérêts. La corruption, le copinage et le gaspillage semblent toucher toutes les sphères de notre vie publique.

C'EST ASSEZ, FAUT QUE ÇA CHANGE AU QUÉBEC !

Il faut l'élection d'un gouvernement rassembleur qui posera des gestes forts et courageux pour s'attaquer aux vrais problèmes. Qui mettra de l'ordre dans notre maison. Qui nous débarrassera une fois pour toutes de la corruption.

C'est pour répondre à ces défis que la Coalition Avenir Québec a vu le jour. Regroupant des gens de tous les horizons qui veulent s'affranchir des vieux débats et unir leurs efforts pour servir les intérêts de tous les Québécois, elle a pour objectif de relancer le Québec en offrant un gouvernement responsable dont l'action sera guidée par des principes clairs. Un gouvernement qui s'attaquera avec détermination à des problèmes urgents que le Québec doit régler maintenant sous peine de s'enliser dans un « déclin tranquille ».

LE VRAI CHANGEMENT

La Coalition est le seul parti qui incarne véritablement le changement au Québec. Car c'est le seul parti qui a les mains libres et qui a une seule mission : mieux servir l'ensemble des Québécois. C'est le seul parti qui cherche à rassembler les Québécois plutôt qu'à les diviser; à faire passer le bien-être des élèves, des patients, des familles et des contribuables – bref, des citoyens québécois – avant celui des groupes d'intérêt.

C'est aussi le seul parti qui aura la volonté de faire le grand ménage et d'assainir le climat politique au Québec. D'ailleurs la toute première loi qui sera adoptée par un gouvernement de la Coalition Avenir Québec visera précisément à se débarrasser de la corruption et faire en sorte de garantir désormais l'intégrité de la vie publique.

L'action d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec sera donc animée par un parti pris explicite pour les citoyens. Devant l'ampleur des défis qui s'annoncent, l'heure est venue de se serrer les coudes, de mettre nos différends de côté et de consacrer nos meilleures énergies à la relance du Québec.

Un Québec fort, fier et confiant

La division entre fédéralistes et souverainistes nous paralyse. Pour que le Québec se remette véritablement à avancer, il nous faut mettre le débat constitutionnel de côté. La Coalition ne fera la promotion ni de la souveraineté, ni de l'unité canadienne. Nos actions seront uniquement guidées par les intérêts supérieurs du Québec.

La Coalition refuse aussi les étiquettes de gauche ou de droite. Le monde est aujourd'hui bien trop complexe pour ces étiquettes, dont les Québécois n'ont que faire. Le Québec est mûr pour un gouvernement qui s'attaque directement aux problèmes et adopte les solutions les plus efficaces. C'est ce que fera la Coalition. Notre approche sera cohérente : regarder les problèmes en face, identifier la meilleure solution et l'appliquer avec énergie et détermination.

Ma seule motivation à faire de la politique est de relancer le Québec et d'assurer un avenir meilleur à nos enfants et à nos petits-enfants. Je m'engage donc à faire en sorte de redonner aux citoyens un gouvernement propre, responsable, efficace et au service de tous.

La Coalition est le parti d'un Québec fort, fier et confiant. D'un Québec qui se donne les moyens de ses ambitions. Pour y arriver, nous devons collectivement mobiliser toutes nos énergies. J'appelle donc tous ceux et celles qui veulent un vrai changement à voter pour notre équipe le 4 septembre. Car c'est ensemble que nous relancerons le Québec.

François Legault

Dirigée par un chef compétent et entouré d'une équipe solide, la Coalition Avenir Québec veut sortir le Québec de sa léthargie et des querelles entre les vieux partis. Elle fera passer les priorités et les besoins des gens avant les options, les étiquettes et les intérêts particuliers.

Le programme de la Coalition est le seul porteur d'une vision d'avenir et qui propose des mesures concrètes pour relancer le Québec.

**GRAND MÉNAGE
POUR ÉLIMINER LA
CORRUPTION ET LE
GASPILLAGE**

**5 HEURES DE PLUS PAR
SEMAINE À L'ÉCOLE
SECONDAIRE**

**UN MÉDECIN DE
FAMILLE POUR TOUS**

**BAISSES D'IMPÔT
DE 1 000\$ POUR
LES FAMILLES DE LA
CLASSE MOYENNE**

**UN QUÉBEC
PROPRIÉTAIRE DE SES
RICHESSES NATURELLES
ET MAÎTRE DE SON
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

UN GOUVERNEMENT RESPONSABLE POUR PRÉPARER L'AVENIR

La Coalition Avenir Québec veut offrir aux Québécois un gouvernement responsable. Le choix de ce qualificatif n'est pas fortuit. Pour la Coalition, un gouvernement à la hauteur de la confiance des citoyens implique qu'il assume pleinement ses responsabilités. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend prendre les siennes pour développer le potentiel humain des Québécois, favoriser la croissance économique, accroître l'efficacité de nos grands réseaux publics, remettre de l'ordre dans les finances publiques, protéger l'environnement, moderniser au meilleur coût les infrastructures et promouvoir l'héritage culturel et linguistique du Québec.

La réalisation de ce programme pose la question du rôle du gouvernement dans la société québécoise et plus précisément des critères à employer pour déterminer l'ampleur et la nature de son action. Le recours aux étiquettes traditionnelles – « de gauche » ou « de droite » – est un raccourci commode mais souvent trompeur pour aborder cette question. Certains y puiseront la justification d'une intervention plus soutenue de l'État alors que d'autres en tireront des arguments en faveur du laissez-faire, mais tous y puiseront surtout l'inspiration pour critiquer les idées des autres. Le Québec a besoin aujourd'hui que soient mises en place des solutions concrètes à des problèmes réels et non de continuer à s'enfermer dans des débats stériles entre les tenants d'étiquettes qui sont devenu de véritables « prêts-à-penser ».

L'INTÉRÊT PUBLIC AVANT TOUT

La Coalition estime que c'est l'intérêt public, et non un présupposé idéologique, qui doit guider l'action gouvernementale. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec choisira l'action la plus appropriée suivant la situation, et non suivant ce que dicte l'idéologie. Si une intervention plus marquée de l'État s'impose dans certaines sphères d'activité, il n'hésitera pas à s'impliquer, tout comme il n'hésitera pas à réduire la taille des structures superflues et à décentraliser au besoin les ressources et les centres décisionnels.

Par exemple, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra les moyens appropriés pour que les Québécois tirent pleinement profit de l'exploitation de leurs richesses naturelles. Il redonnera au ministère des Transports les moyens et l'expertise nécessaires pour protéger les intérêts des contribuables dans le cadre des contrats publics qu'il conclut. Il verra à ce que le ministère de l'Environnement dispose des ressources adéquates pour assurer une protection optimale de l'exceptionnel patrimoine naturel

du Québec. Il fera en sorte que les gestionnaires du gouvernement puissent discuter à armes égales avec les entreprises spécialisées chargées d'assurer l'informatisation de certains services publics.

Un gouvernement responsable est aussi celui qui reconnaît que sa lourdeur peut nuire à son efficacité. La taille des structures et la centralisation des décisions dans les secteurs de la santé et de l'éducation desservent les intérêts de la population. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec abolira des structures devenues désuètes et modifiera certaines règles budgétaires dans ces secteurs pour en diminuer les coûts de gestion et s'assurer que les patients, les familles et les élèves du Québec puissent recevoir davantage de services directs.

Gouverner, c'est choisir. Et c'est bien ce qu'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend faire en déterminant précisément en quelles circonstances et de quelles façons l'action gouvernementale sert les intérêts des Québécois. Trop de gouvernements dans le passé ont hésité à faire des choix difficiles par crainte de susciter de l'opposition de la part des groupes d'intérêts. Ce manque de vision – ou de courage – est en grande partie responsable de l'état actuel des choses.

Les Québécois veulent que le gouvernement agisse lorsque nécessaire et s'abstienne lorsque son action serait inutile ou contre-productive. Ils veulent un gouvernement responsable qui dirigera le Québec de manière transparente et mettra les moyens de l'État véritablement au service de tous. En somme, ils veulent que l'action de leur gouvernement soit guidée par les principes d'éthique, d'efficacité et d'équité. C'est ce que la Coalition entend offrir aux Québécois.

Gouverner de manière éthique

Les multiples scandales des dernières années au Québec ont sapé la confiance des citoyens envers leur gouvernement. Les manifestations de ce malaise démocratique sont nombreuses. Elles vont de l'expression d'un cynisme généralisé envers la chose publique à une chute marquée de la participation électorale pour atteindre un creux historique de 57% en 2008.

La Coalition Avenir Québec estime qu'une cause profonde du désengagement des Québécois envers la politique est liée au manque d'imputabilité, de transparence et, dans certains cas, d'éthique, qui caractérise trop souvent la gestion des fonds publics au Québec. Un gouvernement responsable doit savoir baliser son action par une série de règles qui en garantissent l'intégrité. Or, ce principe général a été mis à mal au Québec.

Au-delà des considérations partisans et des crises qui secouent trop fréquemment le monde politique, la situation délétère que connaît le Québec depuis maintenant trop longtemps entraîne une désaffection sans précédent des citoyens à l'égard de nos institutions, menace la crédibilité même de l'État et, par là même, notre capacité collective à engager les réformes dont le Québec a besoin.

En fait, c'est un « grand ménage » qui s'impose. Pour l'effectuer et mettre en place les conditions du retour à la confiance, la Coalition entend faire du respect de l'intégrité de la vie publique une valeur primordiale pour le gouvernement comme pour l'ensemble de l'administration publique, de qui les citoyens attendent une rigueur, une transparence et une honnêteté irréprochables. Dès son arrivée au pouvoir, le projet de loi 1 d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec visera précisément à atteindre ces objectifs à la faveur d'une série de mesures fermes qui garantiront désormais l'intégrité de la vie publique. Il donnera également suite aux éventuelles recommandations de la Commission Charbonneau. Le Vice-premier ministre du Québec aura, dans un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, la responsabilité explicite de rétablir l'intégrité au sein de l'appareil public.

Ces mesures sont nécessaires pour assainir la vie politique au Québec. Et seule la Coalition aura le courage de les adopter et de les mettre en application.

ENGAGEMENT 1 : COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ

Pour mettre en place les conditions du retour à la confiance, la Coalition Avenir Québec entend mettre sur pied une institution capable de s'élever au-dessus de la mêlée, regroupant au sein d'une même équipe et sous une seule autorité l'ensemble

des activités de contrôle et de surveillance de l'intégrité de notre vie publique. Cette institution regroupera les pouvoirs d'entités existantes et les étendra de manière à couvrir l'action de toutes les personnes détentrices de l'autorité publique, qu'ils s'agissent d'élus ou de fonctionnaires, au palier provincial comme au municipal.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera ainsi un poste de Commissaire à l'intégrité de la vie publique, qui regroupera les fonctions du Commissaire au lobbyisme et du Commissaire à l'éthique et à la déontologie, et qui sera chargé de :

- faire respecter les règles d'éthique pour les élus, le personnel politique et la haute fonction publique ;
- assurer l'intégrité de l'administration publique ;
- assurer la protection des fonctionnaires qui signalent un acte répréhensible dans le cadre de l'application d'une nouvelle loi encadrant la dénonciation de tout acte contraire à l'éthique (Ligne 1-800-fonctionnaires) et prévoyant l'instruction, par la Commission de la fonction publique, des plaintes de représailles transmises par le Commissaire à l'intégrité de la vie publique.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modernisera également la Loi sur le lobbyisme, notamment par l'ajout d'une disposition interdisant spécifiquement l'exercice de toute activité de lobbyisme relativement à l'attribution d'un contrat entre le moment de la publication de l'appel d'offres public et l'octroi du contrat. Cette disposition prévoira aussi une hausse du montant minimal des amendes imposées et un régime de sanctions administratives, comme le recommande le Commissaire au lobbyisme dans son rapport transmis au président de l'Assemblée nationale le 9 mai 2012.

ENGAGEMENT 2 : SURVEILLANCE ACCRUE DES ORGANISMES PUBLICS

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera les pouvoirs du Vérificateur général en élargissant son mandat de vérification auprès des sociétés d'État pour lui permettre d'en vérifier la gestion et l'optimisation des ressources sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'accord de leurs conseils d'administration.

ENGAGEMENT 3 : ÉTHIQUE RENFORCÉE DANS LE MONDE MUNICIPAL

La situation actuelle dans le monde municipal est pour le moins inquiétante. Ces dernières années, de multiples scandales ont entaché l'intégrité de plusieurs élus municipaux.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera que tous les élus municipaux soient mieux encadrés par le gouvernement du Québec dans l'application des règles d'éthique et de déontologie en mettant à leur disposition un Commissaire municipal à l'éthique.

En outre, le seuil à partir duquel une municipalité a l'obligation de se doter d'un vérificateur général passera de 100 000 à 50 000 habitants et plus. Un poste de vérificateur général indépendant pour le milieu municipal sera aussi créé. Celui-ci sera chargé de la vérification de l'ensemble des activités des municipalités de moins de 50 000 habitants.

ENGAGEMENT 4 : TRANSPARENCE DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE

La Coalition estime qu'une cause profonde du désengagement des Québécois envers la politique est liée au manque de transparence dans l'action gouvernementale. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec assurera donc, tout en garantissant la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'État, une meilleure diffusion de l'information gouvernementale. Tout ministère et organisme public aura l'obligation de divulguer notamment :

- l'ensemble de l'information organisationnelle ;
- toute dépense, contrat ou engagement financier de 25 000\$ et plus.

Il modernisera aussi la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire les délais d'obtention des documents.

ENGAGEMENT 5 : TRANSPARENCE DANS LES FINANCES PUBLIQUES

Que ce soit pour permettre aux parlementaires de surveiller l'action du gouvernement ou aux électeurs de faire des choix démocratiques éclairés, être en mesure d'évaluer correctement l'état des finances publiques est essentiel. Or, il est remarquablement difficile d'en obtenir un portrait fiable. Il faut donner l'heure juste aux contribuables et aux parlementaires sur la situation des finances publiques du Québec et cesser de camoufler des dépenses entre les lignes.

Outre la complexité inhérente à une organisation aussi vaste que le gouvernement québécois, les pratiques comptables mises en place par les gouvernements successifs ont contribué à rendre la question encore plus opaque et à littéralement « sortir des livres » du gouvernement les revenus et les dépenses d'un grand nombre d'entités que le gouvernement contrôle pourtant, privant le public de la possibilité d'en évaluer la gestion. Le résultat net de ces pratiques est qu'une somme considérable d'argent public est dépensée ou perçue sans que le contribuable n'en soit pas véritablement informé, une pratique dénoncée par le Vérificateur général du Québec.

Pour corriger cette situation, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures pour augmenter la transparence de l'information gouvernementale et rend la présentation du budget du gouvernement comparable aux états financiers vérifiés afin de donner l'heure juste aux contribuables et aux parlementaires. De plus, il élargira les pouvoirs du Vérificateur général pour que son mandat s'étende aux sociétés d'État comme Hydro-Québec et aux autres entités publiques.

Il créera également un poste de Directeur parlementaire du budget, nommé par l'Assemblée nationale, chargé d'analyser de manière indépendante la situation financière et les prévisions budgétaires du gouvernement du Québec et de faire des recommandations. À titre indicatif, cette institution serait créée sur les mêmes bases que le Directeur parlementaire du budget de la Chambre des Communes à Ottawa.

ENGAGEMENT 6 : RÉVISION DES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES CONTRATS PUBLICS

Une surveillance accrue ne suffira pas si on ne s'attaque pas à la source du problème. Aussi, de nouvelles règles d'attribution des contrats publics seront édictées. Les mécanismes en place, notamment ceux du ministère des Transports, seront revus. Une véritable concurrence doit voir à nouveau le jour. Il faudra à cette fin uniformiser l'ensemble des règles et des plafonds pour les organismes publics et étendre leur champ d'application aux municipalités et aux sociétés d'État.

Il faut également mettre fin à la spirale des extras en encadrant mieux le pouvoir de délégation des dirigeants d'organismes publics et en obligeant la publication systématique de tout dépassement de coûts dans un contrat public, de même que leur justification. Aussi, il faut donner la possibilité aux municipalités d'annuler des appels d'offres si aucun soumissionnaire ne présente un prix raisonnable par rapport aux estimations initiales.

Enfin, il faut redonner sa capacité d'action et de vérification au ministère des Transports, donc sa capacité d'assumer ses missions, en ramenant l'expertise en son sein. Cela passera forcément par la revalorisation du corps d'emplois des ingénieurs du gouvernement du Québec.

Toutes ces mesures que mettra en place un gouvernement de la Coalition Avenir Québec visent à rétablir l'équilibre entre l'État et les entreprises dans la négociation et l'attribution des contrats. C'est à cette seule condition que le Québec pourra notamment moderniser ses infrastructures au meilleur prix possible.

ENGAGEMENT 7 : LIMITES AU FINANCEMENT ET DÉPENSES DES PARTIS POLITIQUES

Le temps est venu pour le grand ménage dans le financement des partis politiques québécois. La concurrence entre les principaux partis les a poussés dans une course au financement perpétuelle qui est devenue un terrain fertile pour tous les abus qui ont été révélés au cours des dernières années. Pour assainir de façon durable nos mœurs politiques, il faut s'attaquer à la pression que les obligations de financement exercent sur les partis.

Plus d'idées et moins de publicité, voilà ce que les citoyens veulent durant les campagnes électorales. Aussi, la Coalition propose d'amender la Loi électorale afin de limiter les dons à 100\$ par électeur, par année et à un seul parti politique. Ce plafond permettra pratiquement à tous les Québécois, quel que soit leur revenu, de contribuer également au financement des partis. De plus, ce nouveau seuil rendra pratiquement impossible l'utilisation des prête-noms.

De même, pour chaque dollar de contribution provenant d'un électeur, le Directeur général des élections versera 3\$ au parti concerné. Le plafond des dépenses des partis politiques serait aussi abaissé à 2 millions de dollars par année pour le fonctionnement du parti, et à 4 millions de dollars pour les dépenses électorales.

Les vieux partis politiques ont laissé le financement populaire être dévié vers des pratiques douteuses. Les mesures proposées par la Coalition vont contribuer à mettre fin au système occulte de financement des partis qui existe en ce moment au Québec. Elles permettront aussi de réduire le rôle de l'argent dans la vie politique tout en permettant aux citoyens de continuer à soutenir les causes et les partis qui leur tiennent à cœur.

ENGAGEMENT 8 : ÉLECTIONS À DATE FIXE

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend jouer franc jeu avec la population. Or, rien n'est plus contraire à cette idée que l'utilisation abusive dans le système parlementaire québécois de la prérogative dont dispose le Premier ministre de dissoudre l'Assemblée nationale et de déclencher des élections au moment de son choix en étant exclusivement guidé par des motifs partisans, comme c'est le cas lors de la présente élection déclenchée en pleine période de vacances estivales.

Au Canada, depuis 2001, sept provinces, un territoire ainsi que la Chambre des communes ont voté des lois prévoyant la tenue d'élections à date fixe, tous les quatre ans. Seuls le Québec, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, le Yukon et le Nunavut n'ont pas encore adopté de mesures législatives à cet effet.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera donc la tenue d'élections qui se tiendront à date fixe, à tous les quatre ans, sous réserve du maintien de la confiance de l'Assemblée nationale envers le gouvernement en place.

Gouverner avec efficacité

Un gouvernement responsable est un gouvernement efficace. Le contraire de l'efficacité est le gaspillage et une mauvaise allocation des ressources. L'inefficacité est source d'iniquités. Elle prive les citoyens de services auxquels ils ont droit. Elle impose aux contribuables un fardeau fiscal inutilement lourd. Elle touche plus durement les contribuables moins fortunés – pour qui l'impôt payé représente un sacrifice encore plus lourd – et les citoyens qui ont davantage besoin des services publics. Plus qu'un principe de gestion, l'efficacité est une obligation morale pour tout gouvernement responsable.

Une part importante des revenus des Québécois sert à financer les missions de l'État. Un gouvernement de la Coalition se rendra digne de cette contribution et gèrera l'argent des contribuables avec intégrité, compétence, rigueur et imputabilité.

Son action pour maximiser l'efficacité de la gestion de l'État prendra trois formes principales. D'abord, il imposera à la fonction publique et aux sociétés d'État un effort de rationalisation majeur des dépenses d'opération. Dans la même perspective, il allégera les structures et les paliers décisionnels inutiles, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation de même que dans le milieu municipal, et transférera les ressources dégagées vers les écoles, les établissements et autres instances locales.

Gouverner avec efficacité, c'est aussi envoyer des signaux clairs pour assurer une meilleure allocation de ressources. Une hausse du salaire des enseignants permettra d'attirer les meilleurs talents, de hausser les exigences de leur formation et d'offrir aux élèves du Québec une meilleure formation. Une modification du mode de rémunération des médecins rendra plus attrayante la prise en charge des patients et permettra de faire en sorte qu'enfin chaque Québécois puisse avoir un médecin de famille. Le financement des hôpitaux en fonction du volume de soins dispensés, et non sur la base des budgets historiques, permettra d'allouer les ressources vers les établissements qui dispensent plus de services et de réduire les temps d'attente à l'urgence et pour l'obtention de chirurgies.

Gouverner avec efficacité, c'est aussi savoir capitaliser sur les possibilités offertes par le développement technologique. Or, le bilan du gouvernement en cette matière est

déplorable : coûts astronomiques, délais multiples, projets mal conçus ou abandonnés en cours de route. Les retards et l'explosion des coûts dans l'informatisation des dossiers médicaux sont tout simplement inacceptables. La difficulté dans ce dossier est la même que dans les rapports entre le ministère des Transports et les grandes firmes d'ingénierie. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec dotera la fonction publique québécoise d'une réelle expertise en la matière afin qu'elle puisse traiter d'égal à égal avec les firmes de génie-conseil et de consultants, et il reverra l'ensemble des opérations entourant l'informatisation des services gouvernementaux. Ce coup de barre n'a que trop tardé et a déjà coûté fort cher aux contribuables québécois.

ENGAGEMENT 9 : DÉGRAISSAGE DE LA BUREAUCRATIE

Malgré de nombreux engagements en ce sens, l'actuel gouvernement libéral n'a pas réussi à moderniser l'État et à contrôler l'embonpoint de l'appareil bureaucratique. Un bon nombre d'organismes qu'on prétendait avoir abolis ont simplement été transférés ailleurs dans l'appareil gouvernemental, si bien qu'on décompte aujourd'hui plus d'organismes publics qu'il y a 10 ans. Le nombre de fonctionnaires n'a pas diminué et les Québécois continuent d'être lourdement taxés sans pour autant recevoir les services à la hauteur de leur contribution. Les infrastructures se maintiennent dans un état de délabrement avancé. Bref, la « réingénierie libérale » promise en 2003 n'a jamais vu le jour et le « modèle québécois » est tout aussi lourd et sous-performant.

Certes, le Québec peut compter sur une fonction publique professionnelle et compétente, dont l'apport a fortement contribué à faire du Québec la société moderne, ouverte et prospère qu'elle est devenue. Cependant, l'accroissement des missions de l'État depuis le dernier demi-siècle et l'augmentation de la taille de l'appareil public qui en a résulté en mènent plusieurs à remettre en doute l'efficacité de la gestion des affaires publiques. De nombreux fonctionnaires et employés publics se plaignent eux-mêmes de la lourdeur des modes de gestion en place, et de la démotivation qui en résulte.

La Coalition considère qu'il faut donner aux employés de la fonction publique et des sociétés d'État les moyens de s'impliquer et de les rendre davantage responsables de l'atteinte des objectifs de leur organisation. L'imputabilité des membres de la fonction publique et des employés des sociétés d'État est essentielle à l'atteinte des objectifs d'efficacité qu'il convient de fixer pour les prochaines années. Car la Coalition est également convaincue qu'une plus grande responsabilisation des organisations et des individus permettra de dégager des gains d'efficacité, et donc des économies importantes, en même temps qu'elle permettra d'améliorer la qualité des services. Il en va aussi pour notre plus grande société

d'État, Hydro-Québec, dont la Coalition exigera un effort particulier afin de dégager des économies substantielles de son budget d'opération.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec imposera donc à la fonction publique et aux sociétés d'État un effort de rationalisation majeur des dépenses d'opération. Les économies ainsi réalisées permettront au gouvernement d'alléger le fardeau fiscal des contribuables tout en disposant de revenus additionnels pour effectuer les investissements nécessaires pour replacer le Québec sur la bonne voie.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entreprendra aussi d'augmenter le niveau de responsabilisation et d'imputabilité de l'ensemble des organismes et des employés de la fonction publique et des sociétés d'État, notamment Hydro-Québec, en vue de dégager des gains d'efficacité et d'améliorer la qualité des services en rationalisant les processus administratifs.

ENGAGEMENT 10 : ALLÈGEMENT DES STRUCTURES

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec réduira concrètement la taille de l'État en allégeant les structures et les paliers décisionnels inutiles, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il transférera une partie des ressources dégagées vers les écoles, les établissements et les instances locales afin que soient augmentés, en quantité et en qualité, les services directs offerts à la population.

Cette réallocation de ressources, qui donnera plus de moyens et de latitude à ceux qui offrent des services directs à la population, s'accompagnera de la mise en place de mécanismes visant à assurer une imputabilité accrue dans la gestion des fonds publics.

L'allègement des structures gouvernementales, de même que la rationalisation des dépenses des sociétés d'État se feront en capitalisant sur l'attrition et par une réallocation des ressources vers les établissements de première ligne en santé et en éducation. Il va de soi que cette opération sera menée dans le respect des droits des personnes touchées qui bénéficieront de primes adéquates au moment de leur départ.

ENGAGEMENT 11 : GESTION INTELLIGENTE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURE

Plusieurs infrastructures québécoises sont maintenues dans un état de délabrement avancé. La détérioration constatée au cours des dernières décennies ainsi que les allégations de collusion, de corruption et de copinage autour de l'industrie ont fait en sorte que les Québécois n'ont pas l'impression d'obtenir un bon retour sur leur investissement. Chose certaine, avec un plan de plusieurs milliards de dollars d'investissements

en infrastructures de toutes sortes, le gouvernement a contribué à l'enrichissement de l'industrie de la construction, mais qu'en est-il du rendement pour les Québécois ?

Au fil des ans, le ministère des Transports (MTQ) s'est progressivement retrouvé dépouillé de son expertise par le privé, laissant le gouvernement sans ressources adéquates pour effectuer la surveillance, la coordination et le suivi des projets et des investissements. Il est primordial que l'État québécois détienne l'expertise nécessaire pour négocier et travailler d'égal à égal avec les firmes privées. Avec les milliards investis, il est impératif d'en donner aux Québécois pour leur argent.

Si l'on veut vraiment ramener les compétences, notamment au sein du MTQ, il faut miser d'abord sur une amélioration des conditions de travail des ingénieurs. Ceux-ci gagnent en moyenne 20 000 \$ de moins que les ingénieurs d'Hydro Québec et en moyenne 30 000 \$ à 40 000 \$ de moins que ceux œuvrant dans le secteur privé. Il faut donc améliorer leur rémunération, tout en ayant des attentes élevées à leur égard.

Le défi de l'expertise est aussi de taille pour les municipalités, plusieurs d'entre elles n'ayant pas d'ingénieur, d'architecte ou d'urbaniste à leur service. Les comités de sélection n'ont donc souvent aucun expert technique capable de faire l'évaluation de la compétence des fournisseurs de service et de la qualité des projets soumis. Pour remédier au problème et assurer une gestion optimale des projets d'infrastructures et des contrats qui y sont liés, un gouvernement de la Coalition créera dans les MRC des centres d'expertise avec des personnes qualifiées et indépendantes pour appuyer les municipalités dans les étapes clés du processus d'octroi, de gestion et de suivi des projets.

Par ailleurs, on sait que la règle du plus bas soumissionnaire est à la base de notre système d'octroi de contrats, notamment dans le milieu municipal. Ailleurs dans le monde, d'autres règles existent en vertu desquelles le plus haut et le plus bas soumissionnaire sont systématiquement éliminés ou encore ceux qui se trouvent au-dessus ou au-dessous d'un certain écart type de la moyenne. Le recours à la règle du plus bas soumissionnaire fait souvent en sorte que la firme retenue n'est pas celle qui a le mieux compris le projet ou celle qui a soumissionné le prix le plus réaliste et raisonnable pour la réalisation d'un projet. C'est alors qu'on se retrouve dans la spirale des extras ou encore avec un ouvrage de piètre qualité. Afin d'éviter cette situation, un gouvernement de la Coalition s'engage à réviser la formule du plus bas soumissionnaire pour assurer une meilleure évaluation des fournisseurs et une meilleure sélection de ceux-ci.

ENGAGEMENT 12 : RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Les problèmes actuels de Montréal sont préoccupants. À la suite des épisodes de fusions péquistes et de défusions libérales, notre métropole semble devenue quasi ingouvernable. À l'origine, la création des arrondissements visait à respecter les spécificités des différents quartiers et donner aux citoyens un accès près de chez eux aux services de proximité. Les pouvoirs qui leur sont aujourd'hui dévolus paralysent la gouvernance de Montréal et ont créé des chevauchements de structures administratives qui freinent le développement de la métropole.

En somme, le problème fondamental de gouvernance à Montréal réside dans la trop grande décentralisation des pouvoirs qui rend la ville-centre trop faible pour agir seule, et entraîne une duplication de compétences qui multiplie les centres de décisions.

À cela s'ajoute le fait que Montréal compte un nombre particulièrement élevé d'élus. En effet, New York n'a besoin que d'un maire, 51 conseillers municipaux et 5 présidents de « boroughs » pour régir les services donnés à 8,2 millions d'habitants. Toronto a un maire et 44 conseillers municipaux pour une population de 2,6 millions de personnes. Pourquoi alors faut-il qu'il y ait 1 maire pour la ville, 18 maires d'arrondissement et 84 conseillers, soit 103 élus, pour une population de 1,6 millions à Montréal ?

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec révisera donc le partage des pouvoirs entre les arrondissements de Montréal et la ville-centre conformément au principe de subsidiarité. Il éliminera également les postes de conseiller d'arrondissement et réduira le nombre de conseillers municipaux à moins de 50. Dans le même esprit de simplification et d'allégement des structures, il révisera la planification du transport collectif dans la région métropolitaine.

ENGAGEMENT 13 : MEILLEURE PLANIFICATION DU TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Gouverner avec efficacité, c'est aussi s'assurer que les règles et responsabilités soient claires et cohérentes. Malheureusement, la multiplication des structures administratives affecte souvent la qualité de la planification, génère des pertes d'efficacité et contribue à ralentir les processus.

Un exemple patent en cette matière concerne la planification du transport collectif de la région montréalaise. Actuellement dispersée entre plusieurs instances, les rôles et responsabilités sont confus, ce qui compromet ultimement l'émergence d'une vision intégrée et cohérente de l'aménagement et du développement des transports métropolitains.

Le cas de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) est particulièrement problématique. Celle-ci a un rôle triple : elle planifie le réseau de transport en commun, l'exploite (au niveau du réseau métropolitain) et redistribue l'argent destiné au transport collectif. Ce triple rôle génère des tensions et nuit à la prise de décision.

Un futur gouvernement de la CAQ remplacera donc l'AMT par une société d'État relevant du gouvernement du Québec dont la mission sera de planifier, financer et réaliser toutes les infrastructures de transport pour le réseau métropolitain (transport collectif et routier). Les responsabilités d'exploiter le réseau et de redistribuer l'argent aux sociétés de transport reviendront respectivement aux paliers municipal et métropolitain.

ENGAGEMENT 14 : DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS AUX MUNICIPALITÉS

Au fil des décennies, le désir des localités et des régions d'avoir davantage d'emprise sur leur développement ne s'est jamais démenti. Malheureusement, les promesses de décentralisation sont le plus souvent demeurées sans lendemain. Or, le monde municipal est prêt à prendre plus de place, capable de prendre davantage de responsabilités et à rendre les comptes de façon efficace et directe aux citoyens. C'est ce qu'entend leur permettre un gouvernement de la Coalition Avenir Québec.

Pour assurer aux Québécois une gestion optimale de leurs taxes, la Coalition est convaincue qu'on doit laisser plus de place aux décideurs locaux. Chaque fois que ces derniers seront mieux placés pour prendre des décisions ou pour gérer un service, ils auront toute la marge de manœuvre politique, législative et financière pour le faire.

Avec cette nouvelle marge de manœuvre viendront des obligations accrues de transparence et d'imputabilité. C'est la façon moderne de gouverner. Des mesures particulières proposées par la Coalition en matière d'imputabilité s'appliqueront donc aux municipalités, comme la nomination de vérificateurs internes et la création d'un poste de Vérificateur général municipal.

Avec l'objectif de procéder à une réelle décentralisation et d'arriver à gouverner de façon efficace, un gouvernement de la Coalition s'engage à présenter un projet de Charte des municipalités définissant un tout nouveau rapport entre le gouvernement et le monde municipal d'un point de vue politique et financier.

Les municipalités ont des sources de revenus limitées, la pression sur la taxe foncière est forte. Dans bien des cas, le développement résidentiel, commercial et industriel fait face à des limites bien concrètes, notamment lorsque le territoire agricole est à

proximité. En contrepartie, les obligations municipales continuent de prendre de l'ampleur, en particulier pour les villes-centres qui font face à des défis sociaux, économiques et environnementaux de plus en plus complexes.

La marge de manœuvre financière des municipalités est plus que jamais limitée compte tenu de l'importance de leur masse salariale ainsi que de la pression financière des régimes de retraite de leurs employés. La combinaison de ces éléments exerce une pression extrêmement lourde sur les administrations municipales, qui ne cesse de s'accroître.

Les Québécois sont en droit de s'attendre à des services municipaux de qualité, mais dans le contexte actuel, il est difficile pour les élus municipaux de les leur offrir.

Un gouvernement de la Coalition s'engage donc à donner une marge de manœuvre accrue aux municipalités en matière de relations de travail. Dès l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de la Coalition, un comité d'experts sera aussi mis en place pour proposer des solutions durables à la gestion des régimes de retraite des employés municipaux.

Gouverner avec équité

Le principe de l'équité doit impérativement guider l'action d'un gouvernement responsable. Ce principe se déclinera de trois façons dans un futur gouvernement Legault. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera que tous les Québécois aient accès à des services de qualité. Les politiques mises en place auront un objectif central : s'assurer que tous les élèves du Québec aient accès à une formation de qualité, que tous les Québécois aient accès à un médecin de famille et que tous les parents puissent avoir plus de possibilités de s'occuper d'un enfant sans subir de pertes de salaire.

Aussi, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec appliquera le principe de l'effort fiscal équitable selon une modalité particulière. Trop souvent, un effort supplémentaire est imposé aux contribuables sans que le gouvernement, les entreprises ou les organismes à l'origine de cette demande aient préalablement fait le ménage dans leur propre cour. En conséquence, sous un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, le financement supplémentaire accordé par le gouvernement aux différents organismes et ministères sera conditionnel à un véritable effort de rationalisation de leurs opérations.

Enfin, l'équité suppose que tous assument leur juste part du fardeau fiscal. Ce principe engage évidemment toutes les générations. Bénéficiaire de services maintenant et en transférer le coût aux générations suivantes est une entorse inacceptable au principe de l'équité intergénérationnelle. La négligence dans l'entretien des infrastructures est une

autre entorse à ce principe puisqu'elle reporte les coûts importants de cet entretien sur les épaules des générations futures.

ENGAGEMENT 15 : ALLÈGEMENT FISCAL DE 1000 \$ AUX FAMILLES

La Coalition agira de manière à s'assurer que l'effort fiscal des contribuables soit réparti de manière équitable et raisonnable. Dans cet esprit, il convient, avant de demander aux Québécois une contribution fiscale additionnelle, que tous les efforts possibles aient d'abord été faits pour réduire les dépenses. Il convient également de faire preuve de bon sens dans la répartition de l'effort fiscal demandé. Exiger des contribuables les moins fortunés une contribution est inéquitable. La faire entièrement porter sur un nombre très restreint d'entre eux est déraisonnable.

Or, le gouvernement du Québec a imposé une contribution au financement de la santé d'un montant de 200 \$ par personne. L'objectif de cette taxe est d'aller chercher près d'un milliard de dollars dans les poches des contribuables pour financer des services de santé. Cette façon de faire est inéquitable et inadéquate. Inéquitable parce qu'elle frappera très durement la classe moyenne et les citoyens les moins bien nantis. Inefficace, parce que ces ressources supplémentaires ne sont pas allouées à des fins précises et qu'elle risque fort de financer des dépenses administratives superflues.

La Coalition estime qu'aucune hausse d'impôt, de taxe ou de tarif ne doit être exigée des contribuables sans que l'organisme demandeur – en premier chef le gouvernement – ait d'abord fait le ménage dans sa cour. Or, les Québécois ont de bonnes raisons de croire que cet exercice n'a pas été mené à bien dans le secteur de la santé. Leur réticence à payer davantage pour des résultats incertains est donc parfaitement légitime. Il en est de même dans le secteur de l'éducation. Il n'y a aucune raison finalement de faire payer aux contribuables les coûts excessifs engendrés par les déficiences actuelles dans l'appareil gouvernemental en ce qui a trait à l'octroi et au suivi des contrats gouvernementaux.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage donc à prendre les mesures nécessaires pour éliminer le gaspillage et les structures administratives inutiles, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les ressources ainsi libérées seront utilisées à deux fins. D'abord, pour offrir davantage de services directs aux patients, aux élèves et aux familles du Québec. Ensuite, pour alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne.

La Coalition Avenir Québec s'engage plus spécifiquement à réduire le fardeau fiscal des familles de la classe moyenne en éliminant la taxe santé dès son premier budget. Elle s'engage ensuite à réduire progressivement les impôts payés par ces familles. Au total, c'est d'un allègement fiscal de 1 000 \$ par famille que la Coalition Avenir Québec entend

faire profiter les familles de la classe moyenne au cours des cinq prochaines années.

ENGAGEMENT 16 : RÉAJUSTEMENT DE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

C'est toujours en fonction du principe de l'équité qu'il faut comprendre la position de la Coalition face à une éventuelle hausse des droits de scolarité. D'abord, la Coalition déplore que les droits de scolarité n'aient pas été systématiquement augmentés en fonction de la hausse du coût de la vie. Cela aurait évité la surenchère autour de cette question et son exploitation à des fins politiques. Elle aurait évité aussi d'imposer des chocs tarifaires à certaines cohortes d'étudiants. En ce sens, cette mesure aurait été à la fois plus transparente et plus équitable.

La partisanerie mise de côté, l'objectif poursuivi par tous est d'assurer l'accessibilité à des études universitaires de qualité pour tous les jeunes québécois qui le souhaitent. L'atteinte de ces deux buts repose sur un arbitrage délicat. Une hausse des droits de scolarité procurerait aux universités les ressources leur permettant de bonifier la formation offerte aux étudiants. Mais plusieurs craignent qu'une augmentation trop rapide et marquée des droits de scolarité limite l'accès aux études universitaires et à des perspectives d'avenir avantageuses pour les jeunes diplômés.

Le rôle d'un gouvernement est de proposer des solutions responsables à ce type de dilemme. Ce faisant, un gouvernement doit faire preuve de leadership et savoir trancher. Faire preuve de leadership en 2012, c'est aussi être à l'écoute et accepter de discuter afin d'en arriver à des compromis responsables. Un gouvernement doit savoir être ferme sans être fermé.

La principale raison pour laquelle la Coalition appuie la hausse des frais de scolarité réside dans sa volonté d'assurer un financement adéquat aux universités québécoises. Mais dès le départ, la Coalition a exprimé le souci de neutraliser les effets de la hausse sur les étudiants issus de milieux moins favorisés et de la classe moyenne.

Étant donné qu'une des grandes priorités de la Coalition consiste en la gestion efficace et transparente des fonds publics, nous croyons aussi que les universités doivent faire leur part en rationalisant leurs dépenses administratives pour maximiser les services directs aux étudiants.

À la lumière des opinions exprimées ces derniers mois, et en tenant compte du taux toujours insuffisant de diplomation universitaire au Québec, notamment chez les francophones, la Coalition conclut que la hausse des droits de scolarité devrait être

modulée à la baisse pour éviter un choc tarifaire trop marqué et répondre aux craintes sur l'accessibilité aux études universitaires. Elle propose donc:

- Que les droits soient haussés de 200 \$ par année au cours des cinq prochaines années et qu'ils soient ensuite indexés annuellement en fonction de l'inflation;
- Que la première tranche de cette majoration entre en vigueur à la session débutant en janvier 2013 ;
- Qu'on maintienne les mesures prévues pour améliorer le Régime d'aide financière aux études;
- Que le financement supplémentaire accordé aux universités par la hausse des droits soit conditionnel au dépôt par celles-ci d'un plan de rationalisation de leur gestion prévoyant une amélioration des services aux étudiants grâce à une meilleure allocation de leurs ressources.
- Que la hausse du financement des universités passe en partie par une diminution du Crédit d'impôt pour les études postsecondaires au niveau universitaire.

Même si son déclenchement en pleine période estivale repose sur un calcul partisan lié de toute évidence à la tenue de la Commission Charbonneau à l'automne, la campagne électorale au Québec devrait avoir le mérite de dénouer la crise créée dans le sillage du débat sur les droits de scolarité. C'est dans cet esprit que la Coalition propose un compromis afin de ramener la paix sociale au Québec, de permettre aux étudiants de retourner en classe dans les meilleures conditions possibles et d'assurer la tenue d'une élection générale dans un climat serein et respectueux.

ENGAGEMENT 17 : ATTITUDE RESPONSABLE FACE À LA DETTE PUBLIQUE

Partout dans le monde on prend conscience des effets douloureux découlant de la négligence à rembourser la dette publique. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec n'entend pas attendre d'être acculé au pied du mur avant d'agir.

Il est urgent de réduire le poids de la dette du gouvernement du Québec. À l'heure actuelle, celle-ci atteint 183,8 milliards de dollars. Et elle continue d'augmenter. Uniquement en 2011-2012, 10 milliards de dollars se sont ajoutés à la dette brute du Québec, une augmentation de 6 %. Une somme de 8 milliards devrait s'y ajouter en 2012-2013 (4,3 %). Si on y ajoute la dette des municipalités, d'Hydro-Québec, des universités et des autres entreprises du gouvernement, la dette totale du Québec s'élève à plus de 250 milliards de dollars, et ce, sans compter la portion de la dette fédérale attribuée au Québec.

Les intérêts payés sur cette dette forment déjà le troisième poste budgétaire en importance et s'élèvent aujourd'hui à 10 milliards de dollars par année, soit 940 dollars par Québécois et 1 100 dollars par contribuable. Le constat est implacable. Le poids de cette dette nous étouffe collectivement et nous empêche de regarder l'avenir avec confiance. Plus encore, cette dette pèse de tout son poids sur l'avenir de nos enfants, les condamnant à devoir contribuer pour une part disproportionnée de leurs revenus à payer des services dont ils n'auront jamais pu bénéficier. En les privant aussi de la liberté de choix qui devrait être la leur, et ce, dans un contexte où des défis importants – particulièrement celui du vieillissement de la population – ne feront qu'accentuer le fardeau qu'ils auraient de toute manière à supporter.

Réduire l'endettement public, c'est libérer des ressources pour le financement des missions importantes de l'État. C'est aussi respecter le principe fondamental d'équité intergénérationnelle et ouvrir l'avenir des générations montantes. Bien que la réduction des impôts des particuliers, notamment ceux des familles de la classe moyenne, demeure un objectif important, la Coalition Avenir Québec croit donc qu'un gouvernement responsable se doit, dans des circonstances comme les nôtres, de privilégier le remboursement de la dette.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec respectera donc le principe de l'équité intergénérationnelle dans sa gestion des finances publiques. Il priorisera le remboursement de la dette, mais sans exclure les mesures de réduction des impôts des particuliers, notamment ceux des familles de la classe moyenne.

ENGAGEMENT 18 : REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES À LA DETTE

La Coalition Avenir Québec considère qu'il n'est que normal que l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables que recèle le territoire du Québec bénéficie à tous les Québécois, et non pas seulement à ceux qui ont la chance de vivre au moment de leur extraction.

Pourtant, les redevances perçues sur l'exploitation de nos ressources naturelles servent aujourd'hui à payer nos dépenses d'épicerie. Nous ne devrions pas accepter de léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un Québec dont le sous-sol se serait appauvri en même temps que la dette dont ils hériteront continuera de s'accumuler.

Il est par conséquent normal et juste que toutes les redevances générées par l'exploitation de nos ressources naturelles non renouvelables soient affectées à la réduction

de la dette du Québec. Il s'agit là d'une façon d'assurer que nos précieuses ressources naturelles non renouvelables servent véritablement à assurer notre richesse collective et à préparer l'avenir afin que les générations futures soient en mesure de bénéficier demain de nos actions d'aujourd'hui.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec affectera donc au remboursement de la dette 100 % des redevances générées par l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables.

ENGAGEMENT 19 : UNE JUSTICE HUMAINE, MAIS FERME

Justice et équité sont intimement liées. À cet égard, la mission première d'un État moderne est d'assurer la sécurité et le bien-être des individus sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit d'une condition essentielle et préalable au développement et à l'épanouissement de toute société civilisée. Pour bien remplir cette fonction, l'État doit se doter d'institutions compétentes et impartiales en lesquelles les citoyens ont confiance pour faire appliquer la loi.

Or, les constats qui sont faits de l'administration de la justice québécoise sont très durs. Complaisance envers les criminels, manque d'humanisme avec les victimes, inefficacité dans les services aux citoyens, etc. Lorsque la moitié des citoyens affirment ne pas faire confiance aux tribunaux, on peut réellement parler d'une crise de confiance.

Encore ici, il faut que ça change !

D'abord, si la réhabilitation est souhaitable pour les criminels, nous devons cesser d'être aussi permissifs pour les auteurs de crimes graves. Les citoyens en ont assez des sentences bonbons données pour des crimes violents contre la personne, en particulier les agresseurs sexuels, et pour les criminels de la route. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend donc faire preuve d'une plus grande sévérité face à ces types de crime.

Si notre système de justice doit être dissuasif et ferme envers les criminels, il doit tout autant faire preuve d'humanisme envers les victimes d'actes criminels. Les conséquences d'un crime sont parfois très lourdes pour celles-ci et créent des situations difficiles qui obligent à mieux leur venir en aide. C'est pourquoi la Coalition juge tout aussi important de réhabiliter les délinquants que de mettre des ressources à la disposition de leurs victimes. Elle entend donc mieux soutenir les victimes d'actes criminels et leurs proches, notamment en étendant la notion de victime d'acte criminel aux parents et aux proches de la victime et en augmentant la compensation financière prévue pour couvrir leur réadaptation.

Un travail colossal est également à faire afin de redorer le blason de notre système de justice. Trop de citoyens refusent de prendre des recours judiciaires pour faire respecter leurs droits, craignant de faire face à de longs délais ou des coûts trop élevés. Un système plus accessible et efficace, qui ne se perdra pas dans les dédales administratifs et bureaucratiques qui retardent les jugements, les sentences et les prises de décision, voilà le résultat qui doit être visé afin de redresser le niveau de confiance des Québécois envers les institutions judiciaires.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend aussi assumer le leadership nécessaire et combattre efficacement la contrebande de tabac. Celle-ci est devenue tellement répandue que 36% des cigarettes fumées dans les écoles québécoises proviennent du marché illicite !

Enfin, il est inconcevable de penser qu'il en coûte plus cher par jour à l'État pour l'hébergement d'un détenu que pour un aîné en CHSLD qui paie une partie de son hébergement. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend donc faire payer aux détenus une partie de leur hébergement correctionnel, selon leur capacité financière.

SERVICES PUBLICS : L'EFFICACITÉ AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

Les services publics offerts par un gouvernement sont le reflet de choix de société. Le Québec s'est fixé comme objectif d'être un des meilleurs endroits au monde où élever une famille et s'est doté de services en conséquence. Il a aussi fait le choix de mettre sur pied des régimes publics tels que celui de l'assurance-médicaments pour assurer une couverture équitable et abordable à l'ensemble de la population. De nombreuses autres actions – par exemple pour lutter contre le décrochage scolaire dans les milieux moins favorisés – ont été déployées. Ces choix s'appuient sur une vision de la société où la solidarité et l'entraide ont toute leur place.

La Coalition partage ces valeurs. Elle pose toutefois un regard critique sur la gestion des services publics au Québec. Celle-ci n'est pas à la hauteur de notre potentiel. Une trop grande partie des sommes investies servent à assumer les coûts de gestion, ce qui entame la solidarité si chère aux Québécois. Cette inefficacité est également source d'iniquités, dont la plus patente est qu'un Québécois sur quatre n'a toujours pas de médecin de famille et est donc privé de ce fait d'une voie d'accès essentielle au système de santé.

DES RÉSEAUX PUBLICS PLUS PERFORMANTS

Pour la Coalition, l'avenir et la prospérité d'une société se construisent en tablant sur des réseaux publics performants qui offrent des services de qualité au meilleur coût. Le meilleur investissement qu'une société puisse faire dans cette perspective est de se doter d'un système d'éducation de haut calibre. Ce sera la priorité absolue d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec. La relance du Québec doit impérativement passer, comme ce fut le cas durant la Révolution tranquille, par une revalorisation de l'éducation et par des investissements massifs dans ce secteur.

La famille est le noyau de la société. L'État québécois doit fournir aux familles des services à la hauteur de leur rôle essentiel. De nouveaux pas doivent être franchis pour assurer une meilleure conciliation entre le travail et la famille. De même, le Québec doit faire des efforts majeurs – et qui n'ont que trop tardé – pour améliorer la qualité de vie des aînés et reconnaître l'immense potentiel qu'ils représentent.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec se fixera donc des objectifs ambitieux pour améliorer la qualité de l'éducation, des soins de santé et des services aux

familles. Mais pour atteindre ces objectifs, l'action de la Coalition devra s'appuyer sur des principes clairs. Ceux-ci se résument en une formule : le citoyen d'abord.

LE CITOYEN D'ABORD

Offrir des services publics de qualité aux familles québécoises et dans les secteurs de la santé et de l'éducation est une entreprise complexe. Les personnes qui sont chargées de la gestion de ces services font face à de nombreux défis qu'ils relèvent pour l'essentiel avec dévouement et professionnalisme. Il faut toutefois convenir que les impératifs bureaucratiques liés à la gestion des services publics semblent avoir trop souvent pris le dessus sur les personnes à qui ces services sont destinés. La Coalition estime qu'en matière de services publics le Québec est sur-administré et qu'une partie significative des ressources consacrées à la bureaucratie pourraient être plus utilement employées pour offrir des services directs à la population.

Des coûts de gestion trop élevés alourdissent le fardeau fiscal des contribuables et privent les citoyens du Québec de services auxquels ils ont droit. Cautionner le statu quo est un frein au progrès du Québec et une politique à courte vue. La meilleure façon de garantir la qualité de vie des Québécois dans l'avenir est d'éliminer le gaspillage et de recentrer l'offre de services publics sur les besoins des gens et tenir compte de leur évolution.

L'efficacité et la rigueur doivent être mises au service des Québécois. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera que des services publics de qualité soient véritablement disponibles pour tous. Cela veut dire en clair que la Coalition Avenir Québec prendra les moyens nécessaires pour faire en sorte que tous les Québécois reçoivent la meilleure formation possible, bénéficient d'un accès équitable au système de santé et puissent remplir pleinement leurs obligations familiales.

Éducation : la clé du développement du Québec

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend faire de l'éducation sa grande priorité. À cette fin, il mettra de l'avant des mesures audacieuses pour que le système d'éducation du Québec devienne l'un des meilleurs au monde d'ici 2020.

Car si nos progrès en matière d'éducation sont indéniables, des problèmes sérieux persistent néanmoins. Le système d'éducation québécois peine à s'adapter aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui. Les enseignants ne sont pas suffisamment valorisés, les écoles ne disposent pas des pouvoirs et des ressources nécessaires pour mener à bien leur mission et les structures scolaires sont trop lourdes, trop centralisées

et trop coûteuses. La Coalition veut s'assurer que les pouvoirs et les ressources soient affectés au palier le mieux placé pour les gérer et répondre aux besoins des élèves. Les rôles et les responsabilités de chaque intervenant pourront ainsi être mieux définis, et chacun répondra plus directement de sa gestion.

En assurant à tous un enseignement de qualité, ces mesures contribueront à réduire le décrochage scolaire, à améliorer la qualité de l'éducation que reçoivent les jeunes Québécois, à mieux répartir les pouvoirs et les ressources afin de responsabiliser les acteurs en charge d'assurer leur succès scolaire, de même qu'à assurer à la fois une meilleure accessibilité aux études universitaires et un financement adéquat de nos universités.

UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS

Tous les enfants au Québec passent par l'école primaire et l'école secondaire. Comment faire en sorte que ce passage soit le plus fructueux possible ? Comment s'assurer que les personnes destinées aux études postsecondaires fassent leur entrée au cégep dans les meilleures conditions possibles ? Comment s'assurer que ceux qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études au-delà de l'école secondaire puissent le faire en mettant toutes les chances de leur côté sur le marché du travail ?

Une première réponse se trouve en amont du système scolaire. Certains enfants arrivent à l'école maternelle en ayant déjà des retards de développement importants. C'est pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera que les services de garde offrent aux enfants du Québec un milieu sécuritaire et stimulant. Il consacrera également des ressources supplémentaires pour permettre de dépister les problèmes d'apprentissage de manière à ce qu'un soutien approprié soit fourni le plus rapidement possible aux enfants en difficulté.

L'autre réponse aux questionnements précédents est claire, bien que sa mise en œuvre constitue un défi de taille. Pour que chaque élève tire le meilleur parti de son passage au primaire et au secondaire, il faut assurer à tous un enseignement de qualité. Comment ? La Coalition croit qu'il faut donner plus de moyens et de ressources aux écoles et notamment aux enseignants et aux spécialistes qui assurent en première ligne la formation des élèves. La Coalition croit aussi qu'il faut mieux définir les responsabilités de chaque intervenant (centre de services, école, professeurs) dans le milieu de l'éducation afin de s'assurer que les écoles soient plus autonomes, mieux outillées et plus imputables.

UN GRAND PROJET ÉDUCATIF

Partout dans le monde on cherche les façons d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire. Un grand nombre d'études ont été menées à ce sujet afin d'identifier les facteurs qui auront une influence positive sur notamment la motivation des élèves, qui est en lien direct avec la persévérance. On y identifie le milieu socioéconomique des élèves, leur lien de confiance avec leur professeur, l'estime de soi, la fierté, le sentiment d'appartenance à leur école, etc.

C'est en s'appuyant sur ces facteurs que la Coalition présente un programme qui s'attaque vigoureusement à l'important taux de décrochage des jeunes Québécois. Elle priorisera les interventions en milieux socioéconomiques défavorisés où le taux de décrochage est plus élevé.

L'amélioration des conditions de travail, l'autonomie et l'appui professionnel donné aux enseignants contribueront aussi à diminuer le taux de roulement et augmenteront l'attractivité de la profession. L'investissement ciblé dans l'aide destinée aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage donnera aux enseignants un appui significatif de professionnels, ce qui leur permettra de consacrer davantage de temps à l'encadrement pédagogique des élèves.

Mais au-delà des mesures particulières, si nécessaires soient-elles, c'est aussi une certaine idée de l'école, à la fois comme milieu de vie et comme milieu d'apprentissage, qui doit voir le jour. Car le sentiment d'appartenance à une école est un facteur déterminant de la réussite de nos élèves. C'est là que les activités éducatives parascolaires prennent toute leur importance.

Compte tenu du rythme de travail des parents, et afin d'offrir au plus grand nombre possible d'élèves un climat propice à la réussite, nous croyons qu'il faut aussi repenser l'horaire scolaire. L'atteinte de cet objectif ambitieux passe par l'application de plusieurs mesures comme l'allongement des heures d'enseignement, le développement de l'aide aux devoirs, l'offre d'activités parascolaires à caractère éducatif, sportif et culturel, et une plus grande présence des enseignants et du personnel assurant l'encadrement et le suivi des élèves.

La Coalition veut donc faire bénéficier aux jeunes Québécois d'une stratégie intégrée pour leur offrir toutes les chances d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Elle agira sur tous les fronts en faveur de la réussite. En outre, une telle approche permettra de faire de l'école le lieu de transmission par excellence d'une véritable culture de l'activité physique et du sport.

Une école ouverte sur la société, adaptée aux besoins des familles et soucieuse de la réussite de toutes et de tous, tel est le grand projet éducatif de la Coalition Avenir Québec.

ENGAGEMENT 20 : CINQ HEURES DE PLUS PAR SEMAINE À L'ÉCOLE SECONDAIRE

La Coalition mettra beaucoup sur les activités parascolaires pour repenser les écoles à la fois comme milieu de vie et comme lieu d'apprentissage. L'incidence positive de ce type d'activités sur la persévérance scolaire – notamment chez les garçons et dans les milieux moins favorisés – est soulignée par de nombreux spécialistes.

Afin d'allonger et d'enrichir le temps de présence des élèves à l'école secondaire et ainsi favoriser la réussite scolaire, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec ajoutera donc une heure par jour à l'horaire des écoles secondaires.

Durant ces cinq heures supplémentaires par semaine, les élèves seront conviés à une série d'activités comme l'aide aux devoirs, des périodes de lecture ou des activités parascolaires. Cette mesure sera implantée progressivement à compter de l'année scolaire 2014-2015 en commençant par les écoles des milieux défavorisés.

Par ailleurs, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend favoriser la modification de la grille horaire des écoles secondaires afin de faire débiter, dans la mesure du possible, les cours à 9h le matin.

De nombreuses études ont démontré les avantages d'un horaire plus compatible avec le cycle de sommeil des adolescents. De plus, les horaires scolaires sont souvent incompatibles avec la réalité des familles d'aujourd'hui et le rythme de travail des parents, qui souvent occupent chacun un emploi à temps plein. Aussi la Coalition souhaite-t-elle que les écoles tendent vers un idéal, celui de l'école de « 9 à 5 ».

Ces changements devront se faire en tenant compte des réalités des différents milieux et des diverses régions du Québec. Le « mur-à-mur » ne sera pas imposé, compte tenu des contraintes qui peuvent justifier un horaire différent que le « 9 à 5 ».

ENGAGEMENT 21 : OFFENSIVE MAJEURE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le taux de décrochage scolaire reste trop élevé au Québec. Malgré les tentatives récentes de présenter la réalité sous un jour plus favorable, il reste que dans le réseau public, un jeune sur cinq décroche avant d'avoir obtenu son diplôme. Chez les garçons c'est un sur quatre.

Malgré les ressources consacrées à ce problème et le dévouement des intervenants des milieux scolaire et social, les progrès enregistrés dans la lutte au décrochage restent

insuffisants. Cette situation entraîne de graves conséquences socioéconomiques pour le Québec. En plus des coûts humains très importants associés au décrochage, on estime que le manque à gagner et les coûts sociaux associés au décrochage d'un seul élève s'élevaient à 120 000 \$ en 2009 comparativement à un diplômé de l'école secondaire. Collectivement, c'est tout le Québec qui s'appauvrit quand une partie de sa jeunesse est privée des outils qui lui permettraient de donner sa pleine mesure.

Le haut taux de décrochage scolaire au Québec s'explique par une combinaison de facteurs. Le premier est une répartition déficiente des ressources entre les milieux favorisés et défavorisés. Le système actuel favorise un saupoudrage de ressources financières entre les commissions scolaires et les écoles, plutôt qu'une approche ciblée vers les zones et clientèles les plus à risque. De plus, notre réseau d'écoles compte environ 2 460 écoles publiques et 330 écoles privées. Comme les écoles privées acceptent très peu d'élèves avec des difficultés d'apprentissage, la pression sur les écoles publiques devient d'autant plus importante.

Un second problème est la difficulté d'attirer les enseignants les plus expérimentés dans les écoles qui en ont le plus besoin. Les enseignants chevronnés se retrouvent souvent en milieu favorisé, alors que les nouvelles recrues héritent des milieux plus difficiles en attendant d'avoir l'ancienneté nécessaire pour choisir un autre établissement. Le renouvellement constant du personnel enseignant dans les milieux à risque crée un climat d'instabilité peu propice à la réussite des élèves. De plus, cette mobilité du personnel empêche la formation de véritables équipes-écoles, pourtant essentielles à la réalisation de projets éducatifs ambitieux et à la pleine implication des enseignants. On observe un problème de stabilité similaire au niveau de l'affectation des directions d'école, ce qui ne facilite pas la tâche des enseignants et rend difficile l'implantation de mesures d'amélioration à long terme dans ces écoles.

Une troisième difficulté résulte de la nature des parcours académiques offerts à l'école secondaire. Plusieurs élèves décrochent du système scolaire vers la fin de la troisième secondaire après avoir éprouvé des difficultés à suivre la formation de la filière générale menant aux études postsecondaires. D'autres quittent pour les mêmes raisons et ne reviennent à l'école qu'après un long détour souvent insatisfaisant sur le marché du travail. Dans les deux cas, la réinsertion est difficile parce que le parcours scolaire initial du décrocheur – qu'il décide un jour de raccrocher ou pas – s'est soldé par un échec. Il est clair, dans cette perspective, qu'une vaste réflexion doit être menée au sujet des parcours scolaires à l'école secondaire et plus particulièrement sur la période charnière que représente le passage de la troisième à la quatrième secondaire.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra donc tout en œuvre pour s’attaquer au décrochage scolaire. Plusieurs des mesures proposées contribueront à l’amélioration de la situation. Il en va notamment ainsi de l’augmentation du salaire des enseignants qui travaillent dans des milieux défavorisés, de l’augmentation des ressources des directions d’écoles, de même que des efforts qui seront déployés pour revaloriser et encourager la formation professionnelle et technique.

Pour améliorer la situation, la Coalition croit aussi qu’il faut se fixer des objectifs clairs – ambitieux, mais réalisables. C’est ainsi qu’un gouvernement de la Coalition Avenir Québec se fixera comme objectif d’augmenter de 8 % d’ici 2020 le taux de diplomation des jeunes de 20 ans, ce qui le fera passer de 73,8 % à 80 %.

En somme, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera du problème du décrochage scolaire au niveau secondaire un véritable chantier et coalisera l’ensemble des intervenants pour que tout soit mis en œuvre pour atteindre cet objectif, sans réduire la qualité des diplômes.

En outre, il consacrera des ressources additionnelles pour appuyer les professeurs dans leur travail auprès des élèves aux prises avec des difficultés d’apprentissage. L’ajout de professionnels en orthophonie, en psychoéducation, en orthopédagogie et en psychologie dans les écoles, dont celles des milieux les plus défavorisés, est l’une des clés de la réussite pour ces élèves. Les écoles où l’on retrouve les plus grandes concentrations d’élèves en difficulté seront priorisées dans l’attribution des sommes et des ressources destinées à favoriser leur intégration et leur réussite.

ENGAGEMENT 22 : PLUS D’AUTONOMIE AUX ÉCOLES

La Coalition croit qu’il importe de donner plus d’autonomie aux écoles. Celles-ci sont les mieux placées pour comprendre les besoins particuliers de leur clientèle et y répondre de la manière la plus appropriée et la plus efficace. La Coalition souhaite donc augmenter les pouvoirs et les ressources des écoles pour leur permettre de mener à bien leur mission.

À l’heure actuelle, les coûts de fonctionnement des commissions scolaires atteignent plusieurs centaines de millions de dollars par année, une somme considérable qui pourrait être mieux employée ailleurs. La Coalition croit qu’une bonne partie des ressources actuellement consacrées à des activités de gestion par les commissions scolaires pourraient être plus utilement redéployées vers les écoles afin de fournir davantage de services directs aux élèves. L’abolition des commissions scolaires permettra d’épargner environ la moitié de leur budget de fonctionnement actuel et de réduire le nombre d’employés affectés à la gestion du réseau et non aux services directs aux élèves. Quant à l’autre moitié du budget, de même

qu'à une partie du personnel actuel des commissions scolaires, ceux-ci seront répartis entre les écoles et les centres de services régionaux, une structure souple et légère qui sera mise au service des écoles et qui permettra de mieux répondre à leurs besoins.

L'augmentation des ressources et des pouvoirs dévolus aux écoles leur permettra de jouir d'une plus grande autonomie et de mieux arrimer leur offre de services aux besoins de leur milieu. Leur marge de manœuvre accrue permettra de répondre efficacement aux problèmes particuliers qui sont vécus dans les milieux scolaires.

Quant aux centres de services, ceux-ci prendront en charge les services dont les écoles ne peuvent assumer seules la gestion ou dont elles souhaitent que la gestion soit partagée (transport scolaire, gestion et entretien des écoles, par exemple). Ils pourront également prendre en charge une partie des pouvoirs actuellement dévolus aux directions régionales du ministère de l'Éducation. Au nombre de 39, ces centres de services répondront aux besoins des écoles et de leur milieu (30 pour le réseau francophone et 9 pour le réseau anglophone).

Le rôle des parents et de la communauté à l'intérieur du système d'éducation sera préservé et augmenté. L'abolition des élections scolaires et du rôle de commissaire s'accompagnera d'une augmentation des pouvoirs et de la représentativité des conseils d'établissement. Quant à la communauté anglophone, ses droits seront respectés et sa représentativité assurée au sein des conseils d'établissements des écoles de langue anglaise et des neuf centres de services anglophones.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage donc à augmenter les pouvoirs dévolus aux directions d'école en abolissant les commissions scolaires et en transférant aux conseils d'établissements des écoles, dotés du statut d'un conseil d'administration, les pouvoirs dont ils ont besoin pour répondre à leur mission et aux besoins spécifiques de leur clientèle. Les fonctions qui ne peuvent être accomplies par les écoles seront confiées, sur une base régionale, à 30 centres de services francophones et 9 centres de service anglophones.

Les élections scolaires et les postes de commissaires seront abolis. La représentativité des conseils d'établissement sera augmentée. L'abolition des commissions scolaires permettra d'économiser environ la moitié de leur budget actuel de fonctionnement. Quant à l'autre moitié, elle sera répartie entre les écoles et les centres régionaux de service.

Par ailleurs, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec limitera le taux de croissance de la taxe scolaire. Par souci d'efficacité, celle-ci sera prélevée en même temps

que la taxe foncière par les municipalités, qui seront compensées en conséquence, et sera remise directement au gouvernement du Québec.

ENGAGEMENT 23 : VALORISATION DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT

Pour assurer la réussite scolaire, il est primordial d'avoir un enseignant compétent et motivé. Or, si les enseignants sont au cœur de notre système d'éducation, leur profession est cependant trop souvent dévalorisée. Leur rémunération n'est pas à la hauteur de l'importance que la société attache à leur fonction. La profession peine à recruter les meilleurs parmi les postulants universitaires, davantage attirés vers des secteurs plus valorisés et qui leur promettent de meilleurs revenus. Cette tendance doit être inversée. À l'image d'autres États, comme la Finlande par exemple, le Québec doit se doter d'un système d'éducation dont la réputation sera telle que les meilleurs candidats se feront la lutte pour accéder aux facultés d'éducation.

Il faut donner plus de moyens et valoriser davantage le travail des enseignants qui assurent en première ligne la formation des élèves. Ceci passe notamment par l'amélioration de leur rémunération, par l'augmentation de leur autonomie dans le choix des méthodes pédagogiques et dans l'évaluation de la capacité des élèves à passer au niveau supérieur, de même que par la reconnaissance et l'encadrement de leur profession par la création d'un ordre professionnel des enseignants.

Cette plus grande responsabilisation des enseignants doit cependant passer par une meilleure évaluation de leur performance. Mis en place après consultation des enseignants et des directions d'établissements, et tenant compte des normes mises en place par le futur ordre des enseignants, ce processus d'évaluation permettra d'appuyer les enseignants dans leur démarche d'amélioration continue. L'objectif n'est évidemment pas de lier l'évaluation des enseignants à un seul facteur, comme par exemple le taux de réussite des élèves, mais bien d'en arriver à évaluer de manière globale la qualité de leur enseignement, en tenant compte de l'ensemble des facteurs propres au milieu où ils enseignent.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera donc une série de mesures destinées à revaloriser et à professionnaliser la fonction d'enseignant, de même qu'à donner aux enseignants plus de pouvoirs, de moyens et de responsabilités dans leur tâche d'enseignement. Ainsi, il :

- augmentera la rémunération moyenne des enseignants et des directeurs d'école du primaire et du secondaire. Chaque enseignant verra son salaire augmenter de façon significative, mais les augmentations varieront en fonction de certains

paramètres, incluant le profil socioéconomique de l'école, le nombre d'années de scolarité de l'enseignant, son implication dans les activités parascolaires et s'il fait du mentorat auprès d'enseignants plus jeunes

- augmentera l'autonomie des enseignants en s'assurant que leur revienne le choix des méthodes pédagogiques convenant le mieux à leurs élèves, incluant la recommandation des redoublements lorsque nécessaire
- créera un ordre professionnel des enseignants chargé de fixer les conditions d'accès à la profession, les exigences de formation permanente, les normes relatives à l'évaluation des enseignants, de même que les normes déontologiques qui leur sont applicables. Cet ordre veillera également à promouvoir l'excellence en éducation et à représenter la profession auprès des pouvoirs publics
- réévaluera les règles relatives à l'obtention de la permanence des enseignants, qui sera dorénavant attribuée sur la totalité du territoire québécois
- mettra en place, après consultation des enseignants et des directions d'établissements, des mesures destinées à évaluer la performance globale des enseignants et à favoriser l'amélioration continue

ENGAGEMENT 24 : AUGMENTATION DES TAUX DE DIPLOMATION COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

Les taux de diplomation ont augmenté aux niveaux collégial et universitaire au cours des dernières décennies, mais ils restent encore insuffisants. Trop peu d'étudiants entament des études postsecondaires et trop peu complètent leur formation.

Le Québec a comblé une partie de son retard historique en matière de formation universitaire. L'objectif est maintenant de rattraper définitivement les sociétés les plus avancées. La première offensive doit venir du réseau collégial. Le taux de diplomation y est insuffisant. Les collèges devront donc s'engager au cours des prochaines années à consolider les mesures prises pour contrer le phénomène du décrochage et s'assurer d'ici 2020 que le taux de diplomation en milieu collégial atteigne le seuil de 75 %.

Les universités québécoises devront aussi s'attaquer au problème du décrochage, particulièrement criant lors des deux premières années du parcours académique des étudiants. La présence massive de chargés de cours durant cette période cruciale de la formation des étudiants constitue à cet égard une pratique qui devra être revue. Les universités québécoises seront conviées à élaborer un plan d'action pour augmenter la persévérance académique au premier cycle et favoriser la poursuite des études au second et au troisième

cycle (où le Québec accuse encore un retard important). L'objectif de toutes ces mesures est de faire passer le taux de diplomation dans les universités de 70 % à 80 % d'ici 2020.

ENGAGEMENT 25 : AJUSTEMENT DE LA FORMATION AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

On ne doit pas sous-estimer l'importance d'assurer une formation professionnelle et technique de qualité, répondant de manière adéquate aux besoins du marché du travail. L'avenir d'une économie comme la nôtre dépend en grande partie de la disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée. La formation professionnelle ou technique est souvent le passeport vers des emplois de qualité et bien rémunérés.

En faisant de l'éducation sa priorité, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera de ne pas laisser de côté la formation professionnelle et technique. Il en fera au contraire l'un des fers de lance de sa stratégie éducative et de développement économique. En effet, l'existence d'une masse critique de diplômés spécialisés dans des secteurs d'avenir permet non seulement de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises existantes, mais aussi d'exercer un pouvoir d'attraction pour en inciter d'autres à s'installer dans toutes les régions du Québec.

Pour qu'elle puisse répondre efficacement aux besoins du marché du travail et aux aspirations de ses étudiants, la formation professionnelle et technique doit cependant être capable de s'ajuster de manière précise et rapide aux besoins évolutifs des entreprises. Il importe donc d'assurer que le monde de l'éducation ne fonctionne pas en vase clos, mais soit plutôt en constante communication avec les entreprises et les organismes de développement économique de chacune des régions.

Reconnaissant à sa juste valeur l'importance de la formation professionnelle et technique comme voie d'avenir pour de nombreux jeunes et pour plusieurs secteurs économiques à la recherche de main-d'œuvre qualifiée, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera activement l'établissement de solides liens entre les directions d'établissements, les entreprises et les organismes gouvernementaux de développement économique. Il s'assurera aussi que la formation professionnelle et technique puisse répondre avec plus de souplesse aux besoins spécifiques des gens déjà sur le marché du travail et qui souhaitent obtenir une formation complémentaire ou réorienter leur carrière.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera également l'émergence de pôles d'excellence dans certains programmes collégiaux et universitaires. Ces pôles d'excellence visent à former des masses critiques d'expertise et de diplômés spécialisés

dans des secteurs d'avenir afin non seulement de pourvoir aux besoins de main d'œuvre d'entreprises existantes, mais aussi d'exercer un pouvoir d'attraction pour en inciter d'autres à s'installer au Québec et plus particulièrement en région.

La formation continue est aujourd'hui un impératif dans les économies modernes. Dans certains cas, cette mise à niveau nécessite un retrait temporaire du marché du travail. Les coûts d'une telle démarche peuvent être très élevés, surtout dans le cas de travailleurs ayant des responsabilités familiales. Afin de favoriser ce type de projets, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera un comité de travail qui aura pour mandat d'élaborer un programme de Régime épargne-études destiné à cette catégorie particulière de travailleurs.

ENGAGEMENT 26 : PROGRAMMES DE STAGES EN ENTREPRISE

Pour les étudiants, la possibilité de passer d'un monde à un autre – de celui des études à celui du travail – est une façon exceptionnelle d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de l'expérience. Les programmes de stages en entreprise ou d'alternance travail-études, déjà disponibles dans certaines facultés universitaires du Québec, donnent aux étudiants de multiples bénéfices. Ils leur permettent à la fois de découvrir la réalité du marché du travail, de mieux comprendre le domaine vers lequel ils se dirigent et, ce faisant, de confirmer leur intérêt à poursuivre dans cette voie, de développer des liens souvent prometteurs avec les employeurs auprès de qui ils effectuent un stage, d'acquérir une expérience précieuse. Ils peuvent ainsi prendre une longueur d'avance dans la course aux meilleurs emplois, et, bien sûr, de gagner des revenus.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera la mise en place de programmes de stages en entreprises et de programmes d'alternance travail-études dans tous les cas et à tous les niveaux où de tels programmes sont envisageables dans le cadre de la formation professionnelle et technique et aux niveaux collégial et universitaire.

ENGAGEMENT 27 : MEILLEUR ENSEIGNEMENT DES LANGUES

La langue française est au cœur de notre identité collective et de la culture québécoise. Sa maîtrise est fondamentale pour le rayonnement de notre société tout comme elle est essentielle à l'épanouissement individuel et au cheminement professionnel des Québécois. Pourtant, la qualité du français écrit et parlé des jeunes Québécois est souvent critiquée, et plusieurs décrivent la qualité de son enseignement, qu'ils perçoivent comme une défaillance du système scolaire. Que ces critiques soient fondées ou non, tous s'entendront pour dire que la maîtrise du français mérite des efforts plus soutenus de la part de tous les intervenants du domaine de l'éducation, à commencer par les élèves eux-mêmes. Un coup de barre s'impose.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec confiera donc au réseau scolaire – du primaire au collégial – la mission prioritaire d’améliorer la maîtrise du français chez les jeunes Québécois. Des ressources additionnelles seront ajoutées et des consultations tenues auprès des principaux intervenants (enseignants, parents et représentants étudiants) pour s’assurer que ces ressources additionnelles soient gérées avec un maximum d’efficacité. Pour mesurer le succès de ces mesures, des examens nationaux seront ajoutés à tous les cycles du primaire et du secondaire pour tester la maîtrise du français de tous les jeunes.

Par ailleurs, dans le monde d’aujourd’hui, être bilingue est un atout essentiel pour réussir dans plusieurs domaines d’activités. En ce sens, la Coalition appuie la démarche d’enseignement intensif de l’anglais langue seconde qui peut débiter à compter de la cinquième année du primaire. Cependant, elle croit que les enseignants sont les mieux placés pour déterminer les modalités selon lesquelles cet enseignement intensif doit être dispensé, de même que les méthodes pédagogiques les plus appropriées pour leurs élèves. Cela est d’autant plus vrai en ce qui a trait aux élèves ayant des besoins particuliers et pour qui l’enseignement intensif de l’anglais peut représenter un défi difficile à surmonter.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera une série de mesures, du primaire au collégial, pour assurer une meilleure maîtrise du français et de l’anglais chez les jeunes Québécois. Ainsi, il :

- confiera au réseau scolaire la mission prioritaire d’assurer la maîtrise du français de tous les élèves, laquelle sera évaluée par le biais d’examens nationaux à tous les cycles du primaire et du secondaire ;
- favorisera l’enseignement intensif de l’anglais langue seconde tout en laissant aux écoles et aux enseignants l’autonomie de choisir les méthodes répondant aux besoins de leurs élèves et notamment de ceux ayant des besoins particuliers.

ENGAGEMENT 28 : ABOLITION DU COURS D’ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE AU PRIMAIRE

Le cours d’Éthique et culture religieuse a été implanté dans les écoles primaires et secondaires du Québec à la suite de la déconfessionnalisation des commissions scolaires et de l’implantation de la réforme du curriculum. Cette matière est enseignée tout au long du primaire ainsi que durant quatre années au secondaire. Or, de nombreux parents émettent des doutes sur la pertinence de ce cours et sur la façon dont il est enseigné, notamment au primaire.

Si l’on peut saluer les objectifs du cours d’Éthique et culture religieuse, on peut questionner sa pertinence dans un contexte où les professeurs du primaire peinent à enseigner les

matières de base. Au secondaire, ce cours a davantage sa raison d'être compte tenu de la maturité des élèves et des situations auxquelles ils sont confrontés à l'adolescence.

Afin de consentir davantage de temps aux matières de base, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera donc l'abolition du cours d'Éthique et culture religieuse au primaire. Le cours sera maintenu au secondaire.

ENGAGEMENT 29 : COURS SUR L'ÉCONOMIE, LES FINANCES PERSONNELLES ET L'ENTREPRENEURSHIP

Le Québec a besoin d'une relève entrepreneuriale forte pour appuyer son économie. Or, les jeunes Québécois sont deux fois moins nombreux que les jeunes Ontariens à cultiver le désir de devenir entrepreneurs.

De même, les études démontrent que les jeunes n'ont que peu de connaissances du fonctionnement des différents produits de crédit et des concepts et réalités économiques de base. On ne compte ainsi plus les rappels à l'augmentation du taux d'épargne. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, les habitudes les plus tenaces sont celles qui débutent tôt. Il importe donc d'éveiller les jeunes à l'importance de ces notions avant qu'ils n'atteignent le marché du travail.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera donc la création d'un cours obligatoire portant sur l'économie, les finances personnelles et l'entrepreneurship destiné à combler le manque de connaissances de nos jeunes en la matière. Grâce à ce cours donné au 4e secondaire, ils développeront une meilleure compréhension de la gestion des finances personnelles. Il leur permettra aussi de mieux se prémunir contre l'endettement et d'amorcer leur vie de citoyen de manière plus éclairée. Ce cours sensibilisera aussi les élèves à la notion d'entrepreneurship en leur expliquant les rouages d'une entreprise et en leur donnant l'occasion de s'impliquer dans un projet concret d'affaires.

ENGAGEMENT 30 : MEILLEURE INTÉGRATION DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

À l'heure actuelle, de nombreux élèves présentant des handicaps ou des difficultés de toute nature sont intégrés dans des classes dites régulières, surtout au primaire. Si les motifs d'une telle intégration sont souvent appropriés, celle-ci peut parfois poser des difficultés importantes, tant pour l'élève et pour ses parents que pour l'enseignant et les autres élèves de la classe. Ces difficultés sont exacerbées par le manque de ressources spécialisées, si souvent décrié par les enseignants comme par les parents.

Il importe d'être plus rigoureux et de resserrer les critères de classement des élèves présentant un handicap ou des difficultés particulières afin de permettre une intégration réussie et profitable à l'ensemble des élèves de la classe. Il importe aussi d'assurer que les élèves et les enseignants aient accès aux ressources spécialisées dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de services d'orthophonie, d'orthopédagogie, de psychoéducation ou de psychologie, et ce, particulièrement dans les écoles présentant les plus grandes concentrations d'élèves en difficulté.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, en partenariat avec les enseignants et les directions d'écoles, reverra les normes relatives à l'intégration dans les classes dites régulières des élèves ayant des besoins particuliers, encouragera l'augmentation des groupes répondant plus spécifiquement à leurs besoins et augmentera les ressources spécialisées à la disposition des élèves et des enseignants.

ENGAGEMENT 31 : HAUSSE DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le système universitaire québécois doit pouvoir continuer à s'imposer sur la scène internationale. Son sous-financement chronique constitue un obstacle majeur à l'atteinte de cet objectif. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à redonner au système universitaire québécois les moyens de maintenir et de renforcer ses traditions d'excellence en recherche et enseignement.

Ces sommes devront exclusivement servir à améliorer la performance des universités en matière de persévérance scolaire, de formation et de recherche. Aussi, ce réinvestissement important du gouvernement dans le système universitaire devra-t-il être accompagné d'efforts importants de rationalisation des dépenses d'opération et de gestion dans les universités, lesquels devront être précisés dans des plans d'action déposés par chaque université auprès du gouvernement. Les plans devront aussi inclure des stratégies d'action concertées avec d'autres universités afin de développer des pôles d'excellence dans certains programmes ou créneaux.

Des structures devront aussi être allégées ou abolies. Chaque université, incluant toutes celles du réseau de l'Université du Québec, devra avoir un lien de reddition de comptes directement avec le ministère de l'Éducation via des contrats de performance. Le siège social de l'Université du Québec sera aboli, permettant ainsi une économie d'environ 10 millions de dollars. Au total, la Coalition estime donc que les frais de gestion des universités québécoises devront faire l'objet d'économies significatives à l'horizon 2016-2017.

Santé : des services directs à la population

La santé reste une préoccupation majeure des Québécois. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le problème de l'accessibilité à des soins de qualité. Or, la Coalition constate que, comme en éducation, le Québec est sur-administré dans ce domaine. À l'instar des élèves, les patients sont souvent sacrifiés au profit de considérations bureaucratiques.

Des économies substantielles peuvent être réalisées en allégeant les structures de coordination et de gestion du réseau et en réaffectant les ressources ainsi dégagées à l'offre de services directs à la population, c'est-à-dire la première ligne de services.

Car le maillon faible du système de santé québécois est précisément cette première ligne qui en est la porte d'entrée. La manifestation la plus éloquente de ce problème est le fait qu'environ le quart des Québécois soient toujours sans médecin de famille. Cette situation est inacceptable et intolérable. Elle crée deux catégories de citoyens : ceux avec un médecin de famille, qui peuvent être orientés plus facilement et plus rapidement vers des soins de santé adéquats; ceux sans médecins, qui doivent se démêler dans les dédales du système. Une réorganisation simple, mais importante de la gestion du système de santé est impérative.

Les changements proposés par la Coalition sont de plusieurs ordres. Il faut notamment ajuster la liste d'incitatifs à destination des acteurs-clés, notamment le mode de rémunération des médecins omnipraticiens, pour favoriser le développement de la médecine familiale. Il faut aussi alléger les structures de gestion existantes et faire converger les ressources dégagées vers la première ligne. De même, les règles de financement des établissements de santé doivent être revues.

Il faut avoir le courage de poser les gestes nécessaires afin de réellement garantir à toutes les familles québécoises l'accès rapide à des soins de qualité. Les solutions à certains de ces problèmes sont connues, mais la volonté politique de les mettre en application a fait cruellement défaut jusqu'ici. L'heure est maintenant venue d'agir.

QUELQUES CONSTATS

Chaque année, le gouvernement du Québec investit dans le système de santé et de services sociaux environ 45 % de toutes ses dépenses de programmes. Près de la moitié des sommes prélevées aux contribuables servent donc à financer le système de santé.

En contrepartie, le Québec s'est doté d'un réseau complexe afin de répondre aux besoins croissants de la population. Répartis à travers 294 établissements publics de santé et plus

de 1741 installations, près de 300 000 professionnels de la santé s'affairent à soigner et offrir des services à la population dans toutes les régions du Québec.

Les médecins omnipraticiens et spécialistes, les infirmières, les pharmaciens et les autres professionnels de la santé peuvent s'appuyer sur de solides formations dispensées dans les collèges et universités du Québec ainsi que sur des standards de pratique reconnus afin d'offrir des soins de santé et des services sociaux de qualité.

Grâce à eux et à nos investissements collectifs, l'état de santé des Québécois a connu des gains appréciables au cours des 25 dernières années, qui ont vu leur espérance de vie augmenter de 5 ans. Lorsque les Québécois ont accès à des soins, ils en remarquent généralement la grande qualité, ce qui démontre tout le dévouement dont le personnel fait preuve. En examinant la situation sous cet angle, nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru.

Malgré ces réussites, le système de santé au Québec demeure confronté à de grands problèmes. Deux millions de Québécois n'ont toujours pas accès à un médecin de famille. L'engorgement des urgences est devenu un mal chronique. Selon les données du ministère, le séjour moyen sur civière était de 17 heures en 2011 (il était de 16 heures en 2003), alors que les séjours de 48 heures et plus demeurent à un niveau inacceptable.

Il est consternant de voir cette situation perdurer encore aujourd'hui alors que les causes du problème sont connues depuis longtemps (prise en charge déficiente de la population, accès difficile aux consultations spécialisées, proportion élevée de patients en soins de longue durée qui séjournent dans des lits de courte durée, etc.).

Parallèlement, la population du Québec vieillit. D'ici 2041, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devrait passer au Québec de 15,9 % (donnée de 2011) à 28,4 %, augmentant de façon importante les maladies chroniques et créant une forte demande de soins. Notre système devra fournir des services afin de soutenir les personnes âgées en perte d'autonomie qui souhaitent demeurer le plus longtemps possible chez elles.

Enfin, le régime public d'assurance-médicaments est coûteux. Au cours des 10 dernières années, le coût des médicaments a explosé, augmentant à un rythme moyen annuel bien supérieur à la croissance économique et plus élevé que celui des autres dépenses en santé. Cette évolution est très préoccupante et pourrait compromettre l'avenir même du système d'assurance-médicaments québécois.

Face à ces constats, la Coalition propose une série de solutions dont la mise en œuvre exigera une volonté politique ferme. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec

entend donc prendre les moyens nécessaires pour que tous les Québécois aient accès à un médecin de famille, reçoivent davantage de services dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS), soient plus rapidement admis dans le système hospitalier et puissent continuer à bénéficier d'un système d'assurance-médicaments abordable.

ENGAGEMENT 32 : UN MÉDECIN DE FAMILLE POUR TOUS

Il est inconcevable que la porte d'entrée pour obtenir une consultation médicale demeure encore aujourd'hui, pour beaucoup de Québécois, la salle d'attente bondée d'une clinique sans rendez-vous ou de l'urgence d'un hôpital. De même, trop de patients doivent faire cheminer eux-mêmes leur dossier médical dans un système de santé aux ramifications complexes. Pourtant, avec plus de 8 000 omnipraticiens, le Québec devrait compter assez de ressources médicales pour desservir toute la population. Toutefois, dans l'état actuel des choses, les omnipraticiens ne sont pas suffisamment incités à prendre en charge davantage de patients, et les groupes de médecine familiale (GMF) réunissant médecins, infirmières et personnel de soutien ne sont pas assez nombreux et souffrent de la lourdeur bureaucratique.

La Coalition Avenir Québec s'engage à faire en sorte que tous les Québécois et Québécoises puissent bénéficier d'une prise en charge réelle et complète de leur état de santé par des médecins omnipraticiens.

Pour cela, il faudra que la très grande majorité des médecins de famille se constituent en groupes de médecine familiale (GMF) ou d'autres modèles similaires. À cet égard, il est temps de mettre fin au débat sur le nombre de médecins au Québec. Selon une étude de l'Institut Canadien d'Information sur la Santé (ICIS) de 2010, le Québec comptait 110 médecins de famille par 100 000 habitants – ce qui est supérieur à la moyenne canadienne de 103 médecins de famille par 100 000 habitants. Si chaque médecin de famille prend en charge 1000 patients en moyenne, il est possible de couvrir l'ensemble de la population (ce nombre tient compte du travail des médecins omnipraticiens en établissement hospitalier, qui représente en moyenne environ 40 % de leur charge de travail).

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra donc le mode de rémunération des omnipraticiens afin qu'une partie soit liée à l'atteinte d'un nombre minimal de patients pris en charge.

Le nombre de patients devant être pris en charge par chaque omnipraticien dépendra de la façon dont sont réparties ses tâches. À titre d'exemple, les omnipraticiens consacrant 40 % de leur temps en milieu hospitalier pourraient être tenus de prendre en charge un minimum de 1 000 patients, tandis que ceux qui travaillent exclusivement en

GMF pourraient être tenus d'en prendre en charge 1 500. Cette mesure permettra de mieux couvrir les besoins des patients et d'inciter certains médecins omnipraticiens à augmenter leur volume de travail.

La Coalition fera également en sorte d'assurer à tous les médecins de famille un soutien clinique et administratif par l'entremise d'infirmières et de personnel administratif. Les infirmières doivent jouer un rôle accru quant au suivi clinique des patients inscrits. Ce faisant, le rôle des infirmières en GMF deviendra plus intéressant et valorisant.

Afin de permettre aux GMF de jouer pleinement leur rôle dans la continuité des soins, la Coalition fera en sorte que les médecins de famille puissent participer à l'hospitalisation et au plan de traitement de leurs patients. Les médecins de famille devront pouvoir obtenir rapidement un suivi du médecin spécialiste via des corridors de services et être impliqués dans la planification de la sortie de leurs patients et des services que ces derniers devront obtenir. Les médecins spécialistes seront appelés à réserver un temps accru pour traiter les patients référés par les médecins de famille. Aussi, les CSSS devront jouer un plus grand rôle dans la mise sur pied d'ententes entre les groupes de médecine familiale et les divers établissements de santé et de services sociaux de leur territoire pour permettre et faciliter la prise en charge complète de toute la population.

ENGAGEMENT 33 : PLUS D'AUTONOMIE AUX ÉTABLISSEMENTS

Les dernières années ont été marquées par une intervention accrue du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans la gestion interne et quotidienne des établissements, ce qui a eu pour effet de déresponsabiliser les acteurs de première ligne.

De la même façon, les agences de santé et de services sociaux se sont de plus en plus immiscées dans la gestion des établissements. Or, depuis la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en 2004, leurs rôles et responsabilités sont toujours demeurés vagues, créant ainsi confusion et dédoublements administratifs.

À l'évidence, le réseau de la santé et des services sociaux s'est trop bureaucratisé. On compte ainsi près de 1000 employés aux MSSS et plus de 2500 dans les agences. C'est énorme !

À cet égard, un rapport de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) portant sur la gouvernance du réseau est particulièrement révélateur. Selon ce rapport, malgré les nombreuses réorganisations de structures, les rôles et les responsabilités des différents paliers décisionnels demeurent confus et imprécis :

« La reddition de comptes, bien que nécessaire, a été exacerbée et a contribué au malaise parce que plusieurs ressources se consacrent essentiellement à vérifier que le palier local exerce bien ses responsabilités. Conséquemment, le palier régional est omniprésent dans la gestion des établissements, notamment par des demandes de rapports de toutes sortes qui, très souvent, dorment sur des tablettes. »¹

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera en sorte que les fonctions du MSSS soient recentrées sur sa mission de base, soit la définition des orientations ministérielles, l'établissement des objectifs, l'évaluation des résultats, la répartition des effectifs médicaux et le financement des établissements sur la base des activités.

La Coalition propose également l'abolition des agences de santé et de services sociaux, un palier décisionnel aujourd'hui superflu, qui ne contribue pas aux soins directs aux patients. En contrepartie, les 95 centres de santé et de services sociaux ainsi que les autres établissements de santé bénéficieront de plus de ressources et de pouvoirs, en plus d'assumer davantage de responsabilités. La direction de ces établissements – au plus près de l'action, donc mieux placée pour trouver des solutions – devrait bénéficier de plus de latitude dans l'utilisation de son budget, tout en étant imputable de ses résultats.

Créés précisément à cette fin, les CSSS seront davantage en mesure de coordonner les activités des établissements sur leur territoire (incluant les GMF) afin d'assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés à la population.

Étant dans une situation particulière en raison du nombre élevé de CSSS sur son territoire, la région montréalaise se verra chapeautée par une structure régionale souple du ministère. Dans les autres régions du Québec, ce sont les centres de santé et de services sociaux qui assureront la coordination des soins et des services, étant désormais pleinement responsables de la santé de la population de leur territoire.

En somme, la Coalition Avenir Québec propose de réviser fondamentalement les rôles et responsabilités des différentes instances du système de santé et des services sociaux, ce qui se traduira notamment par une réelle décentralisation exécutive au niveau local (CSSS et des établissements tels que les hôpitaux, centres de réadaptation, centres jeunesse, etc.), ainsi que par un allègement des structures administratives.

¹ « La gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux : une révision des rôles et des responsabilités s'impose », Association d'établissements de santé et de services sociaux, octobre 2010, page 4.

Les patients bénéficieront directement de cet allègement : le réseau gagnera en rapidité et en souplesse et les économies pourront être investies dans les services directs à la population.

ENGAGEMENT 34 : RÉVISION DES RÈGLES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Le budget de chaque établissement de santé et de services sociaux québécois est actuellement axé sur l'historique de ses dépenses, puis simplement reconduit au fil des ans moyennant certains ajustements. Cette approche est contreproductive. Elle n'incite pas les établissements à améliorer l'accès, la qualité ou l'efficacité des soins : plus de services et de patients ne font qu'engendrer plus de dépenses pour l'établissement. Un changement s'impose.

La Coalition entend réviser en profondeur ce mode de financement, qui sera dorénavant établi en fonction du volume de soins dispensés aux patients. Cette mesure assurera l'attribution des ressources budgétaires en fonction des besoins réels de la population, en plus d'encourager l'efficacité des établissements qui auront tout intérêt à augmenter le volume de services rendus à la population. Plutôt que d'être source de dépenses, l'augmentation du nombre de patients traités deviendra source de revenus supplémentaires. Ce mode de financement deviendra ainsi un instrument d'efficacité, d'accessibilité et de qualité des soins. Par ailleurs, jouissant d'une plus grande autonomie décisionnelle quant à l'organisation de leurs services et à la façon de les fournir, les établissements seront davantage responsables de leur équilibre budgétaire.

Par ailleurs, on sait que les médecins ne peuvent pas réaliser le volume d'activités qu'ils souhaiteraient effectuer, notamment pour les chirurgies. Certaines ressources et certains équipements ne sont pas non plus utilisés de façon optimale, avec comme résultat l'allongement des listes d'attente et des délais.

La formule de financement des établissements proposée par la Coalition exige que les directions générales concluent des ententes avec les médecins spécialistes afin d'établir un volume d'activités à réaliser selon les besoins de la population desservie. Ces ententes responsabiliseront les médecins quant au bon fonctionnement de leur établissement et détermineront une partie de leur rémunération. En contrepartie, les directions d'établissement devront garantir aux médecins l'accès continu aux plateaux techniques, le respect du temps opératoire convenu et le soutien adéquat d'infirmières et autres professionnels de la santé pour l'exécution de ces tâches. Finalement, puisque le ministère conservera la responsabilité de déterminer les orientations générales et les résultats attendus du réseau, les coûts liés à ces mesures n'excéderont pas ceux déjà prévus au cadre financier du gouvernement.

ENGAGEMENT 35 : RÉVISION DU RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Le régime public d'assurance-médicaments est à bout de souffle. En 10 ans, le coût des médicaments a explosé, augmentant à un rythme moyen annuel très supérieur à la croissance économique et plus élevé que celui des autres dépenses en santé. Ainsi, de 1985 à 2010, les dépenses en médicaments sont passées de 8,3 % à 20 % des dépenses totales en santé. Même si le taux de croissance a diminué au cours des dernières années, il demeure plus important au Québec (5,6 % en 2009) que dans le reste du Canada (3,6 %).

La Coalition propose entre autres deux mesures simples et efficaces pour endiguer les coûts du régime d'assurance-médicaments. La première concerne les honoraires versés aux pharmaciens (environ un milliard \$ annuellement en honoraires pour les services à la population). Au Québec, les ordonnances des patients sont généralement remplies chaque mois et c'est sur cette base que les honoraires sont versés. Les ordonnances des patients dont la situation médicale est stable devraient plutôt, sauf exception, être remplies par le pharmacien tous les trois mois. Cette modification générerait une économie considérable des honoraires payables aux pharmaciens.

La seconde mesure concerne les médicaments d'origine. En 1994, le gouvernement du Québec a choisi de favoriser l'industrie pharmaceutique et de permettre aux fabricants mettant en marché un médicament innovateur de recevoir un prix garanti pendant 15 ans même si un médicament générique était offert à moindre coût. Au départ, cette règle du 15 ans avait pour but de favoriser l'industrie pharmaceutique innovante présente au Québec. Les activités de ces entreprises ont toutefois diminué considérablement depuis, si bien que le maintien de cet avantage ne se justifie plus.

La performance canadienne en matière de recherche et développement est d'ailleurs parmi les pires de l'OCDE, à 6,9 % des revenus des entreprises pharmaceutiques (contre 16,4 % en France, 19,4 % aux États-Unis et 30,7 % en Suède). La Coalition propose donc d'abolir cette règle et d'encourager plutôt la recherche et le développement pharmaceutique par le biais de mesures fiscales bonifiées aux entreprises qui maintiennent ou accroissent leurs dépenses au Québec en recherche et développement.

À l'instar de plusieurs provinces canadiennes, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec misera davantage sur les médicaments génériques dans le cadre de l'administration du Régime d'assurance-médicaments.

ENGAGEMENT 36 : VIRAGE PRÉVENTION

La qualité, l'organisation et le financement des services de santé et des services sociaux ne constituent pas les seules manières de contrer la maladie. Depuis plusieurs années,

on reconnaît que la prévention peut jouer un rôle de premier plan pour maintenir et même améliorer la santé de la population québécoise, ce qui entraîne nécessairement des réductions de coûts pour le système de soins. Or, si tous reconnaissent la rentabilité d'investir dans ce domaine, la prévention est paradoxalement demeurée le parent pauvre du système de santé et de services sociaux.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend remédier à cette situation en prenant le virage de la prévention le plus ambitieux qu'ait jamais connu le Québec. Il s'engage à investir massivement en prévention pour notamment favoriser la pratique d'activités physiques par le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois.

Les jeunes seront particulièrement visés par ce virage à la faveur d'une politique de promotion de la santé dans le milieu scolaire.

Les adultes seront aussi encouragés à adopter et maintenir des pratiques d'activités physiques impliquant des bénéfices pour leur santé. Un crédit d'impôt remboursable sera offert aux personnes participant régulièrement à des programmes de conditionnement physique dans des établissements agréés.

De plus, des mesures fiscales seront offertes à l'intention des entreprises encourageant la pratique régulière d'activités physiques chez leurs employés. Déjà, les entreprises qui investissent pour construire un centre sportif en milieu de travail profitent d'une déduction fiscale corporative. La Coalition propose d'aller plus loin en permettant que les frais liés à l'inscription à des programmes d'activité physique dans des établissements accrédités soient déductibles totalement au chapitre des dépenses des entreprises.

Finalement, tous les centres de santé et de services sociaux, en collaboration avec les organismes du milieu, devront mener des actions préventives auprès de la population en général, mais également de façon spécifique auprès des personnes plus vulnérables, dont les jeunes familles, les femmes victimes de violence et les jeunes en difficulté. Ces actions se feront en priorité dans les milieux défavorisés. Les groupes de médecine de famille (GMF), dont l'équipe au complet collabore au suivi de l'état de santé des patients inscrits, auront aussi pour mandat d'augmenter la pratique clinique préventive.

ENGAGEMENT 37 : APPUI ACCRU AU MILIEU SPORTIF POUR LA SANTÉ DES QUÉBÉCOIS

Le virage prévention et les saines habitudes de vie doivent aussi s'appuyer sur des actions locales concrètes et compter sur le soutien des fédérations sportives dans toutes les régions. Le sport organisé au Québec, que ce soit dans le monde municipal, à l'école ou dans des clubs spécialisés, doit être soutenu davantage afin de pouvoir offrir plus d'activités bien encadrées dans des lieux adéquats et sécuritaires. Les dépenses gouverne-

mentales en cette matière sont en fait des investissements qui rapporteront gros à toute la société québécoise tant au point de vue social que financier.

C'est plus de 900 000 personnes qui sont membres des fédérations sportives québécoises. Ces fédérations assurent des activités récréatives, compétitives et s'occupent aussi d'entourer et de faire évoluer nos athlètes d'excellence. Elles ont un impact direct sur la santé des sportifs du Québec et peuvent, si on leur en donne les moyens, jouer un rôle accru pour améliorer celle de tous ceux qui n'ont pas encore adopté le sport dans leurs habitudes de vie. Le gouvernement libéral n'a pas cru bon de réviser le cadre d'intervention gouvernemental en loisir et en sport qui a 15 ans. Il est temps d'agir pour bien définir la stratégie du Québec en cette matière.

La Coalition assurera aussi le maintien à long terme des investissements actuels dans les infrastructures sportives en assurant que la pratique des sports se fait dans des lieux adéquats pour les participants. Là comme dans tous les autres domaines d'intervention de l'État, l'octroi de l'aide financière aux projets d'infrastructures se fera en fonction de critères objectifs et strictement non partisans.

ENGAGEMENT 38 : VIRAGE TECHNOLOGIQUE

Un grand bon vers le 21^e siècle s'impose au sein du réseau de la santé sur le plan technologique. En effet, les méthodes et les techniques médicales ne cessent de progresser, entraînant les établissements de santé à se doter d'appareils de plus en plus perfectionnés. Toutefois, le recours aux nouvelles technologies ne doit pas être limité aux seuls soins médicaux eux-mêmes. Il nous faut nous tourner résolument vers l'avenir et étudier de manière sérieuse les multiples façons dont la technologie peut être mise au service des patients et du personnel médical.

Une première étape, cruciale, vise l'implantation d'un dossier patient informatisé pour chaque Québécois. Il est grand temps que le Québec se dote d'un tel outil, essentiel pour assurer un suivi rigoureux de l'état de santé des patients, éviter les erreurs de diagnostic et de traitement, assurer la coordination des divers intervenants et simplifier les transferts d'information entre eux. Les efforts faits jusqu'à maintenant en ce sens ont malheureusement été effectués de manière inefficace et peu rigoureuse, entraînant perte de temps et dépassements de coûts considérables. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reprendra en main ce processus et verra à le remettre sur la bonne voie de manière rigoureuse, rapide et aux meilleurs coûts possibles.

Il verra également à encourager le recours aux technologies de l'information et des communications pour améliorer d'autres aspects du système de santé et faciliter la vie

des patients. Il en va ainsi du soutien à la décision clinique pour les pathologies les plus courantes, qui peut de plus en plus bénéficier de logiciels fiables et dont l'utilisation est susceptible de réduire les erreurs. L'ensemble des communications entre les patients et les établissements et professionnels du réseau bénéficieraient également d'un recours plus important à la technologie, comme par exemple lors de la prise de rendez-vous ou le suivi du temps d'attente en clinique ou à l'urgence.

De même, des avancées importantes peuvent être faites en matière de suivi à distance de l'état de santé des malades par l'adoption de technologies peu coûteuses mais susceptibles de prévenir les complications et d'épargner des sommes importantes en intervenant dès les premiers signes de problèmes. Pensons par exemple au suivi à distance de la pression artérielle ou des taux de glycémie, ou encore du poids des patients atteints de maladies cardiaques congestives.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra donc résolument le virage technologique dans le domaine des soins de santé. Il fera tout d'abord une priorité de voir à l'implantation, dans les meilleurs délais, au meilleur coût et de manière rigoureuse, d'un dossier patient informatisé pour chaque Québécois, de même qu'à son adoption par tous les acteurs du domaine de la santé (établissements, cliniques, médecins, pharmaciens, etc.) sur l'ensemble du territoire.

Il privilégiera de même le recours aux technologies de l'information et des communications pour améliorer la gestion des dossiers patients, le soutien à la décision clinique pour les pathologies les plus courantes, la communication avec les patients, incluant la prise de rendez-vous, de même que le suivi de l'état de santé des patients et de l'exécution des plans de soins.

ENGAGEMENT 39 : PROJET-PILOTE SUR LA MIXITÉ PUBLIC-PRIVÉ EN SANTÉ

Selon la Loi sur l'assurance maladie du Québec, les médecins doivent de manière générale choisir la pratique publique ou encore s'en désengager complètement et pratiquement de manière exclusive dans le secteur privé. Ils ne peuvent avoir une pratique mixte, c'est-à-dire œuvrer dans le système public et traiter en même temps des patients hors de ce régime. Pourtant, les systèmes de santé de la grande majorité des pays industrialisés permettent à différents degrés une pratique mixte de la médecine, y compris en France et dans les pays scandinaves. Cette mixité est là-bas considérée comme offrant une alternative supplémentaire aux gens dont la demande de soins ne peut être comblée par le système public.

Pour tester l'efficacité de la mixité public-privé en santé, la Coalition Avenir Québec propose de développer dans la région de la Capitale-Nationale un projet-pilote en vertu duquel des médecins pourraient être rémunérés par le secteur privé à la condition d'avoir accompli un nombre d'heures suffisant dans un établissement public.

Pour être concluant, ce projet devra démontrer clairement les bénéfices de la présence du secteur privé, et s'ils ne sont pas obtenus au détriment de la qualité ou de l'accessibilité des soins dans le secteur public. Il s'agit là d'une condition incontournable : le privé ne doit d'aucune manière nuire au système public, y compris en matière de disponibilité des médecins.

ENGAGEMENT 40 : MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AUX SOINS SPÉCIALISÉS

L'accès à des soins médicaux spécialisés dans des délais raisonnables est une source de préoccupation pour de très nombreux Québécois. Trop souvent, l'attente imposée à des patients ne s'explique que par une organisation déficiente du réseau de la santé. Le fonctionnement d'un système rigide qui privilégie les mêmes façons de faire pour tous les cas pénalise de nombreux patients.

Il est possible d'améliorer la rapidité d'accès et la qualité des soins médicaux spécialisés en privilégiant l'innovation et la productivité. Dans certains cas, des partenariats avec des cliniques spécialisées affiliées permettraient au réseau public d'améliorer l'accessibilité et la rapidité des soins. Ces cliniques regroupent bien souvent une expertise et des équipements performants qui améliorent la productivité. En concentrant certaines chirurgies ambulatoires dans de telles cliniques spécialisées, on peut augmenter le volume des soins. Ainsi, davantage de patients seraient traités dans des délais raisonnables.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera donc la création de cliniques spécialisées affiliées au réseau public pour certaines chirurgies ambulatoires, ce qui permettra de diminuer les listes d'attente pour ces chirurgies tout en offrant aux patients des soins à la fine pointe du développement technologique médical.

Famille et aînés : des services accessibles pour tous

Le soutien aux familles et aux aînés doit figurer parmi les priorités de tout gouvernement moderne. Il s'agit là non seulement d'affirmer une vision de la société fondée sur la solidarité, mais aussi d'investir dans l'avenir.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra toutes ses responsabilités en cette matière. Il consolidera d'abord les acquis en complétant le réseau des Centres de la

petite enfance (CPE) afin d'en assurer l'accès à toutes les familles qui en ont besoin. De plus, il élargira à tous les travailleurs œuvrant dans le secteur privé le droit de s'absenter de leur travail pour remplir des obligations familiales.

Parallèlement, il donnera un important coup de barre pour assurer une meilleure qualité de vie aux aînés. La précarité économique, la vulnérabilité et une qualité de soins insuffisante et mal adaptée sont le lot d'un trop grand nombre de ces personnes du troisième âge qui ont bâti notre société. Le manque de services adéquats, notamment pour assurer leur maintien à domicile, est patent. Le manque de ressources et de personnel fait en sorte que la qualité des soins reçus dans les CHSLD n'est pas à la hauteur de la reconnaissance que le Québec devrait manifester à l'égard de ceux qui ont contribué à le bâtir. Bref, le sort des aînés au Québec n'est pas ce qu'il devrait être.

Des actions sur plusieurs fronts doivent être envisagées pour améliorer cette situation et assurer des conditions de vie décentes à nos aînés. D'autres gestes non moins significatifs doivent également être posés pour permettre aux Québécois de mieux préparer leur retraite et de tirer meilleur profit collectivement de la contribution des travailleurs d'expérience.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra les moyens nécessaires pour que les choses changent.

ENGAGEMENT 41 : RESSERREMENT DANS LA GESTION DU RÉSEAU DE GARDERIES À 7 \$

Le développement des garderies constitue aussi bien une politique de conciliation travail-famille indispensable qu'un maillon important du réseau éducatif québécois. De trop nombreux enfants arrivent dans le système scolaire en présentant des retards de développement très difficiles, sinon impossibles à rattraper. Le passage par un système de garderies offrant un projet éducatif complet et stimulant constitue pour beaucoup d'entre eux une occasion exceptionnelle.

Mais si le réseau des services de garde à contribution réduite représente une contribution majeure à la qualité de vie des familles, sa mise en place a toutefois souffert de nombreux ratés, et la rigueur qui s'impose dans le cadre d'un programme mettant en jeu des fonds publics aussi considérables n'a pas toujours été au rendez-vous.

L'octroi de nouvelles places s'est fait de manière anarchique et dans des conditions malheureusement souvent troubles. L'absence de planification véritable et l'application relâchée de règles ont nui au développement cohérent et ordonné des services de garde. L'augmentation des frais quotidiens n'a pas été guidée par des principes clairs.

Par ailleurs, comme le déplorait récemment le Vérificateur général, aucun suivi des programmes éducatifs n'est effectué par le ministère de la Famille, et une fois leur permis obtenu, les services de garde ne sont pas tenus de les suivre.

Le financement du réseau des garderies à contribution réduite s'est également alourdi avec les années. Le coût quotidien d'une place en garderie à contribution réduite a fait l'objet de surenchère électorale dans le passé. Les parents québécois se souviennent de la promesse du Parti libéral à l'occasion de l'élection de 2003 de ne pas hausser ce tarif alors fixé à 5 \$. Cette promesse fut rompue dans les semaines qui ont suivi l'élection.

Un autre problème de l'actuel système qui suscite de nombreuses frustrations chez les jeunes parents concerne la gestion des listes d'attente. De nombreux indices laissent croire que le mécanisme de gestion des places dans les garderies pourrait être amélioré.

Bref, un changement de cap s'impose. L'affairisme qui a caractérisé le développement des garderies doit céder la place à une vision beaucoup plus rigoureuse, articulée et cohérente de leur rôle.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra donc de l'avant un plan d'action articulé autour de principes et de règles clairs afin de compléter le développement du réseau de garderies au Québec. Ce plan d'action dressera un inventaire précis des besoins et proposera un échéancier ferme pour les combler. Ses priorités seront de :

- dépolitiser l'attribution des permis en mettant en place un mécanisme clair et transparent
- s'assurer que les nouvelles places subventionnées soient d'abord créées dans les milieux défavorisés..
- assurer un suivi de l'application des programmes éducatifs des CPE et des garderies
- indexer le coût des places du réseau des garderies à contribution réduite en limitant leur augmentation à celle de l'indice du coût de la vie
- rendre les horaires plus flexibles afin de répondre aux besoins des parents qui vivent des situations de plus en plus diversifiées

Afin de mieux répondre aux besoins des parents, la Coalition propose aussi de reconnaître les services de garde comme service essentiel afin de baliser le droit de grève et de lockout et d'éviter que les parents puissent être pris en otage par des conflits de travail ou des revendications formulées auprès du gouvernement. Les parents, comme

la Coalition, respectent le droit de grève des éducatrices, mais les débrayages à répétition, qui ont des conséquences majeures dans la vie des Québécoises et Québécois, sont devenus inacceptables. Par-delà son pragmatisme, cette mesure est aussi une façon de reconnaître les services de garde comme une mission fondamentale de l'État et de les placer au même niveau que l'éducation, dont elle constitue un pilier stratégique indispensable.

ENGAGEMENT 42 : CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES

Notre société a fait des progrès importants dans la voie de la conciliation travail-famille. La mise en place de congés parentaux en est un. L'intérêt de ce programme est son caractère universel : il est accessible à tous, quelle que soit sa situation sur le marché du travail.

Tel n'est pas le cas au Québec pour les congés pour fins d'obligations familiales. La *Loi sur les normes du travail* prévoit qu'un salarié peut s'absenter, à ses frais, pour un maximum de 10 jours afin de s'occuper d'un membre de sa famille. La Coalition estime que cette disposition doit être modifiée afin de tenir compte de l'évolution de la société québécoise. La participation massive des hommes et des femmes au marché du travail implique que l'un des deux parents doive parfois s'absenter de son travail pour s'occuper de ses enfants, notamment en raison de problèmes de santé. D'autre part, le vieillissement de la population entraîne un alourdissement des responsabilités envers les aînés. Leurs enfants sont les mieux placés pour leur offrir soutien et réconfort lorsque la situation l'exige, ce qui les empêche parfois d'être présents au travail.

Les congés sans perte de salaire pour fins d'obligations familiales existent déjà pour les employés du secteur public, mais les travailleurs du secteur privé ne peuvent généralement s'en prévaloir. Il y a là une iniquité que la Coalition souhaite corriger.

Après consultation avec tous les intervenants, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modifiera la Loi sur les normes du travail afin de permettre à tous les travailleurs du Québec ayant un enfant de moins de 6 ans de disposer de 5 jours de congé payés par année à des fins de responsabilités parentales. Ce congé fera partie de la banque de 10 jours sans solde déjà prévue par la Loi.

Cette mesure constituera un pan important de la politique québécoise de conciliation travail-famille.

ENGAGEMENT 43 : COUP DE POUCE POUR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Un des souhaits les plus chers des jeunes familles est de pouvoir accéder à la propriété. Or, l'atteinte de cet objectif est souvent difficile en raison des charges financières rattachées

à un tel projet (droits de mutation, frais de notaire, etc.). La Coalition croit qu'il faut aider les jeunes familles à devenir propriétaires en les soulageant en tout ou en partie de ces différentes charges. À cet effet, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra de l'avant des moyens pour faciliter l'accès à la propriété.

ENGAGEMENT 44 : PRIORITÉ AUX SOINS À DOMICILE

Endiguer les coûts du vieillissement en matière de services de santé et de services sociaux signifie investir au bon endroit. Pour la Coalition Avenir Québec les soins à domicile et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite doit être la priorité, et non leur hébergement dans des centres de longue durée. De telles mesures ont non seulement un impact fondamental sur la qualité de vie de ces personnes, mais elles sont aussi économiquement avantageuses. Pour un niveau de soin égal, il en coûte en effet bien moins cher de maintenir quelqu'un dans le confort de son foyer – même si celui-ci doit subir quelques adaptations pour répondre à ses besoins – que de l'héberger dans un établissement de soins de longue durée.

Les acteurs du milieu de la santé, les chercheurs en organisation des services et les associations médicales soutiennent le principe d'une approche de financement en ce sens, mais à l'heure actuelle, le réseau n'a que timidement amorcé le virage vers les soins à domicile. La structure actuelle de dépenses (80 % en hébergements institutionnel et non institutionnel confondus, et moins de 20 % en soutien à domicile) est contre-performante, ce que dénonce d'ailleurs l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux dans son dernier document portant sur le vieillissement.

Bien que les investissements en ressources hospitalières puissent en partie être interchangeables avec une offre intensifiée en soutien à domicile, les budgets consacrés aux soins à domicile et au maintien à domicile devront être augmentés, puis revus périodiquement pour tenir compte de l'évolution des besoins. Ce réalignement des budgets constitue, à long terme, une mesure d'économie. Les règles d'accès et de financement de l'hébergement et du soutien à domicile devront également être révisées pour tenir compte des besoins réels et des capacités fonctionnelles extrêmement variables des diverses clientèles. Il faudra aussi prévoir un soutien adéquat pour les aidants naturels dont l'apport irremplaçable doit être clairement reconnu. Afin d'intervenir rapidement en cas de problème ou de détérioration de l'état de santé des patients, il faudra également utiliser de la façon la plus efficace possible les mesures technologiques existantes pour assurer un suivi de leurs fonctions physiologiques entre les visites du personnel.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à faire des soins à domicile sa priorité en matière de services aux personnes âgées, ce qui permettra à la fois d'augmenter

significativement la qualité de vie et l'état de santé général des patients et d'absorber l'impact lié au vieillissement de la population. À cette fin, il s'engage à :

- augmenter les budgets consacrés aux soins à domicile et au maintien à domicile des personnes âgées, incluant le soutien apporté aux aidants naturels ;
- mettre en place des mesures de monitoring des fonctions physiologiques des personnes recevant des soins à domicile afin d'intervenir rapidement en cas de détérioration de leur état de santé et d'assurer leur sécurité ;
- revoir les règles d'accès et de financement de l'hébergement et du soutien à domicile pour tenir compte des besoins réels et des capacités fonctionnelles des clientèles ;
- instaurer des règles de réévaluation périodique des budgets consacrés aux soins à domicile pour répondre à l'augmentation des besoins causés par le vieillissement de la population.

ENGAGEMENT 45 : SOINS DE QUALITÉ AUX AÎNÉS

De la Protectrice du citoyen aux médias en passant par les familles, tous s'entendent pour déplorer la mauvaise qualité des traitements et le manque de soins dont sont trop souvent victimes nos aînés hébergés dans des Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ou les résidences privées. Bien qu'il ne semble faire aucun doute que la grande majorité des CHSLD et des membres de leur personnel s'acquittent de leurs tâches avec compétence, diligence et générosité, chaque cas de mauvais traitement, d'incurie ou de négligence est un cas de trop.

Outre la nécessité d'augmenter le nombre et la fréquence des inspections, il importe également de mettre sur pied des processus clairs et efficaces de reddition de compte, de rendre les gestionnaires imputables et d'imposer des sanctions dans les cas de négligence ou de refus de se conformer aux normes applicables.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra en charge de manière résolue les problèmes notés dans la qualité des soins offerts à nos aînés dans les CHSLD, résidences et ressources intermédiaires. Outre accroître le nombre et la fréquence des inspections et s'assurer de rendre disponibles des mécanismes efficaces de formation pour toute personne intervenant auprès des aînés, il mettra en place des mesures pour assurer que leurs dirigeants soient pleinement imputables de la qualité des soins qui y sont prodigués.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec obligera par ailleurs les CSSS à faire rapport annuellement au ministère de la Santé et des Services sociaux à l'égard de la

façon dont sont dépensées les sommes prévues aux budgets destinés aux aînés.

Enfin, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera un centre de référence afin d'aider les aînés, notamment ceux qui vivent dans les résidences privées, à négocier leur bail avec leur propriétaire. Une étude récente du professeur Marie-Annick Grégoire, de la faculté de droit de l'Université de Montréal, a permis de constater que ces baux contenaient dans bien des cas des dispositions abusives ou illégales. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec agira sans tarder pour mettre fin à de tels abus, d'abord en fournissant des ressources adéquates aux aînés et ensuite par l'embauche d'inspecteurs spécialement assignés à cette fin.

ENGAGEMENT 46 : POLITIQUE DE CONCILIATION TRAVAIL-RETRAITE

Le départ prématuré de bien des aînés du marché du travail entraîne une perte sociale et économique importante. La Coalition Avenir Québec entend favoriser la participation des travailleurs au marché du travail le plus longtemps possible en dotant le Québec d'une véritable politique de conciliation travail-retraite.

Articulée autour d'un principe permettant aux aînés de demeurer actifs tout en diminuant leurs heures de travail, cette politique facilitera la transition vers la retraite et permettra aux entreprises de mieux planifier la transmission des connaissances et du savoir-faire de ces travailleurs. Des formes plus flexibles de participation au marché du travail permettront aux travailleurs plus âgés de s'acquitter de leurs responsabilités d'aidants naturels et de réduire la cadence de leurs activités professionnelles.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec élaborera donc une politique intégrée de conciliation retraite-travail permettant aux travailleurs plus âgés qui le désirent de demeurer sur le marché du travail tout en réduisant leurs heures de travail. Un des volets de cette politique prévoira, de concert avec les entreprises, l'organisation de formes plus flexibles de participation au marché du travail. Ces mesures seront appliquées de façon à minimiser l'impact fiscal.

Le Québec doit apprendre à tirer le meilleur parti possible de l'expertise et de l'expérience de ses aînés. À cet égard, les avantages économiques et sociaux d'une politique de conciliation travail-retraite sont nombreux. Le Québec n'a que trop tardé à emprunter résolument cette voie. Pourtant, il s'agit là d'une politique qui ne fera que des gagnants, les aînés d'abord et le Québec tout entier ensuite.

ENGAGEMENT 47 : UN VÉRITABLE RÉGIME D'ÉPARGNE VOLONTAIRE

Une voie essentielle pour améliorer la situation des aînés dans l'avenir passe par la généralisation de l'épargne. Les régimes publics – Régime des rentes du Québec et

Régime de pension du gouvernement fédéral – parviennent de moins en moins dans leur fonctionnement actuel à combler les besoins des aînés. La difficulté tient au fait que près de 60 % des Québécois n’ont pas de régime de pension complémentaire, que ce soit du gouvernement ou d’une entreprise privée, à cotisations ou à prestations déterminées. Cette situation est préoccupante. Pour tenter de remédier à ce problème, l’actuel gouvernement a proposé la mise sur pied du programme RVER (régime volontaire d’épargne-retraite). Cette solution est inadéquate. Elle suppose une décentralisation complète de ces nouveaux régimes qui présente de nombreuses difficultés d’application. Comment s’assurer par exemple de la mise en place de régimes de retraite dans de très petites entreprises ? Comment éviter et justifier les disparités dans les rendements entre les travailleurs des petites entreprises et celles des plus grandes qui seront en meilleure posture pour négocier avec les institutions financières les modalités de leurs régimes de retraite ? Et surtout, comment assurer véritablement la sécurité de ces régimes ?

La Coalition Avenir Québec pense aussi qu’il faut s’attaquer impérativement aux problèmes que susciteront dans l’avenir les taux d’épargne trop faibles de larges couches de travailleurs. Mais un gouvernement de la Coalition adoptera une toute autre approche que celle du programme RVER en mettant sur pied un programme volontaire d’épargne-retraite administré par la Régie des rentes du Québec. La centralisation du programme en réduira les coûts de gestion et en accroîtra la transparence. Elle en assurera aussi la sécurité. Ce programme, simple et souple, permettra aux travailleurs n’ayant pas de régime de retraite complémentaire de contribuer davantage à la Régie des rentes s’ils le souhaitent. Le fonds sera créé à cette fin et permettra à l’ensemble des travailleurs dans cette situation de bénéficier de l’ensemble des avantages liés au regroupement collectif de l’épargne, notamment au chapitre des rendements. L’élaboration de ce régime doit avoir pour objectif de favoriser les travailleurs et non pas de défendre les intérêts des institutions financières.

ENGAGEMENT 48 : DÉCLARATION DE REVENUS SIMPLIFIÉE POUR LES AÎNÉS

L’administration gouvernementale devrait avoir à cœur de réduire le fardeau des formalités administratives qui pèse sur les citoyens. Ce principe s’applique avec une acuité particulière aux personnes âgées, pour qui de telles formalités représentent souvent une source importante de tracas et de difficultés. Malgré que des efforts aient été faits récemment pour simplifier la déclaration de revenus de certains aînés – par l’introduction d’une déclaration pré-remplie – beaucoup de chemin reste à faire. Pourtant, la situation financière et les sources de revenus d’une majorité d’aînés sont telles que le fait de remplir une déclaration de revenus standard par rapport à une déclaration grandement simplifiée n’a pas d’incidence financière pour l’État ou le contribuable.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra à l'introduction d'une déclaration de revenus grandement simplifiée pour les personnes âgées de 65 ans et plus ne déclarant pas de gain en capital ou de revenu d'emploi, de location, de dividendes, d'entreprises ou de commissions et ne réclamant pas l'application de certains crédits et déductions.

Selon les estimations de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, environ 600 000 personnes de 65 ans ou plus, soit plus de la moitié de ce groupe, pourrait se prévaloir d'une telle mesure.

ENGAGEMENT 49 : LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Le droit de mourir dans la dignité a longtemps été l'objet de débats au Québec : au sein de nos familles, dans nos cercles d'amis, dans le corps médical et infirmier. Nul débat n'aura été plus mature et respectueux des valeurs québécoises et universelles de respect de la dignité humaine que celui mené récemment par la Commission spéciale Mourir dans la dignité formée de députés de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale.

Les experts s'entendent sur la nécessité pour la société québécoise de prendre un virage important vers la priorisation des soins palliatifs à travers notre système de santé. Ces soins permettent de maintenir plus longtemps à domicile les patients qui le souhaitent et améliorent leur qualité de vie en fin de vie. L'accessibilité des soins palliatifs permet aussi de rassurer les patients et leurs proches et leur donne la possibilité de vivre les étapes précédant la mort de façon plus sereine. La Commission spéciale reconnaît aussi que les soins palliatifs ont leurs limites et que des mesures permettant le recours à l'aide médicale à mourir, dans des cas exceptionnels, bien balisés, dans le respect de la volonté des personnes malades, sont légitimes.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport du 22 mars 2012 de la Commission spéciale Mourir dans la dignité.

ÉCONOMIE : UN VRAI PLAN POUR TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La croissance économique représente le moyen par lequel les rêves d'aujourd'hui deviendront réalité pour les Québécois. Une société juste et généreuse doit avoir les moyens de ses ambitions. Or, le diagnostic au sujet de la performance de l'économie québécoise est préoccupant. Si rien ne change, le Québec n'aura bientôt plus les moyens de maintenir la qualité de vie de ses citoyens.

Le Québec peut et doit faire mieux. Et son gouvernement doit être à la hauteur de la tâche en s'assurant que les acteurs économiques, les entreprises et les travailleurs puissent donner leur pleine mesure.

Le projet économique de la Coalition s'articule autour de l'objectif de bâtir au Québec une économie de propriétaires et non de locataires. Les Québécois doivent redevenir maîtres de leur développement économique.

Il faut aussi assurer le dynamisme de l'économie. À cet effet, l'entrepreneuriat et l'innovation constituent deux moteurs essentiels de l'économie du Québec. La Coalition croit que l'heure est venue au Québec de se doter d'une véritable politique de l'entrepreneuriat et de soutenir l'innovation comme il se doit.

Il faut également miser sur la principale richesse des nations : son capital humain. Le développement technologique et le vieillissement de la population ont changé la donne. La contribution de tous et de toutes au développement du Québec est capitale. La performance de l'économie du Québec est intimement liée à celle de ses travailleurs. Pour que ceux-ci puissent contribuer pleinement au développement du Québec, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place une politique moderne du plein emploi axée sur la formation de la main-d'œuvre, la lutte au décrochage scolaire, l'insertion réussie des immigrants au marché du travail et une politique de conciliation retraite-travail.

DEUX OBJECTIFS CONCOMITANTS

Le projet économique de la Coalition repose aussi sur un fondement essentiel. La Coalition estime qu'il faut mettre fin à l'opposition stérile qui a trop longtemps dominé le débat public entre le développement économique et la protection de l'environnement. Cette vision passéiste n'a plus sa place dans le monde moderne. Voilà pourquoi la Coalition inscrit sa politique environnementale dans le cadre large du développement économique et énergétique du Québec. La Coalition croit que le développement de

l'économie et la protection de l'environnement, loin de s'opposer, sont deux objectifs dont l'atteinte doit se conjuguer et se renforcer mutuellement.

La Coalition souscrit donc d'emblée au principe du développement durable. La négligence dans la protection de l'environnement est non seulement contraire aux valeurs des Québécois mais également un non-sens économique. Les coûts économiques et sociaux liés à la pollution et à la dégradation de l'environnement constituent une entrave majeure au développement économique à long terme d'une société. Dans cette perspective, les économies d'énergie et le développement des transports publics constituent non seulement des mesures de gestion rationnelle des ressources, mais plus encore un moteur de progrès économique indéniable.

MAÎTRES CHEZ NOUS

Les Québécois doivent rester maîtres chez eux dans l'exploitation de leurs richesses naturelles. Cela signifie que les décisions portant sur leur exploitation doivent être prises au Québec par des Québécois. C'est pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec ramènera la Caisse de dépôt et de placement du Québec à ses objectifs initiaux qui étaient d'apporter de l'eau au moulin de l'économie québécoise. Il propose aussi la création d'un Fonds de développement des ressources naturelles capitalisé qui permettra aux Québécois d'être des partenaires de plein droit avec les entreprises étrangères exploitant des ressources naturelles au Québec. Il entend également transformer Investissement Québec pour amener les investisseurs à choisir le Québec. Enfin, il renforcera le rôle et les pouvoirs des instances de développement économique en région afin de mieux appuyer des entrepreneurs de partout au Québec.

On parle beaucoup du Plan Nord. Il est vrai que le développement énergétique et l'exploitation des richesses naturelles du Nord du Québec offrent des possibilités exceptionnelles de croissance économique pour les prochaines décennies. Cependant, dans sa forme actuelle, le Plan Nord risque de priver les Québécois des pleines retombées de ces activités, en plus de leur faire porter le poids des dépenses d'infrastructure et de déboucher sur un gaspillage de nos ressources énergétiques.

L'approche préconisée par la Coalition vise à faire en sorte que les Québécois soient les grands bénéficiaires de l'exploitation des richesses naturelles du Nord et que ce développement se fasse de manière à assurer la protection de l'environnement et le développement économique à long terme du Québec. Mais surtout, la Coalition met de l'avant un vrai plan de développement qui concerne toutes les régions du Québec, et non seulement le Nord. Car ce n'est pas un simple slogan ou un concept marketing

qui va régler les problèmes économiques auxquels on fait face à Trois-Rivières, Matane, Saint-Hyacinthe ou Montréal.

POUR UNE ÉCONOMIE DE PROPRIÉTAIRES

La Révolution tranquille a été une période charnière dans la mise en place d'une politique de développement économique moderne pour le Québec. Les Québécois se sont alors dotés de leviers économiques importants, notamment grâce à la création de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CPDQ) et la nationalisation de l'industrie hydroélectrique. Cette époque marque aussi une progression exceptionnelle de la scolarisation des Québécois et la mise en place d'un système d'éducation moderne et accessible. Finalement, la montée d'une classe de gens d'affaires issue de la majorité francophone a fait en sorte que des décisions économiques importantes allaient dorénavant être prises par des gens plus sensibles aux intérêts économiques du Québec.

Ce modèle qui a permis au Québec d'effectuer un certain rattrapage économique au cours des dernières décennies marque cependant des signes évidents d'essoufflement.

UNE ÉCONOMIE EN PERTE DE VITESSE

La performance économique du Québec n'est pas ce qu'elle devrait être. Même si le niveau de vie des Québécois a augmenté, la position économique relative du Québec par rapport au reste du Canada, aux États-Unis et à de nombreux pays européens se détériore. Le constat est brutal. Les écarts entre le Québec et les provinces riches du Canada ont tendance à s'accroître et même les provinces plus pauvres tendent à nous rattraper.

L'évolution récente du taux de chômage, notamment au Québec et en Ontario, ne doit pas faire illusion. Les taux d'emplois demeurent plus faibles au Québec que dans le reste du Canada et le marché du travail n'y crée pas suffisamment d'emplois de qualité. Dans ce contexte, de nombreux immigrants qualifiés choisissent de ne pas s'installer au Québec ou le quitte à la recherche d'un meilleur emploi. Ces départs contribuent à accentuer le déclin démographique du Québec, qui ne représentait plus en 2011 que 23,6 % de la population canadienne.

La productivité de l'économie québécoise reste insuffisante. Quatre principaux facteurs expliquent cette situation. Le premier est la faiblesse des investissements privés des entreprises québécoises. Ceux-ci s'établissaient en 2010 à 6 600 dollars par travailleur alors qu'ils se situaient à plus de 13 250 dollars aux États-Unis. Pendant que nos concurrents investissent pour améliorer leur productivité, le manque d'investissements dans l'équipement et les technologies modernes risque de saper durablement la capacité

concurrentielle de l'économie québécoise. Le deuxième est le manque de vision et de cohérence de la politique de développement économique au Québec. Des leviers économiques importants, comme la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CPDQ) et Investissement-Québec (IQ), ne sont pas utilisés de façon optimale pour soutenir les entreprises québécoises, notamment en région.

Un autre problème de l'économie québécoise est le manque de formation de sa main-d'œuvre, qui ne correspond pas suffisamment aux besoins du marché du travail. Cette situation est plus que problématique à l'ère de l'économie du savoir. Le Québec doit impérativement compter sur les talents et les efforts de tous pour se développer. Les défis à relever sont importants. Le décrochage scolaire au Québec reste trop élevé. Les niveaux de diplomation collégial et universitaire sont insuffisants. Le taux de chômage chez les immigrants est inacceptable.

Un dernier facteur minant la performance de l'économie du Québec est la faiblesse des taux d'emploi, notamment chez les travailleurs âgés de plus de 55 ans. Des pays reconnus pour la générosité de leurs politiques sociales et leur qualité de vie ont mis en place au cours des années des mesures visant à permettre à ces travailleurs de continuer à contribuer au marché du travail. La diminution importante de la population dite en âge de travailler (18 à 64 ans), qui devrait passer de 68 % à 58 % au cours des 10 prochaines années, rend incontournable la tenue d'un débat ouvert sur la question.

En somme, les problèmes économiques du Québec sont sérieux et les bases de son actuel développement restent très fragiles. Plusieurs voyants rouges sont allumés sur le tableau de bord : manque d'investissements privés, décrochage élevé, formation insuffisante de la main-d'œuvre, emplois de qualité trop rares, revenu per capita plus faible qu'ailleurs au Canada, etc. Si rien n'est fait pour améliorer la productivité de l'économie québécoise et sa capacité concurrentielle, le Québec ne sera plus en mesure à brève échéance de tirer son épingle du jeu sur les marchés extérieurs et d'assurer le financement des services qui ont contribué à assurer la qualité de vie de ses citoyens.

Ces faiblesses placent le Québec en position de vulnérabilité. Le vieillissement de la population, la concurrence accrue des compétiteurs du Québec sur la scène internationale et l'évolution très rapide des technologies mènent à une conclusion sans appel : à défaut de redynamiser sa stratégie de développement, le Québec risque de rater le virage économique nécessaire pour assurer sa prospérité et maintenir ses acquis sociaux. Face à des enjeux aussi fondamentaux, on ne peut plus se contenter de mesures à courte vue. Il faut s'assurer que le développement économique repose sur une base solide.

Le plan d'action économique d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec repose donc sur une prémisse simple : *l'État doit utiliser au maximum les outils dont il dispose pour permettre un développement économique par et pour les Québécois.*

POUR PERMETTRE À CHACUN DE DONNER SA PLEINE MESURE

Une stratégie économique féconde doit tenir compte du contexte dans lequel elle est déployée. Les réalités du Québec d'aujourd'hui ne sont pas celles d'il y a quelques décennies. Le rythme rapide du changement technologique requiert une main d'œuvre plus qualifiée que dans le passé et qui doit continuellement parfaire sa formation. Le vieillissement de la population entraîne une diminution de la population en âge de travailler et des pénuries de travailleurs dans plusieurs secteurs. L'immigration, composante clé de la politique démographique du Québec, pose des défis inédits d'insertion au marché du travail.

La notion de plein emploi n'a plus le même sens dans le contexte contemporain. Jadis, elle se référait surtout à la capacité d'une économie à absorber l'offre de travail et son succès se mesurait à travers des données comme les taux d'emploi et de chômage. Les économies modernes comme celles du Québec seront bientôt confrontées non pas à un problème de surplus mais bien de pénurie de main d'œuvre. Alors que la proportion relative de travailleurs actifs au Québec chutera de façon marquée par rapport à l'ensemble de la population, un manque de main d'œuvre qualifiée se fera sentir dans plusieurs secteurs, constituant une entrave à leur développement.

La politique de plein emploi de la Coalition Avenir Québec aura des objectifs clairs : améliorer l'employabilité des travailleurs par une meilleure formation et accroître les taux d'emplois de certaines catégories de travailleurs, notamment les personnes âgées de 55 à 64 ans et les immigrants. Par plein emploi, la Coalition entend une situation où chacun donne sa pleine mesure. Et c'est de cela que le Québec a besoin s'il veut développer son économie et maintenir la qualité de vie de ses citoyens.

ENGAGEMENT 50 : INVESTISSEMENTS ACCRUS AU QUÉBEC DE LA CDPQ

Les Québécois doivent redevenir propriétaires de leur économie. Cette reconquête permettra aux entrepreneurs d'ici de mettre leurs talents au service du Québec. Elle réorientera les décisions économiques vers des investissements rentables à long terme plutôt que vers des gains à courte vue. Elle permettra de s'assurer que les ressources naturelles du Québec contribuent pleinement à la richesse collective de ses citoyens.

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) doit redevenir un acteur majeur de notre économie. La Caisse est l'institution financière la plus importante au Québec.

Elle doit poursuivre le mandat qui est le sien depuis sa création, soit de gérer de façon responsable les avoirs collectifs des Québécois. Mais elle doit aussi placer le développement économique au cœur de sa mission.

Un virage s'impose. Selon les derniers chiffres disponibles en date du 31 décembre 2010, la Caisse n'avait investi que 2,3 % de son actif, soit 4,2 milliards de dollars sur un total de 183,2 milliards, dans le capital-actions d'entreprises privées québécoises. Il est vital que la Caisse augmente substantiellement ses investissements dans les entreprises québécoises, notamment pour s'assurer que des centres de décision clés restent au Québec. Plusieurs sièges sociaux de grandes entreprises ont quitté le Québec au cours des dernières années. Entre 2000 et 2008 par exemple, leur nombre est passé de 92 à 77 à Montréal. La récente transaction d'Astral et l'offre d'achat déposée sur Rona sont des exemples qui mettent véritablement en lumière le phénomène de perte de sièges sociaux.

On ne saurait exprimer à quel point les effets de cette situation sont désastreux pour le Québec. Le départ des centres décisionnels entraîne des pertes d'emplois de haut niveau, l'érosion de masses critiques d'expertise, une diminution d'activités économiques connexes et, surtout, un éloignement géographique et psychologique des décideurs économiques par rapport aux intérêts du Québec. Les PME dépendent en grand nombre de nos fleurons québécois. La Caisse doit agir pour permettre à nos gestionnaires de continuer à diriger de grandes entreprises au Québec – et en français – plutôt que de devoir s'exiler pour le faire.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera en sorte que la Caisse de dépôt et placement du Québec soit un acteur majeur de notre économie en augmentant, d'une façon responsable, le pourcentage de ses placements faits dans des entreprises québécoises. Ces investissements de la Caisse se feront de manière complètement indépendante du pouvoir politique.

ENGAGEMENT 51 : CRÉATION D'UN FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Les Québécois ne pourront jamais récolter les bénéfices qui leur reviennent en raison de l'exploitation de leurs ressources naturelles s'ils se contentent de collecter des droits d'exploration et des redevances, comme l'envisage le Plan Nord dans sa forme actuelle. Pour profiter pleinement des retombées des richesses qui sont les leurs et en assurer un développement dans le sens de leurs intérêts, le Québec doit, par l'entremise de sa Caisse de dépôt et de placement, prendre des participations minoritaires stratégiques dans les projets d'exploitation.

Pour permettre aux Québécois de profiter pleinement du développement des richesses naturelles, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera un Fonds des ressources naturelles du Québec, administré par la Caisse de dépôt et de placement. Ce nouveau portefeuille spécialisé, capitalisé initialement à hauteur de 5 milliards de dollars, financé par la Caisse de dépôt et de placement, un appel à l'épargne et les fonds fiscalisés (Capital régional coopératif Desjardins, Fonds de solidarité FTQ et Fondation CSN), aura pour vocation de prendre des participations minoritaires dans les grands projets d'exploitation des ressources naturelles du Québec. Les Québécois désirant investir dans ce Fonds pourront le faire par le biais de contributions à un REER et à des fonds fiscalisés. Les grands déposants de la Caisse ayant une capacité limitée en termes de dépôts nets, ce nouveau portefeuille sera essentiellement financé par le biais d'une réallocation de leurs détentions existantes, dans le respect du profil de risque de chaque grand déposant.

À travers la création du fonds, l'ensemble des Québécois sera en mesure de bénéficier directement des retombées économiques de l'exploitation de nos ressources naturelles. Qui plus est, grâce à des participations stratégiques, il sera désormais possible d'infléchir les décisions des entreprises de manière à mieux protéger l'environnement et à préserver les intérêts économiques à long terme des Québécois, notamment en région, en faisant en sorte que des activités significatives de transformation soient partie intégrante des projets d'exploitation des ressources naturelles du Québec.

ENGAGEMENT 52 : EFFORT ACCRU POUR SOUTENIR L'INNOVATION

L'innovation technologique constitue le nerf de la guerre dans l'économie moderne. Le Québec n'a d'autre choix que d'exceller dans ce domaine. La formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et le développement de pôles d'excellence technologiques en collaboration avec le milieu universitaire, constituent des jalons essentiels d'une politique de l'innovation au Québec.

Afin de s'assurer que les Québécois soient des producteurs, et non pas seulement des consommateurs d'innovation, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fournira aux entreprises du Québec les incitatifs fiscaux nécessaires pour investir davantage en technologie.

La fiscalité des entreprises est complexe et multiforme et comprend une série d'exemptions, de possibilités de reports, d'amortissement d'actifs, de déductions de dépenses, de même qu'une foule de crédits d'impôt. Ceux-ci, au nombre de 95, et dont le montant s'élève à 4 milliards de dollars, incluent entre autres les crédits d'impôt pour la recherche et le développement.

Ces diverses mesures fiscales ont contribué au développement des nouvelles technologies au Québec, notamment à Montréal (industrie du jeu vidéo, multimédia, etc.). La Coalition estime toutefois qu'il faut réévaluer l'efficacité de ces mesures et réallouer les sommes économisées afin de bonifier les incitatifs fiscaux pour les entreprises qui investissent en technologie. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera également l'émergence de fonds d'investissement ouverts à l'épargne publique et favorisant des entreprises technologiques. Dans les deux cas, un soutien et des mesures spécifiques seront mis en place lors de l'étape cruciale du démarrage d'entreprises technologiques.

Le Québec a pris le virage technologique dans les années 90. Aujourd'hui, il faut passer à l'étape suivante en soutenant l'innovation comme jamais. À cet égard, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec visera l'octroi de 2,5% de contrats à des PME québécoises qui développent des nouvelles technologies. Cette approche a été retenue par le Small Business Innovation and Research pour encourager l'essor des entreprises innovatrices américaines. D'autres pays ont suivi la même voie, notamment le Japon, l'Australie et la Suède.

ENGAGEMENT 53 : INVESTISSEMENT ACCRU AU QUÉBEC

À travers le monde, les économies sont de plus en plus concurrentielles et cherchent à attirer chez elles les entreprises les plus dynamiques. Les États se livrent à une compétition féroce et déploient de plus en plus d'efforts pour se faire valoir auprès des investisseurs mondiaux.

À ce jeu, le Québec est actuellement perdant. Ceux qui nous représentent auprès des investisseurs mondiaux n'ont pas d'instruments efficaces entre les mains. De surcroît, la voix du Québec à l'étranger est discordante, en raison notamment des chevauchements entre les principaux intervenants (ministères, sociétés d'État, acteurs régionaux, etc.). Le Québec a donc un urgent besoin d'une politique ciblée et cohérente de démarchage des entreprises étrangères et de stimulation des investissements au Québec.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec confiera la gestion et la coordination des activités québécoises de démarchage à l'étranger à Investissement Québec, qui deviendra un guichet unique dans ce domaine. Afin de donner à ces efforts un maximum d'efficacité, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend fournir les moyens nécessaires à Investissement Québec pour renforcer sa performance dans le démarchage à l'étranger.

ENGAGEMENT 54 : CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS

L'économie québécoise est ouverte sur le monde. Nos exportations s'élèvent à environ 60 milliards de dollars annuellement. Les Québécois ont su tirer leur épingle du jeu du libre-échange. Les entreprises et les travailleurs d'ici ont profité de leur accès aux marchés mondiaux. La concurrence est intense, mais elle force les Québécois à être créatifs, productifs et à se dépasser sans cesse.

Le développement économique du Québec passe par des entreprises qui sauront se lancer à la conquête de nouveaux marchés. Les marchés mondiaux, en particulier l'Asie, représentent une ouverture formidable qu'il ne faut pas laisser passer, et le gouvernement doit multiplier les occasions pour que tous en bénéficient. Afin de soutenir les efforts des entreprises québécoises, dont dépend notre prospérité, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'entendra avec les fonds fiscalisés (FTQ, CSN et Desjardins) pour ajouter une nouvelle mission concernant spécifiquement le démarrage d'entreprise et la commercialisation de produits québécois à l'étranger.

ENGAGEMENT 55 : DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC

La prospérité d'une économie dépend d'un constant apport de sang neuf. Ce sont les générations montantes qui insufflent à l'économie du Québec la dose de dynamisme dont elle a besoin pour s'adapter à des transformations de plus en plus rapides.

D'ailleurs, c'est en grande partie grâce à ses entrepreneurs que le Québec a pu bâtir une économie prospère durant les cinquante dernières années. Malheureusement, le taux entrepreneurial est en baisse au Québec. Ce taux, qui correspond au nombre d'entrepreneurs au sein de la population des personnes âgées entre 15 et 79 ans, est passé de 3,4 % en 1987 à 2,9 % en 2008. La part de nouvelles entreprises par rapport au nombre total d'entreprises au Québec est passée de 14,6 % en 1991 à 11,2 % en 2006. En Ontario, ce nombre s'élevait à 15,1 % en 2006, en croissance depuis 1991. Autre donnée inquiétante, deux fois moins de Québécois (7,4 %) que de Canadiens (13,5 %) ont l'intention de créer une nouvelle entreprise ou de reprendre une entreprise existante dans les dix prochaines années.

Ces données sont préoccupantes. Pour renverser cette tendance, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place un plan de développement de l'entrepreneuriat. Ce plan, dont les balises seront définies de concert avec les intervenants du milieu de l'éducation, les entrepreneurs et le gouvernement, permettra de créer un véritable chantier axé sur le développement des compétences et de la culture entrepreneuriale au Québec. Cette politique visera l'intégration dans le parcours scolaire des Québécois

de cours d'éveil à l'entrepreneuriat et encouragera les institutions d'enseignement à offrir aux élèves et aux étudiants des activités parascolaires sur ce thème, ainsi que des programmes de type « entrepreneuriat-étude ». Une attention sera octroyée aux projets de recherche scientifique ou technique et aux moyens de les transformer en projets d'entreprise. Cette initiative prévoira également des stages à l'étranger, notamment pour sensibiliser et former nos futurs entrepreneurs à l'importance de la commercialisation.

Par ailleurs, le plan de développement de l'entrepreneuriat de la Coalition Avenir Québec fera une vaste place au mentorat des jeunes entrepreneurs par des entrepreneurs plus expérimentés, et visera à favoriser la participation des mentors dans le capital-actions des entreprises en démarrage.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra aussi à la disposition des entreprises du capital de démarrage, notamment via Investissement Québec, accessible sur l'ensemble du territoire québécois.

ENGAGEMENT 56 : TRANSFERT D'ENTREPRISES AUX GÉNÉRATIONS SUIVANTES OU AUX EMPLOYÉS

La relève au sein des entreprises pose un défi important à l'économie du Québec; 30 % des propriétaires d'entreprises au Québec se retireront d'ici 2018, soit près de deux fois plus que le taux d'entrée de nouveaux entrepreneurs (16,5 %). Une solution à ce problème est d'assurer la continuité dans les entreprises. Or, 60 % des entrepreneurs âgés de 55 à 64 ans n'ont toujours pas abordé la question de leur plan de relève avec leur famille ou leurs associés. De plus, le traitement fiscal actuellement applicable sur les gains en capitaux désavantage le transfert aux enfants ou aux employés.

La situation est très préoccupante. L'absence de relève dans une entreprise peut mener à sa disparition ou encore à sa vente à des intérêts étrangers. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place des mesures pour faciliter la continuité entrepreneuriale au sein des PME québécoises en modifiant notamment certaines règles pour favoriser le transfert d'une entreprise à la famille ou aux employés, ou à un proche résidant au Québec.

ENGAGEMENT 57 : PARTICIPATION ACCRUE DES TRAVAILLEURS ÂGÉS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le taux d'emploi des travailleurs québécois plus âgés, notamment ceux qui ont entre 55 et 64 ans, est l'un des plus bas au monde. Dans un contexte de grande croissance démographique, ce problème présenterait une gravité moindre. Compte tenu du vieil-

lissement rapide de sa population, le Québec ne peut plus faire l'économie d'un débat sur cette question. La croissance de son économie et la richesse de sa population en dépendent.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec engagera un dialogue sur cet enjeu dès son élection. Contrairement à ceux qui se limitent à dépeindre les conséquences négatives du vieillissement de la population, la Coalition estime au contraire qu'il faut tourner la situation à l'avantage du Québec en tirant le meilleur parti possible de l'expertise et de l'expérience de nos aînés. À cette fin, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec élaborera une politique intégrée de conciliation retraite-travail qui permettra à un plus grand nombre de Québécois de rester sur le marché du travail plus longtemps. Un des volets de cette politique prévoira, de concert avec les entreprises québécoises, l'organisation de formes de participation au marché du travail plus flexibles afin de permettre aux travailleurs plus âgés de faire partie de la main d'œuvre active le plus longtemps possible et de transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire aux plus jeunes travailleurs en travaillant à une cadence moindre, ce qui leur permettra de disposer de plus de temps pour eux, et d'acquitter les responsabilités d'aidants naturels qui leur reviennent souvent.

Plusieurs pays parmi les plus progressistes du monde ont emprunté cette voie depuis plusieurs années. Le Québec doit maintenant leur emboîter le pas.

ENGAGEMENT 58 : INTÉGRATION À L'EMPLOI DES IMMIGRANTS

Le Québec a accueilli annuellement près de 44 000 immigrants en moyenne au cours de la dernière décennie, dont près de 54 000 pour la seule année 2010. De ce nombre, 70 % provenaient de la catégorie de l'immigration économique. Jusqu'à maintenant toutefois, le Québec n'a pas su tirer le meilleur parti possible de l'immigration pour assurer son développement économique.

Les constats sont brutaux. La hausse considérable des volumes d'immigrants au cours de la dernière décennie s'est produite sans que le gouvernement du Québec ne mette en place les conditions d'une insertion fructueuse sur le marché du travail. Le rapport rendu public par le Vérificateur général en mai 2010 ne laisse place à aucun doute : le Québec n'a pas fourni les outils adéquats pour bien cerner la capacité réelle du Québec à accueillir et à intégrer en emploi les nouveaux arrivants. Comme le reconnaît le Vérificateur général, sans de tels outils le Québec est incapable d'absorber des volumes d'immigration aussi élevés et d'en optimiser les retombées pour le développement du Québec.

L'ampleur des difficultés d'intégration en emploi des immigrants au Québec est le résultat de l'improvisation gouvernementale. Ces problèmes se manifestent non seulement par des taux d'emploi faibles, mais aussi par une déqualification professionnelle de nombreux arrivants qui sont incapables d'occuper un emploi conforme à leurs compétences. La situation, qui ne fait que des perdants, ne peut plus durer.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra deux mesures importantes dès son élection pour faire en sorte que l'immigration puisse contribuer de façon optimale au progrès économique du Québec. La première est de limiter le nombre d'immigrants à 45 000 durant une période deux ans. La seconde consistera à profiter de cette pause pour mettre en place les ressources et les mécanismes qui permettront de maximiser l'employabilité des immigrants et leur intégration harmonieuse à la majorité francophone du Québec.

Dans cet esprit, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra notamment le processus de planification, de sélection et d'accueil des immigrants. La politique d'immigration d'un gouvernement de la Coalition visera à augmenter la proportion des immigrants maîtrisant le français, disposés à s'installer en région et détenant une formation dans des secteurs d'activité correspondant aux besoins de notre marché du travail. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra aussi les moyens nécessaires pour favoriser directement l'insertion des immigrants sur le marché du travail, en s'assurant notamment que leurs compétences professionnelles soient mieux et plus rapidement reconnues.

ENGAGEMENT 59 : MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ DES ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS

Le syndicalisme des travailleurs québécois a largement contribué à leur émancipation. Au fil du temps, l'économie québécoise a largement reposé sur l'industrie manufacturière. Or, comme le syndicalisme s'est initialement développé dans les usines, le Québec a développé une longue tradition syndicale et conserve encore aujourd'hui une forte présence syndicale. Grâce à cette tradition, les relations industrielles au Québec sont plutôt civilisées et les parties prenantes ont l'habitude de transiger respectueusement les unes avec les autres.

Selon les dispositions actuelles du Code du travail, une demande en accréditation peut être accordée soit sur la base d'un scrutin secret des employés visés par le demande, soit être accordée automatiquement sur dépôt de cartes d'adhésion signées par plus de 50 % des employés visés par celle-ci. À ce chapitre, le Québec est la seule des quatre grandes provinces canadiennes où l'accréditation syndicale peut être octroyée sans la tenue d'un vote au scrutin secret.

L'absence de vote secret n'est pas sans poser problème. Au premier chef, elle empêche les travailleurs d'exprimer leur préférence de manière anonyme, à l'abri des pressions que peuvent leur faire subir organisateurs syndicaux et collègues favorables à l'accréditation, et sans crainte que leur préférence ne leur soit reprochée par la suite. De plus, l'absence de vote formel a pour effet de ne pas requérir la tenue d'une assemblée générale où les divers points de vue des travailleurs pourraient être exposés et débattus. Des sondages effectués en 2007 et 2009 indiquent d'ailleurs qu'une vaste majorité des Québécois seraient en faveur d'une modification législative imposant la tenue d'un scrutin secret lors de toute demande d'accréditation.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modifiera donc le Code du travail afin de rendre obligatoire le recours au vote à scrutin secret pour l'accréditation syndicale des travailleurs et pour la tenue de certains votes, comme le vote de grève et l'acceptation ou le refus de l'offre patronale.

Pour assurer la vitalité de toutes les régions du Québec

Le territoire québécois est vaste et riche de magnifiques régions. De la métropole à la Capitale-Nationale, en passant par les territoires agricoles, forestiers et maritimes, on constate la pluralité et surtout la complémentarité de toutes ces régions, gages de notre avenir.

Force est de constater que tout ce potentiel n'a malheureusement jamais reçu l'attention et les moyens appropriés pour pleinement se réaliser. Populaires en période électorale, les politiques de développement régional au Québec se sont heurtées jusqu'à présent au manque de volonté politique, à l'étroitesse de leur vision, au morcellement et à l'incohérence des mesures incitatives de développement ainsi qu'à la mauvaise gestion des fonds dédiés, comme le rappelle le triste épisode des FIER.

La Coalition Avenir Québec fait résolument le choix de miser sur l'ensemble des régions, en considérant à la fois le rôle moteur des collectivités rurales et celui des pôles urbains dans le développement du Québec. C'est pourquoi la planification de la croissance des régions s'inscrira de plein-pied dans sa stratégie de développement économique. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec renforcera l'ensemble des mesures économiques destinées à assurer la vitalité des régions : implication plus marquée de la Caisse de dépôt et de placement dans l'économie de toutes les régions du Québec; prises de participation stratégiques dans de grands projets exploitant nos ressources naturelles pour maximiser les retombées économiques de leurs activités; séries de

mesures destinées aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui bénéficieront de l'ensemble des mesures destinées aux entreprises, dont celles liées aux investissements, au démarrage et au transfert d'entreprise ; vaste stratégie de développement de l'entrepreneuriat.

Dans cette grande entreprise, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec souhaite compter sur le dynamisme, l'ingéniosité et les connaissances des gens qui peuplent ces régions. Ces derniers ont les capacités et le leadership nécessaires au développement du plein potentiel de leur territoire. C'est pourquoi cette planification de la croissance des régions s'effectuera de pair avec une réelle décentralisation des pouvoirs et des ressources de l'État québécois. Les différentes collectivités du Québec peuvent et doivent participer à la définition et à la mise en place des conditions propices à leur développement. Ainsi, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend accroître l'autonomie administrative et financière des régions par le transfert de responsabilités et ressources gouvernementales primordiales afin de dynamiser les territoires.

ENGAGEMENT 60 : RELANCE DE MONTRÉAL

Le Québec est fort de sa métropole et de ses régions. Favoriser le développement de Montréal, c'est contribuer à soutenir celui des régions et inversement. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend mettre fin à l'opposition stérile entre Montréal et le reste du Québec. C'est en conjuguant leurs efforts que les Québécois de toutes les régions assureront leur prospérité.

En fait, Montréal n'est pas en compétition avec les autres régions, mais bien avec les autres métropoles. Le défi auquel Montréal est confrontée est de taille. Elle doit être un pôle d'attraction capable de rivaliser avec ses concurrents immédiats comme Toronto, New York et Boston, mais aussi – et de plus en plus – avec des villes situées partout sur la planète. Pour s'imposer, Montréal doit donc se démarquer par sa qualité de vie et ses avantages concurrentiels de localisation pour les entreprises.

Le premier atout d'une ville est la qualité de sa main-d'œuvre. Ce sont les foyers d'expertise qui attirent les entreprises et non l'inverse. Montréal compte sur son territoire quatre universités de haut calibre. L'implantation dans la région montréalaise d'entreprises dans les secteurs du divertissement électronique, de l'aéronautique, des finances et de la biopharmaceutique a permis de constituer des masses critiques de travailleurs hautement qualifiés. Le dynamisme culturel de Montréal a par ailleurs puissamment contribué à conférer à la métropole du Québec une image de marque sur la scène internationale et à y attirer de nombreux touristes.

Le développement de Montréal est donc, à bien des égards, une réussite. Mais les problèmes actuels de la ville sont également préoccupants et compromettent sa capacité à être une véritable locomotive économique pour le Québec. L'exode des jeunes familles vers la banlieue en atténue la vitalité. Le taux de chômage demeure trop élevé, traduisant notamment les difficultés d'intégration des immigrants au marché du travail. L'activité industrielle sur son territoire, déjà en net recul, continue à s'étioler. L'industrie biopharmaceutique, longtemps un fleuron du développement à Montréal, éprouve sa part de difficultés. Les infrastructures de la Ville requièrent des investissements importants. Les problèmes de congestion routière s'aggravent et ont entraîné une délocalisation d'activités économiques (loisirs, consommation, etc.) hors de l'île de Montréal. Finalement, les universités montréalaises peinent de plus en plus, en raison d'un sous-financement chronique, à soutenir la concurrence sur la scène internationale.

La stratégie d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec pour assurer le développement de Montréal s'articulera autour de trois axes principaux. Le premier consistera à renforcer la position de Montréal comme ville de savoir et de culture. Le rehaussement du financement des universités, et notamment celui des grandes universités de recherche du Québec, visera cet objectif. La Coalition s'engagera également à offrir un soutien significatif et stable aux grands événements culturels à caractère touristique et à lancer une grande offensive visant à faire de Montréal la capitale de l'art de vivre en Amérique du Nord.

Le deuxième axe de la stratégie économique montréalaise d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec visera à renforcer ses assises économiques. L'approche retenue comprendra deux volets précis. Le premier, celui de la consolidation, visera à soutenir les activités existantes, notamment dans les secteurs de pointe. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra sur pied, dès son élection, un groupe de travail pour étudier les difficultés du secteur biopharmaceutique afin d'examiner des pistes de solution destinées à assurer l'augmentation de son niveau d'activités dans la région montréalaise. Le deuxième volet, celui de l'expansion, visera à attirer à Montréal de nouvelles entreprises à l'aide d'une stratégie de démarchage vigoureuse menée par Investissement Québec en collaboration avec tous les intervenants.

Finalement, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec soulagera le fardeau financier de la Ville de Montréal par le biais d'une politique d'entretien des infrastructures responsable et examinera avec la Ville la possibilité de conclure un pacte fiscal particulier qui lui fournirait les ressources appropriées pour remplir pleinement son rôle de métropole du Québec.

ENGAGEMENT 61 : DYNAMISME DE LA CAPITALE-NATIONALE

La Coalition estime que le développement du Québec passe par la vitalité économique de sa capitale nationale. La Capitale-Nationale est un pôle essentiel de développement au Québec. Elle compte sur son territoire des institutions d'enseignement de calibre international. L'expertise de sa main d'œuvre n'est plus à démontrer. Elle est le centre politique et administratif du Québec et un centre de services pour un grand nombre de citoyens de l'est ou du centre du Québec. Son potentiel géo-touristique est exceptionnel.

Les atouts de la Capitale-Nationale sont nombreux. La vitalité de son développement est indéniable. Mais la Coalition croit qu'elle peut encore faire mieux, notamment pour diversifier son économie et accroître son potentiel touristique. Aussi, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend-t-il dès son élection réunir les principaux décideurs économiques de la capitale nationale et de sa région afin d'élaborer un plan visant à consolider, élargir et diversifier les bases de son développement économique. La prémisses de ces consultations et l'idée motrice autour de laquelle un gouvernement de la Coalition Avenir Québec souhaite mobiliser les intervenants économiques de la capitale nationale et de sa région est l'élaboration d'un véritable plan d'affaires visant à attirer en beaucoup plus grand nombre des entreprises liées à l'économie du savoir. Compte tenu de l'ensemble des facteurs de localisation qui la favorisent, la région de la capitale nationale pourrait tirer davantage son épingle du jeu à ce chapitre.

La Capitale-Nationale pourra compter sur l'oreille et le soutien indéfectible d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Il en va de son développement comme il en va du développement de l'ensemble du Québec.

ENGAGEMENT 62 : UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La pluralité des différentes régions constitue un atout important pour le développement du Québec. Chacune d'entre elles réunit une combinaison de conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités économiques. La Coalition Avenir Québec croit en l'importance de fournir aux régions du Québec les ressources et le soutien nécessaire pour qu'elles puissent chacune prendre leur envol. Chaque région doit jouir de l'autonomie nécessaire afin de développer à la fois le potentiel de son territoire et stimuler les initiatives porteuses d'avenir des Québécois et Québécoises qui les habitent et les animent.

Il importe aujourd'hui de tendre vers la diversification de l'activité économique dans chacune des régions. Cette diversification est un gage important de la stabilité et de l'avenir des collectivités du territoire, car elle influe directement sur leur capacité de résilience. Pour la Coalition Avenir Québec, la façon d'y arriver est d'assurer la présence dans chaque région

de centres locaux de développement (CLD) investis d'une vraie marge de manœuvre, de véritables moyens et d'une obligation de résultats, répondant ainsi mieux aux besoins des entrepreneurs et animés d'un véritable esprit entrepreneurial. Pour assurer un accès simplifié et accéléré au capital requis pour assurer le financement des entreprises de leur région, les CLD bénéficieront d'un lien direct avec Investissement Québec.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place, dès son élection, un plan de croissance économique pour les régions qui tiendra compte de leurs particularités et qui tablera sur leurs forces. Ce plan s'appuiera sur une stratégie de démarchage ciblée pour attirer les entreprises en région et reposera sur les efforts conjugués des Centres locaux de développement (CLD), du milieu de l'éducation – notamment les centres de formation professionnelle, les collèges et les universités – et d'Investissement Québec.

Les efforts de développement économique seront dans chaque région menés par les CLD et Investissement Québec, qui seront appelés à faire une vaste place aux entrepreneurs et à la culture entrepreneuriale. Ceux-ci verront leur mandat renforcé et deviendront des guichets uniques en matière de soutien à l'entrepreneuriat et de développement de l'emploi. Par leur lien direct avec Investissement Québec, les CLD permettront aux entrepreneurs de disposer d'un accès simplifié et accéléré en matière de financement.

Ce plan respectera la volonté des Premières nations du Québec de participer au développement économique des régions où elles vivent.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra de même l'ensemble des mesures fiscales destinées à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises en région.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec accroîtra l'autonomie administrative et financière des régions par le transfert de responsabilités et de ressources gouvernementales primordiales afin de dynamiser les territoires.

ENGAGEMENT 63 : UNE AGRICULTURE FORTE

Le développement économique du Québec passe par une agriculture forte. Ce secteur économique, qui compte près de 29 000 exploitations agricoles, est névralgique pour un grand nombre de régions du Québec et pour assurer la vitalité de nombreux villages et villes. La transformation alimentaire compte 174 000 emplois en majorité dans la grande région métropolitaine de Montréal. Les revenus agricoles nets sont en croissance, mais le secteur vit une situation difficile : trop de producteurs souffrent de détresse psycho-

logique, la relève agricole est présente, mais pas assez appuyée, on empiète de plus en plus sur nos bonnes terres agricoles, les défis des marchés mondiaux sont complexes, les enjeux environnementaux continuent d'évoluer.

La dernière décennie a été celle des consultations, des rapports, d'un Livre vert, mais rien n'a bougé sur le terrain. Ce fut une décennie d'immobilisme. Par conséquent, le milieu agricole québécois a pris du retard. Il est temps de remettre le secteur agricole sur les rails du développement, de la prospérité et d'en assurer la relève.

La Coalition croit en l'avenir de l'agriculture et de toute l'industrie bioalimentaire. Son plan de développement économique prévoit de nombreuses mesures structurantes qui contribueront aux secteurs agricole et bioalimentaire. Toutefois, l'industrie demeure confrontée à des défis très particuliers notamment dus à la volatilité des conditions climatiques, le fragile équilibre de l'offre et de la demande, la spéculation sur le territoire agricole, etc. Pour de nombreuses raisons, les produits alimentaires ne peuvent pas être assimilés aux autres produits industriels.

Pour arriver à mettre rapidement en place des politiques ambitieuses et des stratégies claires et concertées, un gouvernement de la Coalition s'engage à faire de son ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation un membre permanent du Comité des priorités.

ENGAGEMENT 64 : PROMOTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Le Québec regorge de produits de qualité issus de nos fermes et de nos transformateurs locaux. De plus en plus d'efforts sont consacrés à la promotion des produits alimentaires québécois mais nous pouvons en faire davantage. L'achat local comporte des avantages tant pour les consommateurs qui bénéficient de produits frais et de qualité que pour toute l'économie québécoise.

Les consommateurs québécois sont de plus en plus exigeants à l'égard de la qualité des produits qu'ils consomment, surtout en matière d'alimentation. La transparence est de mise à leur égard et il s'agit d'une exigence incontournable au 21^e siècle.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec investira des sommes supplémentaires pour la promotion des produits alimentaires québécois afin d'augmenter significativement l'achat local.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec rendra l'étiquetage obligatoire pour tous les produits contenant des OGM.

ENGAGEMENT 65 : TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AU QUÉBEC

L'industrie de la transformation alimentaire est un maillon essentiel de la croissance et du développement économique du Québec. Elle emploie près de 65 000 personnes et elle est présente dans toutes les régions du Québec. Ce secteur industriel doit, aujourd'hui plus que jamais, miser sur l'innovation pour se démarquer localement et sur les marchés internationaux. Avec la grande concentration et la taille gigantesque des acteurs de la distribution alimentaire, il est souvent difficile pour nos PME d'arriver à placer leurs produits sur leurs tablettes et gagner le cœur des consommateurs. Les défis sont grands pour cette industrie, mais son potentiel est important pour tout le Québec.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en œuvre les recommandations du rapport Pronovost en matière de transformation alimentaire. Il mettra ainsi sur pied une stratégie pour accélérer les investissements des entreprises dans ce domaine et fera de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) un partenaire de cette démarche.

ENGAGEMENT 66 : RÈGLES JUSTES ET ÉQUITABLES POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES D'ICI

L'industrie agroalimentaire est hautement réglementée à travers le monde. Tout spécialement au Québec et au Canada, les normes de salubrité, de traçabilité et d'étiquetage, par exemple, sont très strictes.

Le marché des produits alimentaires est toutefois mondial. Si nous pouvons être fiers de la qualité des produits que nous exportons à travers la planète, il nous faut reconnaître qu'elle est le résultat d'investissements importants effectués par des producteurs agricoles et des transformateurs d'ici qui respectent les plus hauts standards de qualité. Nous devons cependant importer un grand nombre de produits de l'étranger, lesquels sont souvent vendus à prix plus bas que nos produits locaux, notamment en raison du fait que les exigences normatives de qualité ne sont pas les mêmes là où ils sont produits, si bien que les investissements nécessaires pour les produire sont nettement moins élevés.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra à rétablir l'équilibre à cet égard en prenant les mesures qui s'imposent pour que les producteurs agricoles d'ici puissent bénéficier des avantages d'un marché où tous jouent à armes égales. Il verra aussi à l'adoption de mesures destinées à s'assurer que les produits de l'industrie agroalimentaire qui sont importés au Québec répondent aux mêmes exigences normatives que celles auxquelles les entreprises québécoises sont soumises, et fera à cet effet les représentations nécessaires auprès des instances fédérales.

Pour un développement véritablement durable

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec aura à cœur le respect de notre environnement et agira en fonction de principes clairs et en vue d'atteindre des objectifs bien définis. Ainsi, en matière de réduction de gaz à effets de serre (GES), un des aspects les plus fondamentaux d'une politique de développement durable, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engagera à respecter les objectifs fixés par le GIEC – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – et à réduire d'au moins 25 % sous le niveau de 1990 la production québécoise de gaz à effet de serre.

Un tel objectif ne doit pas être vu comme étant en contradiction avec des objectifs ambitieux de développement économique. La Coalition Avenir Québec refuse en effet de voir une opposition entre croissance économique et protection de l'environnement, entre développement durable et développement tout court. Dans une économie comme la nôtre, la croissance économique à long terme et l'épanouissement de notre société sont tout simplement indissociables de la protection de notre environnement, de l'adoption de comportements responsables en matière de consommation d'énergie et d'exploitation de nos ressources naturelles, et d'adhésion aux principes du développement durable.

Voilà pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec liera étroitement les questions économiques et de développement durable et s'assurera que l'exploitation de nos richesses naturelles se fasse au profit des Québécois et dans le respect de l'environnement.

Par ailleurs, le Québec a tout à gagner à développer son expertise dans les domaines d'avenir que sont les sciences de l'environnement, les technologies vertes, l'efficacité énergétique et les sources alternatives d'énergie ou encore le développement de modes de transport plus économiques et moins polluants. Non seulement les avancées qu'il marquera dans ce domaine bénéficieront-elles à la qualité de vie des Québécois, mais elles pourront également servir de bases à la conquête de nouveaux marchés où ces domaines sont promis à un brillant avenir.

Malgré les déclarations politiques en faveur du développement durable, l'importation de pétrole continue de progresser au Québec, atteignant 12 milliards de dollars par année. Pour contrôler cette consommation et améliorer notre bilan économique, notre plan mise sur le développement du transport en commun et la promotion des véhicules verts, mais aussi sur le développement de modes alternatifs de production d'électricité et la réalisation d'importantes économies d'énergie.

Afin d'encourager ces économies d'énergie et la production d'énergie verte, nous souhaitons favoriser la mise sur pied de programmes de crédits verts permettant aux entreprises comme aux particuliers de financer les mesures d'efficacité énergétique à même les économies qu'ils génèrent, et d'encourager le rachat de l'énergie verte par Hydro-Québec en vue de son inclusion dans la grille de distribution.

L'HEURE DES CHOIX

Le principe directeur de l'actuel gouvernement dans les dossiers environnementaux et énergétiques semble bien avoir été celui de l'opportunisme politique. Cette attitude a parfois débouché sur un attentisme et une improvisation incompréhensibles et dommageables. Devant la pression de l'opinion publique, le gouvernement libéral s'est parfois découvert une vocation environnementale qu'il a vite fait d'oublier par la suite, comme l'a montré par exemple son attitude dans le dossier du gaz de schiste.

La Coalition estime que le Québec est maintenant à l'heure des choix à propos de plusieurs questions importantes liées à l'environnement et au développement énergétique. Dans certains cas, par exemple le dossier des gaz de schiste ou celui de l'exploitation de l'amiante, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec agira sitôt élu. Dans d'autres, comme le développement de la filière nucléaire et l'avenir de la centrale Gentilly-2, il prendra connaissance des études en cours et tranchera rapidement la question.

ENGAGEMENT 67 : UN PLAN NORD REPENSÉ

Le développement énergétique et l'exploitation des richesses naturelles du Québec constituent des avenues exceptionnelles de développement économique pour les prochaines années. Deux conceptions du développement du potentiel énergétique et naturel du Québec s'affrontent toutefois. La première, axée sur la vente au rabais des ressources naturelles du Québec, risque fort de priver les Québécois des pleines retombées de ces activités et de déboucher sur un gaspillage des ressources énergétiques du Québec. L'autre, préconisée par la Coalition, vise à faire en sorte que les Québécois soient les grands bénéficiaires de ces activités et que ce développement se fasse de manière à assurer la protection de l'environnement et le développement économique à long terme du Québec.

La dilapidation des ressources naturelles du Québec au profit d'entreprises étrangères est contraire aux intérêts économiques des Québécois et compromet l'avenir des prochaines générations.

Car s'il est vrai que les possibilités fondées sur le développement énergétique et l'exploitation des richesses naturelles s'offrent aux Québécois au cours des prochaines années

sont fabuleuses, les ressources naturelles du Québec ne recèlent pas un potentiel de développement illimité. C'est pourquoi ce potentiel devra s'actualiser en fonction des décisions gouvernementales qui seront prises pour le baliser. Les promesses de développement associées à ces activités dépendront donc des politiques mises en place et de la vision qui portera ces politiques.

Les choix de la Coalition sont clairs. Le Plan Nord doit être conçu dans l'intérêt des Québécois. Cette orientation implique des impératifs précis. S'assurer d'abord que l'exploitation de nos richesses profite pleinement aux Québécois. S'assurer ensuite de la pérennité et de la viabilité de ce développement, c'est-à-dire faire en sorte qu'il se produise de manière à promouvoir les intérêts à long terme des Québécois et dans le respect de leur qualité de vie et de celle des générations à venir.

En somme, les Québécois doivent rester maîtres chez eux dans l'exploitation de leurs richesses naturelles. Conserver la propriété des ressources naturelles au Québec, c'est s'assurer que les décisions portant sur leur exploitation seront prises au Québec par des Québécois. Il s'agit de la meilleure façon de s'assurer que les décisions soient prises dans l'intérêt des Québécois et dans une perspective à long terme.

C'est notamment pour ces raisons qu'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera en sorte que la Caisse de dépôt et de placement du Québec investisse davantage dans l'économie du Québec. C'est pour cela aussi qu'il créera un Fonds de développement des ressources naturelles capitalisé à hauteur de 5 milliards de dollars qui aura pour vocation de prendre des participations stratégiques dans les entreprises exploitant des ressources naturelles au Québec.

Le pendant de la propriété québécoise des ressources naturelles est celui d'un juste partage des coûts et des profits de leur exploitation au cours des prochaines années. C'est en cela que le projet de la Coalition se démarque de façon radicale de celui de l'actuel gouvernement libéral.

L'approche du Parti libéral, héritière d'une conception passéiste du développement économique, consiste à nationaliser les coûts liés à l'exploitation des ressources naturelles, en faisant assumer par les contribuables québécois de substantielles dépenses d'infrastructures (routes, etc.), et à en privatiser les profits pour les entreprises – de surcroît étrangères dans bien des cas. Cette vision passéiste du développement économique, incarnée par le Plan Nord, n'est pas celle préconisée par la Coalition, qui entend s'assurer que le Québec garde davantage d'emprise sur son développement .

ENGAGEMENT 68 : DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE

L'hydroélectricité constitue et constituera au cours des prochaines années le navire amiral du développement énergétique au Québec. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera du développement de l'hydroélectricité une priorité nationale.

Les retombées économiques et environnementales d'un tel choix sont évidentes. Énergie propre, renouvelable, de propriété exclusivement québécoise et caractérisée par un potentiel de développement extraordinaire, l'hydroélectricité constitue un patrimoine extrêmement précieux pour les Québécois d'aujourd'hui et ceux des générations à venir. Mais comme tout patrimoine, cette richesse peut être mise à profit de manière rentable et éclairée ou être au contraire exploitée à courte vue et sans vision d'ensemble.

La Coalition estime que le développement hydroélectrique du Québec au cours des dernières années n'a pas procuré aux Québécois les retombées auxquelles ils étaient en droit de s'attendre. Hydro-Québec n'a pas non plus fait le ménage dans sa propre cour en ce qui a trait à ses propres dépenses de fonctionnement. Aussi, la Coalition estime-t-elle que des économies importantes pourraient être effectuées par Hydro-Québec à la suite d'une rationalisation de ses pratiques de gestion.

En somme, le préjugé favorable d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec envers le développement hydroélectrique sera assorti du principe de l'obligation de résultats. La Coalition estime qu'il est possible de faire mieux au Québec en matière de développement hydro-électrique. Hydro-Québec doit être gérée plus rigoureusement et les politiques d'économie d'électricité qu'elle pilote doivent être plus performantes.

ENGAGEMENT 69 : ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les choix énergétiques du Québec font en sorte que nos émissions de gaz à effet de serre sont déjà parmi les plus basses en Amérique du Nord. La Coalition Avenir Québec croit qu'il faut capitaliser encore plus sur cet avantage comparatif. Elle souscrit donc d'emblée aux grands objectifs de réduction des gaz à effet de serre adoptés par la communauté internationale.

En fait, la Coalition Avenir Québec croit que l'efficacité énergétique est une composante clé de toute stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un pilier essentiel d'une réelle politique de développement durable. L'efficacité énergétique peut et doit être un levier de développement technologique et économique de même qu'une source de création d'emplois.

La Coalition croit qu'un premier geste dans la mise en place d'une véritable politique d'économie d'énergie consiste à faire le ménage dans les mesures existantes prévues à cette fin. À l'heure actuelle, le caractère fragmentaire des programmes d'efficacité énergétique et la dispersion des organismes qui en sont responsables – ministère des Ressources naturelles et de la faune, distributeurs comme Hydro-Québec et Gaz Métro – compliquent inutilement l'obtention de soutien technique ou financier, surtout pour les organisations industrielles, commerciales et institutionnelles. Il existe des types de programmes pour améliorer la consommation d'électricité, d'autres pour la consommation de gaz naturel, de nombreux autres pour l'amélioration des procédés. Tous ces programmes sont toutefois gérés en silos, et il n'existe pas de guichet unique où un entrepreneur ou un citoyen peut s'adresser pour comprendre quel programme pourrait s'appliquer à sa situation. De plus, le fait de confier la gestion des programmes d'efficacité énergétique au producteur ou distributeur d'énergie n'est pas sans poser problème. Un ménage dans les mesures existantes et une stratégie efficace et cohérente s'imposent.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra fin à la dispersion des programmes et des responsabilités et maximisera les retombées des programmes d'efficacité énergétique en les plaçant sous la responsabilité d'une agence à guichet unique.

La consommation responsable d'énergie et l'adoption de comportements conformes aux principes du développement durable passent également par une meilleure information des entreprises et des citoyens quant à leur véritable consommation d'énergie et à l'impact de leur action sur l'environnement. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend s'attarder à cet enjeu en mettant en place des indicateurs permettant de fournir à chacun l'information dont il a besoin pour adopter de meilleurs comportements.

Par ailleurs, l'augmentation constante et marquée de la consommation énergétique per capita observée au cours des dernières années requiert de porter une attention particulière à l'efficacité énergétique du parc immobilier. Les exigences du Code du bâtiment doivent être resserrées progressivement pour encourager l'adoption de produits et techniques ayant une performance énergétique supérieure dans la conception des bâtiments (orientation, isolation, fenestration, etc.).

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera donc un plan ambitieux d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie. Ainsi, il :

- Mettra fin à la fragmentation des programmes d'efficacité énergétique entre le ministère des Ressources naturelles et de la faune et les distributeurs (Hydro-Québec, Gaz Métro) et en confiera la pleine gestion à un seul organisme

- Étudiera l'introduction progressive d'un bilan carbone obligatoire pour les moyennes et grandes entreprises et les entités publiques, de même que celle d'afficheurs en temps réel de la consommation d'énergie des résidences
- Resserrera progressivement les exigences du Code national du bâtiment en matière d'efficacité énergétique des nouvelles constructions

ENGAGEMENT 70 : VÉHICULES MOINS ÉNERGIVORES

Le transport routier représente à lui seul plus de 40 % des gaz à effet de serre (GES) émis au Québec. Il est donc impératif de favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores. Certaines mesures ont déjà été introduites pour offrir des rabais lors de l'acquisition de certains véhicules, mais elles ont comme souvent été trop restrictives et fragmentaires, et n'ont pas amené de changements fondamentaux dans les comportements.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place un programme de portée plus vaste offrant des incitatifs clairs et efficaces pour encourager l'acquisition de véhicules neufs ou usagers moins énergivores, qu'il s'agisse de véhicules électriques, hybrides ou à très faible consommation d'essence. Ce programme aura comme objectif de s'autofinancer en modulant le fardeau en fonction des données de consommation sans augmenter le fardeau fiscal global des Québécois et sans requérir la création d'un nouveau programme de subventions.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place des incitatifs efficaces afin de favoriser l'achat de véhicules hybrides ou consommant peu d'énergie.

ENGAGEMENT 71 : AMÉLIORATION DU TRANSPORT COLLECTIF

L'amélioration du transport collectif constitue un des moyens le plus efficaces de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de gaz à effet de serre, en plus de donner à nos infrastructures actuelles un répit dont elles ont bien besoin et de réduire les besoins de construction de nouvelles infrastructures.

L'enjeu est considérable, et les sommes requises pour moderniser les équipements actuels et en développer de nouveaux sont très importantes. Il faut toutefois se rappeler que le recours au transport en commun est également générateur d'activité économique en ce qu'il accroît la productivité des entreprises en diminuant le temps perdu dans la congestion automobile et qu'il entraîne des réductions de dépenses importantes pour les ménages, lesquelles peuvent être investies bien plus avantageusement dans l'économie québécoise que ne le sont les dépenses en carburant. La grande région de Montréal et la Capitale nationale seront donc les premières bénéficiaires d'une amélioration de l'offre et de l'efficacité du transport collectif.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend relever ces défis et faire des principales villes du Québec, notamment de la grande région de Montréal, des modèles en matière de développement des transports publics. Il encouragera notamment le recours à des méthodes éprouvées et peu coûteuses pour améliorer la rapidité et la fluidité du transport vers les grands centres, comme l'implantation de voies réservées, associées à un meilleur contrôle (notamment par géolocalisation) des systèmes de signalisation. Il mettra également sur pied des programmes de crédits environnementaux destinés à encourager l'utilisation par les sociétés de transport de véhicules de transport collectifs électriques, hybrides ou peu polluants, de même que le développement au Québec de créneaux d'excellence dans la fabrication de ce type de véhicules.

Par ailleurs, le recours au transport en commun étant largement fonction de l'aisance avec laquelle les citoyens y ont accès, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera des mesures pour encourager les villes à favoriser le développement du transport collectif par l'adoption de plans de développement et de règles d'urbanisme favorisant la création de quartiers à plus grande densité autour de pôles identifiés de transport collectif (gares de train ou d'autobus). De telles formes de développement sont d'ailleurs avantageuses pour les municipalités, qui bénéficient d'augmentations de leurs revenus fonciers, de même que de l'activité économique additionnelle qu'entraîne la présence d'un pôle telle une gare de train de banlieue.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera donc une série de mesures pour améliorer le transport public au Québec. Ces mesures incluront le développement de créneaux d'excellence dans de nouveaux moyens de transport et le financement des infrastructures. Il favorisera ainsi la mise en place :

- de trains de banlieue et de nouveaux corridors d'autobus ;
- de voies réservées associées à l'ajustement des systèmes de signalisation afin d'assurer la fluidité et la rapidité du transport par autobus dans les centres urbains
- de programmes de crédits verts permettant aux sociétés de transport utilisant des véhicules de transport collectif peu polluants de bénéficier d'économies
- de mesures encourageant les villes à se doter de plans d'urbanisme favorisant les transports collectifs et la création de quartiers à grande densité autour des pôles de transport collectif, en respectant les zones naturelles
- de place dans les stationnements incitatifs aux abords des stations de trains de banlieue et de stations de métro.

ENGAGEMENT 72 : DÉCONGESTION ROUTIÈRE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

En matière de transport, le cas de Montréal est particulier. Matin après matin, les autoroutes sont congestionnées et ressemblent à de véritables stationnements. Une attention particulière s'impose afin de remédier à cette situation qui devient insoutenable.

Pour la Coalition, la solution passe d'abord et avant tout par un développement intelligent et bien planifié des réseaux de transport. Or, la situation financière du gouvernement du Québec commande de faire des choix, dans un contexte de ressources limitées. Dans cette optique, il faut prioriser les modes de transport qui offrent le meilleur rendement.

Pour la région métropolitaine, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec priorisera en matière de transport collectif les projets et les modes de transport qui ont fait leur preuve et qui sont les plus efficaces pour transporter un maximum de personnes. Concrètement, cela suppose de miser sur :

- le développement de réseau de trains de banlieue
- des mesures prioritaires pour bus et des voies réservées pour le réseau d'autobus;
- des systèmes rapides par bus sur les axes en surface à fort achalandage;
- le prolongement graduel et ciblé du réseau de métro, dans une optique à plus long terme.

ENGAGEMENT 73 : MORATOIRE FORMEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE SCHISTE

La Coalition Avenir Québec croit fermement que l'exploitation de nos ressources naturelles constitue une source de développement économique d'une grande importance pour le Québec. Cette exploitation ne doit toutefois pas se faire à n'importe quelle condition. D'une part, il est impératif qu'elle se fasse au bénéfice général des Québécois d'aujourd'hui et de demain. D'autre part, et de manière plus fondamentale, elle ne doit se réaliser que si les conditions de son acceptabilité environnementale et sociale sont remplies.

En ce sens, l'action d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra toujours en compte le principe de précaution. L'improvisation et les décisions à courte vue, en cette matière comme dans tant d'autres, peuvent avoir des conséquences désastreuses. Avant d'autoriser l'extraction d'une ressource, son impact sur l'environnement et les populations voisines doit être évalué, minimisé et jugé acceptable.

La situation à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste est un exemple type. Des décisions improvisées, des consultations insuffisantes, un manque d'ouverture et une

approche déficiente des besoins de la population ont mené à une importante levée de boucliers. À toutes fins utiles, il appert qu'il existe actuellement au Québec un moratoire de facto sur l'exploitation du gaz de schiste et sur les activités de fracturation qui s'y rattachent. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec officialisera un tel moratoire, qui ne sera levé que si des études scientifiques crédibles et fiables démontrent que les activités de fracturation et l'exploitation du gaz de schiste peuvent se faire dans le respect de l'environnement naturel et qu'il est démontré que les droits des populations locales seront respectés.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec décrètera donc, dès son élection, un moratoire formel sur toute fracturation liée à l'exploration ou à l'exploitation du gaz de schiste, et ce, jusqu'à ce que des études scientifiques claires montrent que cette fracturation et l'exploitation du gaz de schiste qui en découlent peuvent se faire dans le respect de l'environnement naturel et de la santé des populations locales, et qu'une évaluation des ressources disponibles soit effectuée.

Il s'assurera également que l'industrie soit responsable des puits déjà installés, afin d'éviter la présence de sites orphelins.

ENGAGEMENT 74 : GUICHET UNIQUE EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le développement énergétique et la mise en place d'une réglementation environnementale cohérente sont au cœur d'une politique intégrée de développement durable. Or, dans ces deux secteurs, les chevauchements et les duplications entre les actions du gouvernement fédéral et de celui du Québec sont sources d'inefficacité. Il en résulte une augmentation des coûts, une multiplication des délais et un manque flagrant de cohérence dans la réglementation et les politiques mises en place. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mènera des discussions avec le gouvernement fédéral pour mettre fin à ce gaspillage de ressources et pour permettre au Québec d'élaborer avec tous les outils nécessaires une politique de développement durable correspondant à ses besoins et à ses valeurs.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera de devenir le seul maître d'œuvre des processus de réglementation et de consultation dans l'étude des impacts environnementaux des projets de développement économique. La mise en place d'un guichet unique facilitera le déploiement du processus d'évaluation et en augmentera la transparence. En évitant les duplications, elle contribuera à en réduire les coûts tout en permettant à tous, entreprises, groupes environnementaux ou simples citoyens, d'y participer plus facilement et de manière plus efficace.

ENGAGEMENT 75 : EXPLOITATION RESPONSABLE DES RESSOURCES DU GOLFE

Dans les dossiers concernant le développement des ressources naturelles et énergétiques, le principe de prudence guidera toujours l'action d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec. L'improvisation et les décisions à courte vue en cette matière peuvent avoir des conséquences désastreuses.

Ce principe guidera les décisions à prendre au sujet de l'exploitation des réserves potentielles de pétrole et de gaz naturel dans le Golfe du Saint-Laurent. Pour la Coalition, le fardeau de la preuve devra être porté par ceux qui souhaitent exploiter des ressources. Nous ne pouvons par contre pas faire l'économie de l'évaluation du potentiel que recèle le territoire québécois. Des études d'impact indépendantes et sérieuses, un vaste débat et de larges consultations devront être menés pour documenter le caractère sécuritaire du développement de ces réserves énergétiques.

ENGAGEMENT 76 : RÉVISION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

L'eau est une ressource précieuse dont le Québec est richement dotée. Mais cette abondance ne diminue en rien la responsabilité du gouvernement à propos de la préservation et de la gestion de cette ressource. Aussi, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra les diverses modalités de l'actuelle Politique nationale de l'eau de manière à s'assurer de sa gestion rationnelle et durable. La Coalition Avenir croit à ce chapitre qu'une politique de redevances plus conséquente pour l'exploitation de cette ressource devrait être mise en place.

Autrement dit, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec révisera la Politique nationale de l'eau pour que l'exploitation industrielle ou commerciale de cette richesse collective des Québécois, incluant son utilisation dans les procédés industriels, ne puisse se faire sans payer de justes redevances.

ENGAGEMENT 77 : PROGRAMME DE CRÉDITS VERTS

Les coûts requis pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique sont souvent un frein important à leur implantation. Le fait que de telles mesures soient susceptibles de faire économiser des sommes importantes à moyen ou long terme n'est pas toujours suffisant pour convaincre l'utilisateur d'y avoir recours, sans compter que pour plusieurs, il est tout simplement impossible de faire l'investissement initial requis pour implanter ces mesures. Résultat : de nombreux gestes susceptibles d'avoir un impact substantiel sur la consommation d'énergie du Québec et les dépenses des individus et des entreprises ne sont jamais mises en œuvre, et des technologies plus énergivores, plus coûteuses et souvent plus polluantes sont maintenues en place.

La Coalition Avenir Québec veut agir de manière résolue pour éviter un tel cercle vicieux. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec établira ainsi des partenariats avec les institutions financières pour les encourager à rendre plus disponible le financement des mesures d'efficacité énergétique. Les programmes de financement mis sur pied pourraient ainsi viser la modernisation des équipements industriels, commerciaux et institutionnels, ou encore l'installation de géothermie ou d'autres technologies résidentielles novatrices. Ils permettraient aux institutions financières de récupérer le montant financé sur la base des économies d'énergies dégagées.

ENGAGEMENT 78 : SOURCES ALTERNATIVES D'ÉNERGIE

De nos forêts et terres en friche à l'énergie emmagasinée dans notre sol, en passant par les matières résiduelles que nous produisons, des sources abondantes d'énergie renouvelable et peu polluante nous entourent. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place une série de mesures destinées à favoriser le recours à ces sources alternatives d'énergie. Ensemble, elles permettront d'améliorer le bilan énergétique et environnemental du Québec tout en générant des économies substantielles.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera le recours à des sources alternatives et peu polluantes d'énergie. Ainsi il adoptera des mesures destinées à :

- encourager la mise sur pied de projets de bio-méthanisation des matières résiduelles issues notamment des municipalités et du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) ;
- favoriser les projets de production d'éthanol destiné à servir d'additif pour l'essence, et ce, à partir de résidus agricoles et de déchets municipaux organiques putrescibles ;
- réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage résidentiel et institutionnel et le remplacer par de la biomasse forestière (copeaux, granules ou bûches traditionnelles) à l'aide de technologies peu polluantes respectant minimalement la « norme Washington » (moins de 4,5 grammes de particules par heure) ;
- encourager la géothermie lors de la construction de nouvelles résidences ou de la conversion de systèmes de chauffage au mazout. Ces mesures seront associées à un renforcement du processus d'accréditation des activités de forage de puits afin de garantir une qualité et un rendement maximal.

ENGAGEMENT 79 : PROGRAMME DE RACHAT DES ÉNERGIES VERTES

En accord avec la recommandation du rapport du Comité consultatif sur les énergies renouvelables, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera la mise en place d'un tarif de rachat garanti (« *feed-in tariff* ») pour les énergies renouvelables. Celui-ci est destiné à offrir, sur la base de contrats à long terme, un meilleur prix aux entreprises qui investissent dans la recherche, la mise au point et la commercialisation d'énergie vertes, notamment celles produites à partir de matières résiduelles valorisées.

Ce tarif garantira aux producteurs le paiement d'un tarif équivalent au coût marginal des centrales hydroélectriques actuellement en construction, incluant les frais de transport. Il pourra ainsi servir à racheter l'électricité produite par des projets éoliens développés par les communautés locales comme les municipalités, les MRC et les communautés autochtones, ou encore celle produite à partir de déchets municipaux ou de résidus de bois.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, en accord avec la recommandation du Comité consultatif sur les énergies renouvelables, mettra sur pied un programme de rachat des énergies vertes par Hydro-Québec. Celui-ci garantira aux producteurs le paiement d'un tarif équivalent au coût marginal des barrages hydroélectriques actuellement en construction, incluant les frais de transport.

ENGAGEMENT 80 : FIN DE L'EXPORTATION DE L'AMIANTE

L'obligation de protéger les Québécois doit aussi s'accompagner d'un sentiment de responsabilité envers les autres citoyens de la planète. Au vu des données scientifiques actuelles, exporter de l'amiante dans d'autres pays, ou en assurer l'exploitation chez nous, sont deux activités moralement et scientifiquement indéfendables.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proscritra l'exportation de cette ressource et mettra sur pied, de concert avec les intervenants économiques de la région de l'amiante, une politique de reconversion industrielle.

ENGAGEMENT 81 : L'HEURE DU BILAN CONCERNANT L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Il est temps qu'un débat soit tenu au sujet du développement de l'énergie éolienne, des conditions dans lesquelles il a été mené, des coûts qu'il a entraînés et de ses retombées économiques et environnementales pour les Québécois.

La Coalition estime que le développement de la filière éolienne n'a pas rempli ses promesses au Québec et que le manque de vision de l'actuel gouvernement est directement responsable de cet état de choses. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec assumera donc le leadership nécessaire dans ce dossier

UN QUÉBEC FORT, FIER ET CONFIANT

Les Québécois forment une nation. Cette nation s'est construite au fil d'un parcours historique singulier qui demande à être poursuivi dans l'audace et la solidarité. Elle est l'expression d'un vouloir-vivre collectif la projetant résolument dans l'avenir. Le Québec possède une identité propre et une langue commune qui font sa fierté.

Le gouvernement du Québec est celui de la seule communauté majoritairement francophone en Amérique. Il doit donc assumer pleinement les responsabilités particulières qui en découlent, notamment en ce qui a trait à la défense des intérêts du Québec et à la promotion de la langue française et de la culture québécoise. Par conséquent, il ne saurait être mis sur le même pied que le gouvernement des autres provinces canadiennes.

La position de la Coalition au sujet de l'avenir du Québec repose sur une idée centrale. Seul un Québec fort et conscient de son identité et de ses besoins particuliers pourra améliorer sa position dans la fédération et retrouver la maîtrise de son destin. Or, l'impasse du débat sur le statut politique du Québec contribue à affaiblir la nation québécoise. D'abord, en empêchant les Québécois de se rassembler autour de l'atteinte d'objectifs communs. Ensuite, en mobilisant des énergies qui pourraient être plus utilement canalisées pour régler des problèmes urgents. La Coalition croit qu'il faut en priorité s'employer à relancer le Québec.

Ce débat a accaparé beaucoup d'énergie ces quarante dernières années et, sans renier son importance historique, force est de reconnaître qu'il se trouve aujourd'hui dans un cul-de-sac. Il ne s'agit pas de diminuer la légitimité de l'option des uns et des autres, mais de faire simplement un constat qui s'appuie sur la réalité et d'en tirer toutes les conséquences.

Une position résolument nationaliste

Les Québécois sont las du débat constitutionnel et souhaitent que leur gouvernement se recentre sur d'autres enjeux au cours des prochaines années. Ils ne se sentent attirés à l'heure actuelle ni par le projet souverainiste du Parti québécois, ni par l'approche du « Canada à tout prix » préconisée par l'actuel gouvernement libéral.

Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ont baissé les bras et qu'ils se résignent à voir leur gouvernement plier devant celui d'Ottawa. Leur volonté de s'affirmer est toujours aussi forte. Mais ils estiment qu'une autre voie doit être empruntée. Elle passe par la défense dynamique des intérêts du Québec à Ottawa accompagnée de l'expression d'une volonté sans faille de protéger la langue française et de promouvoir la culture québécoise.

La position de la Coalition est donc résolument nationaliste. Elle correspond en cela à l'état d'esprit de la grande majorité des Québécois. Elle ne constitue ni une position de faiblesse ni une fuite en avant. Elle repose au contraire sur un principe d'affirmation et de loyauté envers le Québec.

En plaçant ce principe d'un Québec fort au cœur de son projet politique, la Coalition s'inscrit dans une lignée qui, au cours de l'histoire, a fait de la défense des intérêts vitaux du Québec une priorité absolue. Plus qu'un repère, il sera un pilier essentiel de l'action du gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Il vise une finalité : faire du Québec une nation forte, fière et confiante.

ENGAGEMENT 82 : FIN DE LA PRATIQUE DES ÉCOLES PASSERELLES

Le Québec doit être maître chez lui en matière linguistique en raison de sa réalité objective en Amérique du Nord. Il est donc légitime que son gouvernement utilise la clause dérogatoire pour défendre la langue française. Certes, l'utiliser sans discernement constituerait une grave erreur, mais en exclure l'emploi à priori représenterait un aveu de faiblesse. La Coalition estime que le gouvernement du Québec, comme le Parti libéral sous la direction de Robert Bourassa en 1988, ne doit pas exclure cette éventualité lorsque ses objectifs fondamentaux en matière de protection de la langue française au Québec sont compromis par des interprétations découlant de la Constitution de 1982, à laquelle d'ailleurs le Québec n'a toujours pas adhéré.

Le cas le plus concret à cet égard est le dossier des « écoles-passerelles ». Ces écoles offrent la possibilité à des parents n'ayant pas le droit d'exiger que leurs enfants fréquentent l'école anglophone subventionnée d'envoyer leur enfant dans une école de langue anglaise non subventionnée afin d'y acquérir un droit constitutionnel à l'enseignement en anglais. Une fois effectué un certain parcours dans l'école anglaise non subventionnée, cet enfant peut prétendre au droit constitutionnel à l'enseignement en anglais, tout comme ses frères et sœurs et leurs descendants après eux.

Pour éliminer cette iniquité, qui représente une brèche inacceptable dans l'application de la Charte de la langue française, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec formulera une demande d'amendement constitutionnel destinée à autoriser le gouvernement à ne pas tenir compte de l'enseignement privé non subventionné dans l'évaluation de l'enseignement reçu par un enfant au moment de déterminer son éligibilité à l'enseignement anglais subventionné.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec interdira donc la pratique des « écoles-passerelles » en demandant formellement d'amender l'article 23(2) de la Charte canadienne

des droits et libertés afin de prévoir que le droit à l'enseignement subventionné en anglais ne peut dépendre de la fréquentation d'une école anglophone privée non subventionnée. Cet amendement permettra de revenir à la situation établie par la loi 104, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2002.

ENGAGEMENT 83 : PROMOTION DYNAMIQUE ET DÉFENSE FERME DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC

Dans ses rapports avec le gouvernement du Canada, le seul but d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec sera de défendre les intérêts du Québec et non de faire la promotion d'une option constitutionnelle. L'objectif de la Coalition n'est pas de susciter la confrontation avec le gouvernement d'Ottawa pour faire la démonstration que le fédéralisme canadien ne fonctionne pas à l'avantage du Québec. Il n'est pas non plus de faire preuve de complaisance et de mollesse envers celui-ci de crainte d'alimenter la ferveur souverainiste.

L'action d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral sera menée sans arrière-pensées, sans intentions cachées. La Coalition demande à être jugée en fonction de la cohérence et des résultats de son action, c'est-à-dire selon sa capacité démontrée à préserver les acquis du Québec et à enregistrer des gains supplémentaires dans certains champs.

La Coalition ne reconnaît pas la légitimité politique du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982. Elle estime que la pleine reconnaissance de la spécificité québécoise dans l'ensemble canadien demeure inachevée. Aussi ne faut-il pas mettre ce débat en veilleuse quelques années pour mieux l'enterrer définitivement par la suite. De par son ampleur et sa nature, cet enjeu fondamental dépasse toutes les considérations partisans et interpelle les couches les plus profondes de la société québécoise. La Coalition n'a pas la prétention de résoudre un problème aussi complexe à court terme. Toutefois, elle a la conviction d'être en mesure de remettre le Québec sur les rails et de le préparer à affronter tôt ou tard la question de son avenir politique dans des conditions meilleures. Un Québec fort et uni, qui a renoué avec l'efficacité et les résultats, est préférable à un Québec faible et divisé, comme c'est le cas actuellement.

ENGAGEMENT 84 : RÔLE ACTIF EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

La politique de la chaise vide sera toujours perdante et les absents auront toujours tort. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec jouera donc un rôle actif en matière de relations intergouvernementales canadiennes. Refuser de participer activement aux discussions avec le gouvernement fédéral ne corrigera en rien les iniquités historiques envers le Québec, mais au contraire contribuera à en accentuer les effets négatifs.

Dans cette optique, l'action du gouvernement de la Coalition Avenir Québec visera à défendre avec vigueur et exercer pleinement son droit de se retirer avec pleine compensation financière de tout programme du gouvernement fédéral touchant de près ou de loin ses prérogatives. Le Québec a conquis ce droit de haute lutte. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend s'en prévaloir chaque fois que les intérêts du Québec le commanderont.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec agira également afin que soit respecté le principe de l'équité fiscale. Les gouvernements provinciaux au Canada ont uni leurs voix pour dénoncer il y a une dizaine d'années l'existence d'un déséquilibre fiscal profond dans la fédération canadienne. Le problème est admis et documenté : rappelons, pour mémoire, les travaux de la Commission sur le déséquilibre fiscal, mise sur pied par le gouvernement du Québec en 2001. Celle-ci a bien démontré dans quelle mesure les revenus fiscaux des gouvernements au Canada, fédéral et provinciaux, correspondent mal aux responsabilités qui leur incombent. Le gouvernement fédéral dispose de revenus trop importants par rapport à ses champs de compétence alors que les gouvernements provinciaux, qui ont notamment la lourde responsabilité des secteurs de la santé et de l'éducation, sont systématiquement sous-financés. Face aux protestations unanimes des représentants du gouvernement et de la société civile, le gouvernement fédéral a apporté certains ajustements ces dernières années en haussant les transferts aux provinces. L'annonce récente du gouvernement fédéral de modifier les règles entourant le financement de la santé et les données récentes sur les revenus et les dépenses des différents paliers de gouvernement au Canada montrent clairement que la bataille pour l'équité fiscale au Canada est loin d'être gagnée.

L'Accord sur la santé, conclu en 2004, vient à échéance en 2014 et le gouvernement de Stephen Harper a déjà annoncé ses couleurs : les paiements de transfert continueront d'être augmentés de 6 % par année jusqu'en 2017 mais seront ramenés par la suite à la croissance du PIB nominal. Cette mesure, décrétée unilatéralement, fera en sorte que les transferts fédéraux seront insuffisants pour couvrir la croissance des coûts en santé au Québec à moyen terme. Il va de soi qu'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'opposera vigoureusement à cette mesure unilatérale qui vient compromettre la santé financière du Québec.

Ce dernier épisode des relations fédérales-provinciales, qui n'est pas sans rappeler le contexte des années 90, met en relief la vulnérabilité du Québec et souligne la difficulté pour son gouvernement d'assurer un financement stable et adéquat des services à la population. Le retour en force du problème du déséquilibre fiscal au Canada signifie que les Québécois sont doublement pénalisés. Ils sont surtaxés au niveau fédéral et les

services auxquels ils ont droit sont sous-financés au niveau provincial. Qui plus est, ils sont, tout autant que leur gouvernement, à la merci des brusques changements de cap dans les orientations budgétaires du gouvernement fédéral.

La Coalition Avenir Québec estime qu'une solution permanente à ce problème passe par une libération accrue du champ fiscal occupé par le gouvernement fédéral. Le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 de même que la baisse prévue des transferts fédéraux en santé devraient inciter le gouvernement fédéral à transférer aux provinces la partie superflue de son assiette fiscale. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engagerait dans une telle éventualité à utiliser à parts égales les sommes dégagées pour financer adéquatement la santé et pour alléger le fardeau fiscal des contribuables.

ENGAGEMENT 85 : AUTONOMIE ACCRUE

Afin de préserver ses acquis, le Québec doit démontrer un leadership fort et avoir une vision claire du respect des champs de compétence et de ce que doivent être ses relations avec le fédéral. N'étant pas limité dans son action par des considérations de stratégie référendaire, seul un gouvernement de la Coalition pourra faire preuve du leadership et de la vision dont le Québec a vraiment besoin.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec visera à accroître l'autonomie du Québec à l'intérieur du Canada. L'objectif n'est pas de mener une guerre de drapeaux mais bien de faire en sorte qu'un certain nombre de politiques répondent mieux aux besoins et aux valeurs des Québécois.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec présentera une série de demandes afin d'accroître les responsabilités du gouvernement du Québec non seulement dans le domaine de la langue, mais aussi dans celui de l'immigration, de la culture, des télécommunications, de l'environnement et de l'énergie.

• IMMIGRATION

Des discussions seront entreprises avec le gouvernement fédéral afin de renégocier les modalités de l'Accord Canada-Québec touchant les réunifications familiales. Une proportion considérable d'immigrants (20 % en 2010) est admise au Québec par ce biais. La gestion de ce contingent particulier permettrait de porter à environ 95 % le pourcentage d'immigrants sélectionnés par le gouvernement du Québec et d'assurer une cohérence accrue dans l'atteinte des objectifs du Québec en matière d'immigration.

• CULTURE

Des discussions seront menées auprès du gouvernement fédéral afin que le Québec puisse jouer un plus grand rôle dans la promotion de ses produits culturels, notamment à l'étranger. L'objectif d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec est d'étendre pleinement au champ de la culture le principe du fédéralisme asymétrique. Cela suppose la possibilité pour le Québec de se retirer des programmes nationaux de soutien à la culture et d'être pleinement compensé en retour.

• ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Le développement énergétique et la mise en place d'une réglementation environnementale cohérente sont au cœur d'une politique intégrée de développement durable. Or, dans ces deux secteurs, les chevauchements et les duplications entre les actions du gouvernement fédéral et de celui du Québec sont sources d'inefficacité. Il en résulte une augmentation des coûts, la multiplication des délais et l'absence de cohérence dans la réglementation et les politiques mises en place. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mènera des discussions avec le gouvernement fédéral pour mettre fin à ce gaspillage de ressources et pour permettre au Québec d'élaborer avec tous les outils nécessaires une politique de développement durable correspondant à ses besoins et à ses valeurs.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera explicitement au gouvernement fédéral de devenir le seul maître d'œuvre des processus d'évaluation environnementale des projets de développement économique. La mise en place de ce guichet unique faciliterait le déploiement de ce processus d'évaluation et en augmenterait la transparence. En évitant les duplications, elle contribuerait à réduire les coûts tout en permettant à tous, entreprises, groupes environnementaux ou simples citoyens, d'apporter leur contribution plus facilement et de manière plus efficace.

Promotion active de la langue française

La langue française est le socle de la culture et de l'identité québécoises. Les mesures prises dans le passé pour en faire la promotion ont porté fruit, mais les progrès observés restent insuffisants et parfois précaires. Des mesures vigoureuses doivent être prises pour consolider la position du français au Québec, améliorer la qualité de l'enseignement du français, accroître son utilisation sur le marché du travail et favoriser une meilleure intégration des immigrants à la majorité francophone du Québec.

Toute réflexion sur l'avenir du français au Québec doit s'appuyer sur un certain nombre

de constats et de principes. Le français est la langue commune des Québécois, mais elle n'en est pas la langue unique. Des minorités linguistiques vivent sur son territoire. Tout effort de promotion de la langue française doit respecter la longue tradition de tolérance et de respect envers la minorité historique de langue anglaise du Québec.

Les efforts de francisation au Québec devront être menés dans un contexte difficile. Tout a été dit sur la précarité du français en Amérique du Nord, une langue parlée par moins de 2 % de la population de ce continent. Le recul important de la place du français dans l'ensemble canadien accroît encore davantage cette précarité. La proportion de personnes de langue maternelle française au Canada est passée de 29 % en 1951 à 22 % en 2006. Cette chute, ininterrompue depuis six décennies, est considérable et rien ne laisse présager que la tendance s'inversera dans l'avenir.

Le déclin du français au Canada s'accompagne d'une autre tendance préoccupante : la diminution du poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien. Les chiffres sont parlants. Le Québec représentait près de 30 % de la population canadienne en 1951 (28,9 %). Ce pourcentage n'était plus que de 23,5 % en 2006. Dans 30 ans, le poids du Québec au Canada avoisinera vraisemblablement 20 % (21 % selon divers scénarios de Statistique Canada). La chute du poids démographique du Québec entraînera une diminution encore plus marquée de son poids politique dans l'ensemble canadien. Voilà une autre tendance lourde avec laquelle les Québécois devront composer au cours des prochaines décennies.

Une donnée essentielle pour comprendre la problématique linguistique au Québec et au Canada est la baisse de la natalité. Pendant des générations, la fécondité plus élevée des francophones canadiens a permis à ce groupe de ralentir la chute de leur poids démographique au Canada. Depuis les années 60, qui ont marqué une baisse sensible de la natalité chez les francophones du Québec et du Canada, aucun contrepoids n'est venu compenser les deux facteurs qui contribuent à accroître la proportion des anglophones au Canada, soit les transferts linguistiques des francophones hors-Québec vers l'anglais et surtout, l'adoption massive de cette langue par les immigrants canadiens.

La baisse de la natalité n'est pas un phénomène unique au Québec, mais elle prend ici une signification particulière. Le recours à l'immigration est devenu avec le temps une dimension importante de la politique démographique du Québec. L'immigration constitue dorénavant et constituera encore davantage dans l'avenir une clé de la croissance démographique au Québec et un frein à une diminution trop brutale de son poids démographique dans l'ensemble canadien.

OUVERTURE ET COMPRÉHENSION MUTUELLE

À cet égard, la Coalition souscrit à un modèle de gestion de la diversité culturelle fondé sur l'ouverture et la compréhension mutuelle. Cette approche repose sur l'idée que la diversité forme la richesse des nations. Elle suppose une participation active de la société d'accueil à l'intégration des nouveaux venus. Selon la Coalition, ce principe doit se décliner au Québec par la place centrale de marqueurs d'identité fondamentaux au nombre desquels figurent son héritage historique, les idéaux démocratiques et les principes de la laïcité de l'État et de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que la langue française.

Le comportement linguistique à venir des immigrants, et notamment la proportion d'entre eux qui choisira d'adopter le français comme langue d'usage, constitue une dimension fondamentale – sinon le facteur-clé – qui déterminera le succès de tout effort de francisation. Ceci est particulièrement vrai à Montréal où s'établissent près de 90 % des nouveaux venus au Québec. La situation à cet égard reste très préoccupante. Malgré les avancées consécutives à l'adoption de la Charte française, les progrès restent nettement insuffisants. La proportion des transferts linguistiques des allophones vers le français – à peine 51 % selon les données les plus récentes – reste largement inférieure au niveau requis pour assurer le maintien du poids démographique du groupe francophone au Québec en général et à Montréal en particulier.

La lucidité doit être à l'ordre du jour dans la conception et la mise en œuvre de mesures susceptibles de consolider et renforcer la position du français au Québec. Cette entreprise devra être menée de manière souple, mais aussi résolue, en gardant toujours à l'esprit qu'elle sera conduite dans des circonstances difficiles au nombre desquelles on compte la diminution marquée des personnes de langue maternelle française à Montréal et le recul continu du poids démographique du français au Québec et dans l'ensemble canadien.

Voilà pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec donnera un vigoureux coup de barre dans l'effort de francisation du Québec entrepris il y a un peu plus de trois décennies avec l'adoption de la Loi 22 puis de la Charte de la langue française. Cette action passera d'abord par un renforcement du rôle et des pouvoirs de l'Office de la langue française. Elle sera complétée par l'adoption de mesures visant à assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone et la consolidation de la place du français sur le marché du travail.

ENGAGEMENT 86 : RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Office québécois de la langue française doit jouer un rôle clé dans l'effort de francisation à mener au cours des prochaines années. Ses actions doivent être énergiques et multiformes et viser en outre l'emploi généralisé du français comme langue d'accueil et d'usage dans les entreprises commerciales, sa prédominance dans l'affichage, la francisation des immigrants et la consolidation de sa position sur le marché du travail, comme dans les petites entreprises de la région montréalaise.

Le mandat confié à l'Office par un gouvernement de la Coalition Avenir Québec sera ferme. L'Office sera chargé de coordonner un vigoureux effort de francisation au Québec et bénéficiera à cette fin de l'appui indéfectible du gouvernement. Il pourra aussi compter sur des ressources appropriées pour remplir son rôle.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera donc du respect et de la mise en œuvre des dispositions de la Charte de la langue française. Pour ce faire :

- Il renforcera le rôle et les pouvoirs de l'Office québécois de la langue française.
- Il fera une priorité du respect du français comme langue de travail des entreprises du Québec. À cette fin, il augmentera les ressources actuellement consacrées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles au renforcement du français dans les milieux de travail et les services au public.

Sous un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, l'Office québécois de la langue française redeviendra un acteur majeur de la francisation du Québec.

ENGAGEMENT 87 : MEILLEUR CONTRÔLE SUR LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS

Au Canada, l'immigration est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En raison d'ententes administratives intervenues avec Ottawa, le Québec a notamment la responsabilité exclusive de déterminer les volumes d'immigrants qu'il souhaite accueillir pour des motifs économiques.

La juridiction quant à l'immigration économique est un atout précieux. En effet, les candidats de cette catégorie doivent se destiner à une activité économique, c'est-à-dire, selon le cas, occuper un emploi requérant une formation et une expérience établies, gérer une entreprise ou encore investir. Les immigrants issus de cette catégorie sont conséquemment les plus susceptibles de répondre à l'important défi de l'emploi qui

se pose au Québec, défi qui sera accentué au cours des prochaines années par le vieillissement de la population.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entreprendra donc des discussions avec le gouvernement fédéral pour en arriver à une entente prévoyant l'attribution d'un plus grand contrôle sur le processus de traitement des demandes d'immigration en vue d'accélérer celui-ci, de mieux l'arrimer aux besoins du marché du travail et d'assurer que les immigrants qui choisissent le Québec connaissent bien la société dans laquelle ils viennent s'établir.

Dans l'immédiat, il renégociera l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration afin que les candidats économiques sélectionnés par le Québec et ayant obtenu leur certificat de sélection se voient octroyer rapidement un visa de travail de 2 ans par le gouvernement canadien. La durée de ce visa permettra au gouvernement fédéral de faire les vérifications qui lui reviennent avant l'octroi de la résidence permanente tout en permettant aux candidats retenus de s'établir rapidement au Québec. Celle-ci permettra également au gouvernement du Québec de valider la capacité d'intégration des candidats concernés. Ceux n'ayant pas réussi à s'intégrer sur le marché du travail pourraient se voir retirer leur certificat de sélection avant que leur résidence permanente ne leur soit octroyée.

ENGAGEMENT 88 : INTÉGRATION DES IMMIGRANTS À LA MAJORITÉ FRANCOPHONE

Les Québécois ne peuvent se permettre de demi-succès dans l'intégration harmonieuse des immigrants à la majorité francophone. Force est d'admettre que l'augmentation spectaculaire du nombre d'immigrants au cours de la dernière décennie – leur nombre a atteint près de 54 000 personnes en 2010, soit une augmentation de 67 % par rapport à l'an 2000 – n'a pas été accompagnée de la mise en place de mécanismes appropriés pour assurer leur intégration. Dans un rapport récent, le Vérificateur général du Québec a mis au jour un certain nombre de problèmes relatifs au traitement administratif des dossiers de sélection des immigrants en soulignant que la grille de sélection utilisée pour assurer l'arrimage entre leur formation et les besoins du marché du travail était d'une efficacité limitée. Des préoccupations de même nature ont été exprimées dans un mémoire déposé récemment en commission parlementaire par le Conseil supérieur de la langue française. Dans ce mémoire, le Conseil, après avoir noté que le gouvernement du Québec ne prend pas tous les moyens nécessaires pour intégrer les immigrants, propose une série de mesures pour mieux assurer leur intégration à la majorité francophone du Québec et au marché du travail.

La question de l'intégration économique des immigrants a été traitée dans la section portant sur l'économie. Celle de leur intégration linguistique sera abordée ici. Les pistes proposées par le Conseil supérieur de la langue française pour atteindre cet objectif paraissent prometteuses, mais ne porteront véritablement fruit que si des ressources suffisantes y sont consacrées. Ce n'est pas le cas en ce moment. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend corriger cette situation.

Le constat est sans appel. Les outils et les ressources consacrés à la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants au Québec sont insuffisants pour garantir leur employabilité et favoriser dans les meilleures conditions possibles leur intégration à la majorité francophone. Cette situation dessert à la fois les immigrants et le Québec.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera donc considérablement les ressources pour l'enseignement du français aux immigrants adultes. Cette mesure permettra d'offrir un enseignement plus étoffé et plus approfondi du français et une meilleure connaissance de la culture québécoise à ces nouveaux citoyens. Elle permettra aussi de consolider le statut professionnel des enseignants qui se dévouent à cette tâche et d'améliorer leur rémunération. Des réaménagements leur permettront d'envisager des plans de carrière qui leur assureront plus de stabilité et une meilleure reconnaissance.

Aussi, des ressources seront consacrées pour assurer une meilleure intégration des immigrants sur le marché du travail. Un effort particulier sera fait pour éviter la concentration des nouveaux arrivants dans la seule région montréalaise et aider les autres régions à accueillir davantage d'immigrants. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera les ressources du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consacrées à l'intégration des nouveaux arrivants.

Au vu du manque flagrant de ressources et de l'improvisation ayant caractérisé les mesures d'intégration des immigrants ces dernières années, la Coalition propose d'observer une pause de 2 ans afin de redéployer de manière plus rationnelle et plus efficace l'effort d'intégration des immigrants à la société québécoise.

Au cours de cette période transitoire, le nombre d'immigrants au Québec sera ramené à 45 000 personnes par année. Ce seuil, qui correspond à peu de chose près à la moyenne annuelle d'immigrants reçus au Québec au cours de la dernière décennie (44 000), sera progressivement augmenté afin d'atteindre une cible de 50 000 arrivants annuellement après la mise en place de mesures visant à maximiser l'employabilité et l'intégration des nouveaux arrivants.

Cette période de transition permettra d'examiner des pistes de solution en vue d'augmenter encore davantage la proportion d'immigrants ayant une connaissance d'usage du français lors de leur arrivée au Québec. L'atteinte de ces deux objectifs va de pair : l'absence de maîtrise adéquate du français constitue un frein à l'embauche d'immigrants pour beaucoup d'employeurs.

En résumé, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures énergiques pour assurer le succès des mesures d'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise et à la majorité francophone :

- Augmentation des ressources pour l'intégration des nouveaux arrivants et l'enseignement du français aux nouveaux arrivants adultes, y compris dans les régions ;
- Redéfinition des rôles et responsabilités et du partage des ressources entre le secteur public et le secteur communautaire en matière de mesures d'intégration des nouveaux arrivants, et ce, afin d'assurer leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des nouveaux arrivants et des diverses régions du Québec ;
- Élimination de tous biais sexistes présents dans les processus de sélection des immigrants pour favoriser l'immigration d'un plus grand nombre de femmes dans la catégorie des immigrants économiques ;
- Limitation à 45 000 du nombre d'immigrants durant une période de deux ans afin d'assurer la mise en place des ressources et des mécanismes qui permettront de maximiser l'employabilité des nouveaux arrivants et leur intégration à la majorité francophone, suivie d'une augmentation progressive du nombre d'immigrants ;
- Modification des critères de sélection liés à la maîtrise de l'anglais afin de s'assurer que cette absence de maîtrise ne puisse être un frein à l'immigration que dans les cas où l'anglais est une condition essentielle à l'emploi auquel se destine le nouvel arrivant.

ENGAGEMENT 89 : PLACE DU FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La langue de travail au Québec fera l'objet d'une attention particulière par un gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Des mesures d'accompagnement seront prévues afin de permettre aux entreprises d'amorcer, de consolider ou de compléter leur processus de francisation. Le budget prévu à cette fin permettra d'accroître de manière significative les ressources actuellement consacrées par le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles au renforcement du français dans les milieux de travail et les services au public.

ENGAGEMENT 90 : CONCLUSION AU DÉBAT SUR LES ACCOMMODEMENTS RELIGIEUX

Le Québec, à l'instar de l'ensemble des sociétés occidentales, vit à l'heure de la transformation de sa population. Le Québec de demain sera celui de la diversité. Cette diversité accrue, notamment religieuse, pose la question de la recherche de valeurs communes qui baliseront les rapports entre les Québécois de toutes origines dans l'avenir. Les valeurs communes qui forment l'armature de la société québécoise et qui en constituent les repères essentiels sont claires et incluent notamment la primauté de la langue française, le respect des valeurs démocratiques et l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est sur cette base que les Québécois entendent façonner une société ouverte, moderne et progressiste, où coexisteront de manière harmonieuse la pleine reconnaissance du passé québécois et le développement d'un tronc commun de valeurs susceptible de rallier tous ceux qui habitent le territoire du Québec. La Coalition Avenir Québec croit que la laïcité des institutions québécoises constitue le dénominateur commun essentiel sur lequel doit être établi l'espace public où les Québécois seront appelés à interagir.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra une série d'initiatives afin de traduire le principe de la laïcité dans la réalité et le vécu des Québécois. Il soumettra dans les mois suivant son élection un Livre blanc sur la laïcité. Cette démarche culminera avec l'adoption d'une Charte québécoise de la laïcité qui établira les balises d'un État laïc tout en reconnaissant l'histoire et le patrimoine québécois.

L'adoption de la Charte de la laïcité débouchera sur des gestes concrets. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec amendera la Charte des droits et libertés de la personne de sorte que le droit à l'égalité des hommes et des femmes ne puisse être subordonné à aucun autre droit reconnu. Cet amendement fournira l'occasion de réitérer explicitement le caractère laïc de l'État québécois. De plus, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera une réglementation qui exigera des représentants de l'État en position d'autorité (gardiens de prison, policiers et juges) une neutralité absolue en matière de port de signes religieux. Il verra aussi à ce que tous les services de l'État soient donnés et reçus à visage découvert, et ce pour des raisons d'identification, de communication et de sécurité.

Promotion de la culture québécoise

La culture façonne l'âme d'un peuple. Négliger sa culture est une négation de soi-même. Elle est nécessaire à notre épanouissement individuel et à notre accomplissement collectif. Plus qu'une simple facette de la vie en société, elle constitue une médiation vers l'universel ainsi que la condition d'entrée dans le monde de la pensée et des idées.

Sur un plan plus identitaire, les modes d'expression artistique sont un véhicule privilégié permettant la préservation de notre mémoire collective et de notre spécificité. La culture est notre point d'ancrage avec notre histoire, mais plus encore avec notre capacité d'entrevoir un avenir à l'image de notre désir de vivre et de se dépasser.

Une clé essentielle du dynamisme artistique au Québec est son ouverture sur le monde. La culture québécoise a évolué à pas de géants depuis la Révolution tranquille. Elle perce de plus en plus les marchés étrangers et s'enrichit des apports d'un environnement immédiat plus multiculturel. Le cosmopolitisme animant les pièces de Robert Lepage, l'inventivité de nos troupes de danse, la diversité de la littérature québécoise des vingt dernières années (Ying Chen, Sergio Kokis, Dany Laferrière), la scène *indie* du Mile-End, le succès de nos cinéastes (Denis Côté, Philippe Falardeau ou Denis Villeneuve pour ne nommer que ceux-là) dans les grands festivals internationaux et l'émergence d'une gastronomie québécoise à la fois authentique et métissée de multiples influences ne sont que quelques-unes des manifestations de cette évolution. Le Québec culturel moderne se redessine avec fécondité tous les jours et réinvente les termes de son rapport au monde, tout en respectant sa personnalité propre.

La culture est plus qu'un objet de fierté collective et un réservoir inépuisable de créativité. Elle est aussi une source de développement économique importante pour le Québec. La Coalition croit qu'il est possible de faire mieux pour tirer profit du dynamisme culturel des Québécois.

Le secteur de la culture génère des revenus de 5G\$ de dollars annuellement (ce qui représente environ 5 % du PIB) et fournit de l'emploi à près de 170 000 travailleurs de manière directe et indirecte. Contrairement aux autres grandes provinces canadiennes, le Québec est un exportateur net de produits culturels et ce pour deux raisons. Il consomme peu de produits en provenance de l'extérieur en comparaison avec sa consommation de produits locaux et réussit à exporter une grande partie de sa production à l'international. La Coalition entend s'appuyer sur ce constat pour imprimer une direction nouvelle à la politique culturelle. L'objectif visé est d'accroître encore davantage le flux positif des échanges culturels du Québec en favorisant une plus grande diffusion de ses produits artistiques au Québec même et à l'étranger.

Les retombées positives de cette politique tombent sous le sens. Une diffusion accrue des produits artistiques québécois constitue à la fois un moyen privilégié d'enrichir le patrimoine culturel des Québécois et une stratégie avisée de développement économique.

D'un point de vue strictement financier, l'effort de l'État québécois en matière de culture se démarque de celui des autres provinces avec une contribution per capita

largement supérieure à la moyenne canadienne (373 \$ vs 292 \$). Le contribuable québécois, via ses impôts, joue un rôle crucial en matière de soutien au développement des industries culturelles avec une contribution de près d'un milliard annuellement en aide directe, en achats gouvernementaux et en crédits d'impôt aux entreprises culturelles. En tant que consommateur, le contribuable peine cependant à soutenir les efforts des secteurs privés et collectifs en culture. Les ménages québécois dépensent environ 551 \$ par année comparativement à 667 \$ pour le ménage canadien moyen. La différence s'accroît encore plus en comparant les ménages québécois et ontariens (721 \$ / an).

La Coalition croit que le Québec a fait, dans le passé, de bons choix en soutenant de façon significative le milieu culturel québécois. Mais nous pensons qu'il est encore possible de faire mieux. À cette fin, la Coalition propose donc un plan d'action qui s'articule autour de deux objectifs très précis.

Le premier consiste à stimuler la demande pour les produits culturels québécois au Québec. Le second consiste à accentuer les efforts afin d'aider à l'exportation des produits culturels québécois et pour assurer un financement adéquat des grands événements touristiques à contenu culturel. Pour atteindre ces objectifs, la Coalition augmentera les budgets dédiés à la culture, et notamment ceux destinés à la diffusion et au développement de marchés locaux, internationaux et numériques.

ENGAGEMENT 91 : SOUTIEN AUX ARTS ET À LA CULTURE POUR LES JEUNES

Source de développement et d'épanouissement, les arts sont indispensables à notre jeunesse. Mais encore faut-il lui permettre d'y être exposée. À cette fin, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera les budgets des milieux scolaires et préscolaires dédiés aux arts et à la culture afin notamment de permettre à chaque enfant du Québec d'assister, en sus des activités déjà offertes, à davantage de productions culturelles québécoises. Les écoles seront invitées à établir à long terme des projets de coopération avec les institutions culturelles locales et régionales.

ENGAGEMENT 92 : VALORISATION DE LA CULTURE DES PREMIÈRES NATIONS

L'héritage linguistique et culturel des Premières nations constitue un patrimoine précieux qui doit être préservé, enrichi et mieux connu. C'est pourquoi un gouvernement de Coalition Avenir Québec consacrera des sommes additionnelles pour en assurer la préservation et la diffusion. Des consultations seront menées auprès des représentants des Premières nations pour canaliser de façon adéquate ces nouvelles ressources.

ENGAGEMENT 93 : OUVERTURE SUR LE MONDE

Le développement du Québec passe par notre capacité collective à percer de nouveaux marchés. Dans toutes les disciplines, nous avons besoin de nous produire sur la scène internationale afin d'assurer le développement de productions ambitieuses et à la hauteur de nos aspirations, tout en offrant aux citoyens du Québec des produits capables de rivaliser avec l'offre constante de produits culturels étrangers. L'État se doit alors de jouer un rôle d'accompagnement d'initiatives de développement de marchés via ses sociétés d'État et le ministère des Relations internationales.

Afin d'atteindre cet objectif, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera le budget dédié à l'exportation des produits culturels du Québec à l'étranger et dans l'univers numérique. Plus spécifiquement, il fournira une aide additionnelle au développement international à la Société de développement des entreprises culturelles et au Conseil des arts et des lettres du Québec. Il appuiera également le ministère des Relations internationales afin de développer une programmation culturelle québécoise dans chacune de ses délégations à l'étranger et faire la promotion de la spécificité artistique, culinaire et touristique du Québec.

ENGAGEMENT 94 : FINANCEMENT DES GRANDS ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Compte tenu notamment de leur impact important sur le développement touristique québécois, les grands événements culturels se doivent de compter sur un financement adéquat et prévisible à long terme. Face au désengagement du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec n'a d'autre choix que de prendre le relais en assurant un financement stable de ces grands événements. De plus, un plan de développement des installations publiques existantes de diffusion se doit d'être proposé au milieu artistique et à l'ensemble des Québécois afin d'assurer la mise en valeur d'une infrastructure sous-utilisée et coûteuse. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec injectera des fonds additionnels afin d'assurer la pérennité financière et artistique de ces événements, de mousser davantage leur promotion à l'échelle internationale et de permettre ainsi leur présentation dans des lieux de qualité.

DES GESTES CONCRETS POUR UN VRAI CHANGEMENT

Dirigé par un chef compétent et entouré d'une équipe solide, la Coalition Avenir Québec veut sortir le Québec de sa léthargie des querelles entre les vieux partis. Elle fera passer les priorités et les besoins des gens avant les options, les étiquettes et les intérêts particuliers.

Le programme de la Coalition est le seul porteur d'une vision d'avenir et qui propose des mesures concrètes pour relancer le Québec.

**GRAND MÉNAGE
POUR ÉLIMINER LA
CORRUPTION ET LE
GASPILLAGE**

**5 HEURES DE PLUS PAR
SEMAINE À L'ÉCOLE
SECONDAIRE**

**UN MÉDECIN DE
FAMILLE POUR TOUS**

**BAISSES D'IMPÔT
DE 1 000\$ POUR
LES FAMILLES DE LA
CLASSE MOYENNE**

**UN QUÉBEC
PROPRIÉTAIRE DE SES
RICHESSES NATURELLES
ET MAÎTRE DE SON
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**
